ENTENTE VÉZÈRE ET CORRÈZE

BILAN DU SIAV 2023

ORIENTATIONS 2024

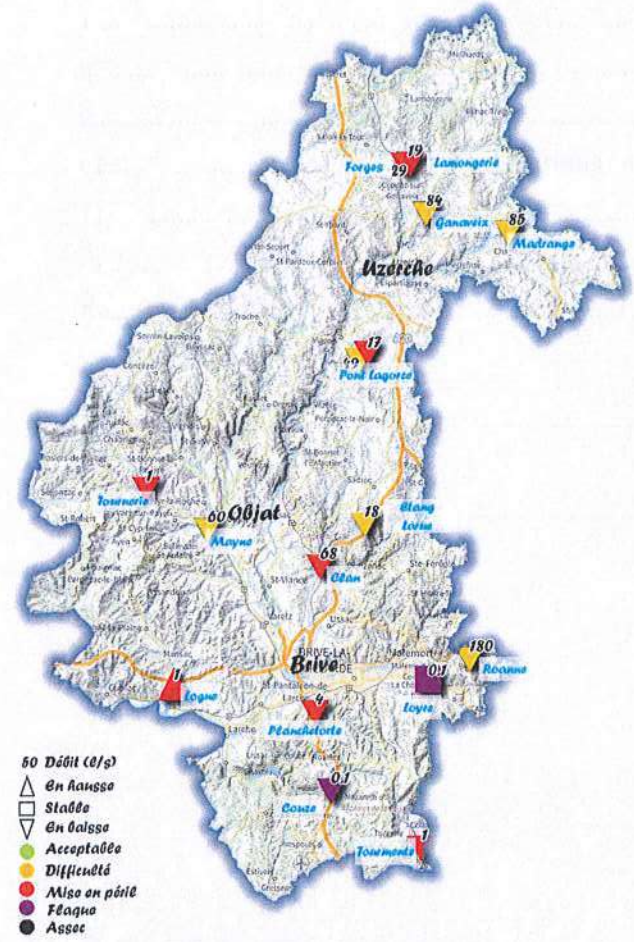

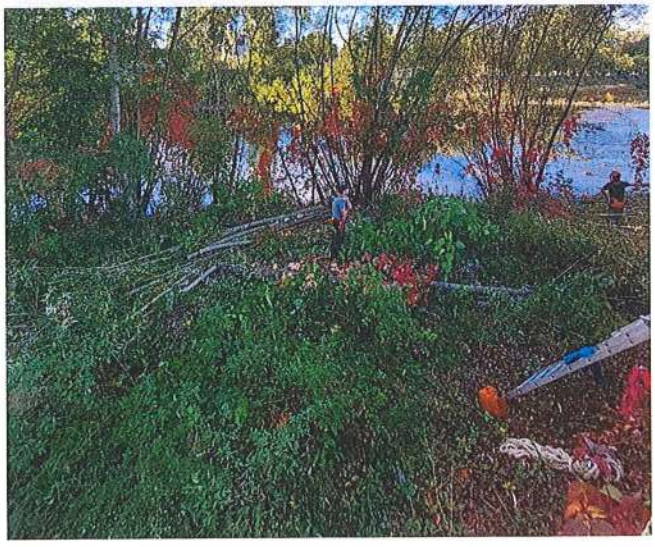

Fresque de l'eau

CHARTRIER-FERRIERE 07 JUIN 2023

ENTENTE VÉZÈRE ET CORRÈZE

TABLE DES MATIERES

I. LES TEMPS FORTS DE 2023 1

II. CONSTAT SUR BASSIN VEZERE/CORREZE 8

III. MAINTIEN DES FONCTIONALITES DES MILIEUX 9

IV. EXEMPLES D'ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE MENEES SUR LE TERRITOIRE DU SIAV. 10

V. ORIENTATIONS 2024 11

VI. LE FONCTIONNEMENT DU SIAV 13

VII. LE BUDGET DU SIAV 14

ANNEXES

ANNEXE 1 : Dossier de presse

ANNEXE 2 : Les documents du projet Educ'Eau

ANNEXE 3 : Le bilan du suivi étiage

ANNEXE 4 : Délibérations du SIAV 2023

ANNEXE 5 : Les notes de synthèses du CFU

I. LES TEMPS FORTS DE 2023

➡ *Appel à projet Educ'Eau* : Première action coordonnée sur le bassin versant Vézère-Corrèze

- Outils d'animations : **74 000 € HT** d'investissement
- **50 750 €** d'animations
- Reste à charge pour le SIAV 6 335€
- **Projet Vézère Corrèze :**
  C'est un projet en partenariat avec le MEP 19, la FAL et validé comme projet pluridisciplinaire par l'Education Nationale.
  80 jours d'animation pour les écoles du bassin
  A ce jour **12 écoles** du territoire du SIAV sont concernées pour un total de 311 élèves.

ACTIVITES POUR LE SIAV
120 jours ETP

➡ Programme d'entretien de la végétation des berges

- Cours d'eau traités en 2023 : La Corrèze, la Vézère, la Loyre, le Maumont, sur l'ensemble du territoire du SIAV
- Travaux ajournés du fait du retard de la livraison de l'engin de chantier.
- Des travaux réalisés avec la mairie de Brive sur le Golf de Brive et la mairie de Malemort sur PAB et voie verte.

ACTIVITES POUR LE SIAV
240 jours ETP

La participation active du SIAV au Conseil de Développement de la CABB.

- Présence aux ateliers du **groupe 6**, « Politique de l'eau et assainissement, développement durable »
- Présentation de la compétence GEMAPI
- Propositions de thématiques sur les milieux aquatiques
- Information du groupe sur le fonctionnement des milieux aquatiques et des collectivités territoriales

ACTIVITES POUR LE SIAV
10 jours ETP

Le suivi étiage sur le territoire du SIAV

- 1 relevé par semaine entre juin et novembre des 16 stations du territoire
- La nomination au Comité Ressource en Eau départemental (CREd)
- La candidature au Comité de Suivi Opérationnel de l'étiage (CSOe).
- **25** publications depuis janvier : **plus de 11 000** vues sur FB et **plus 600** sur Instagram.
- Une vidéo marquante. Les cours d'eau avant/après environ **3 000** vues.
- Relais des arrêtés sécheresses de la Préfecture.
- Prise de parole sur la situation hydrographique lors des CRED, proposition modification des ACI du département de la Corrèze.
- Alerte des services de l'OFB lors d'observations de dysfonctionnement d'ouvrages.

ACTIVITES POUR LE SIAV
90 jours ETP

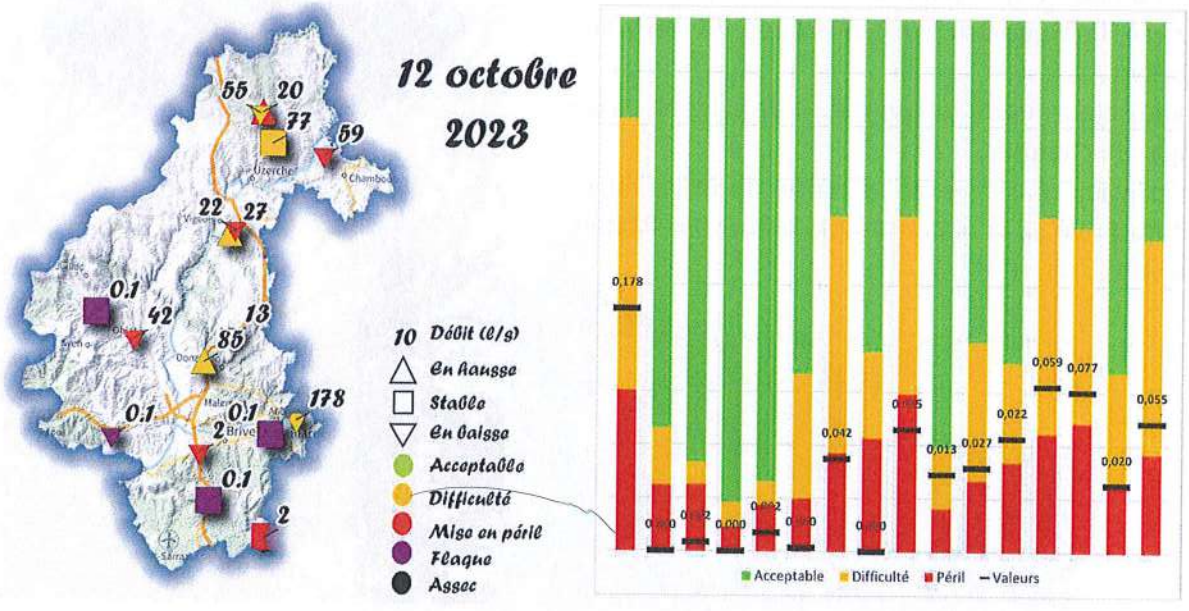

La CLE du SAGE Vézère

ACTIVITES POUR LE SIAV
10 jours ETP

- Réunion élective de mars 2023
- Réunion de bureau du 15 juin 2023
- Ateliers thématiques des 04 et 06 juillet 2023
- Participation à l'étude pour la définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère

La signature d'une convention de participation aux pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA 19.

ACTIVITES POUR LE SIAV
60 jours ETP

- Participation aux pêches de sauvetage et d'inventaire, **avec financement à hauteur de 12 275 €** de cette activité par la FDAAPPMA de la Corrèze.
- Information des propriétaires sur le territoire SIAV,
- Communication des résultats des pêches permettant d'avoir une photographie de l'état des milieux.
- Publications qui ont le plus de succès.
  35 publications pour un total **36 434** vues sur FB.
  3 vidéos sont autour des **5 000** vues.
  Sur Instagram, **1 586** vues (la page est plus récente et tend à se développer).
- A long terme cette activité permettra de prioriser les actions sur le réseau hydrographique du bassin.

Réseau thermie départementale

ACTIVITES POUR LE SIAV
40 jours ETP

- Présentation du logiciel TEMPO 19 élaboré par la Fédération de Pêche de la Corrèze pour tester les fonctionnalités avec les données du SIAV
- Les agents ont configuré les stations thermies du territoire.
- Les agents ont renseigné le logiciel avec la base de données des stations du SIAV
- Partage des données avec la fédération de pêche de la Corrèze, structure animatrice du réseau thermie du département.

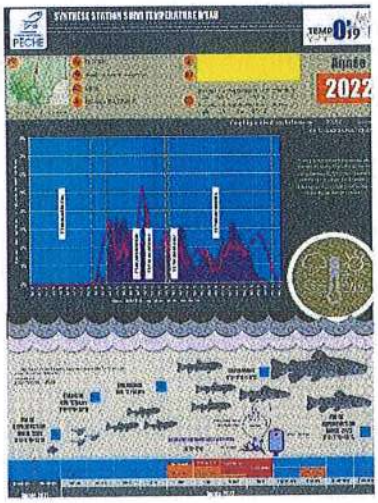

Autres conventions GEMAPI et prestations de services

- Gestion de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Isle territoires CABB et CCPU. Convention d'entente de 2022 et prestation de services 2022 et 2023.
- Gestion de la compétence GEMAPI sur Vézère aval avec le SMBVVD
- Gestion de la GEMAPI sur le bassin versant de la Dordogne moyenne avec le SMDMCA et Midi Corrézien.

ACTIVITES POUR LE SIAV
5 jours ETP

Projet Nature et transitions restauration de quatre mares sur la commune de Chartrier-Ferrière

- Projet de restauration de **4 mares** communales à Chartrier-Ferrière avec l'appui technique du CENNA et la création d'un sentier pédagogique itinérant. Les travaux seront en majorité réalisés par la régie du SIAV.
  Pour un montant de : **40 331.56 € HT**
  Soit :**48 397.87 € TTC**
- Appel à projet « Nature et transition » de la région Nouvelle-Aquitaine (en attente de réponse) et Fonds Verts (retenu).
- 20 % autofinancement pour la collectivité compétence GEMAPI
- Plusieurs objectifs :
  - Maintenir un réseau de points d'eau sur le Causse corrézien
  - Biodiversité : habitat, continuité écologique avec le contexte forestier, réfection des murets, plan de gestion avec le CENNA
  - Gouvernance locale autour de la biodiversité :
  - Sensibiliser et aménités par le sentier : mobilité douce, panneaux pédagogiques, éducation à l'environnement pour l'école du village, travail de recherches, paysage.
- Travaux à réaliser :
  - Inventaire
  - Sécurisation de mares.
  - Entretien des murets et curage.
  - Travaux de mise en lumièreCréation de sentier

ACTIVITES POUR LE SIAV
15 jours ETP

La sensibilisation des élus, la communication

ACTIVITES POUR LE SIAV
60 jours ETP

➢ **Les publications sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, LinkedIn et le site Internet.**

- En 2023, ce sont 222 publications qui ont été publiées sur la page Facebook du SIAV. Ainsi, plus de 117 000 fois vues, ces publications ont permis d'informer sur les actualités et actions du syndicat, de communiquer les relevés du suivi étiage et les résultats des pêches scientifiques et de sensibiliser sur des informations de notre territoire par le biais de quizz et support pédagogiques.
- De plus, le SIAV a déployé ses canaux de communication en créant une page Instagram et LinkedIn Youtube pour toucher davantage de public tant professionnel que le grand public notamment les jeunes. La page Instagram a cumulé près de 8 000 vues et celle de LinkedIn plus de 2 000 vues en 2023.
- Les réunions sur le terrain avec les élus et les propriétaires lors des travaux et des différentes demandes.

➢ **Les Fresques de l'eau :**

- Le SIAV propose un programme d'animations dans chaque commune, sous forme d'atelier de 3h où les élus découvrent sous la forme d'un jeu, le grand et petit cycle de l'eau, l'impact des activités humaines et les enjeux du changement climatique.

- L'atelier se conclue par un temps d'échanges matérialisé par une affiche des propositions des participants pour économiser l'eau. De très bons retours.

- Le programme a débuté en juin et a repris en septembre après la pause estivale.

- **En 2023** : 9 ateliers et 45 personnes sensibilisées.

- 8 publications et 2 192 vues.

La Fresque de l'Eau

- **Le carrefour des collectivités**

Le SIAV et les techniciens de l'entente se sont relayés sur les deux jours pour tenir le stand les 27 et 28 septembre 2023

Près de 100 personnes ont joué aux Idé'eaux, un jeu ludique pour découvrir les enjeux, objectifs et actions du PPGC des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze.

Autant des élus de nos territoires, que des personnalités comme M. le Sénateur Claude Nougein, Mme la Députée Frédérique Meunier, M. le préfet Étienne Desplanques Préfecture de la Corrèze et M. le Sous-Préfet Jacques Ranchère, le Président du Département de la Corrèze Pascal Coste, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, que des collectivités SDIS 19, CDG, et des entreprises L'Abeille Gaillarde, Qualyse et des citoyens.

Représentation cartographique de la participation des élu.e.s Corrézien.ne.s sur le stand de l'Entente GEMAPIENNE Vézère-Corrèze au Carrefour des collectivités 2023.

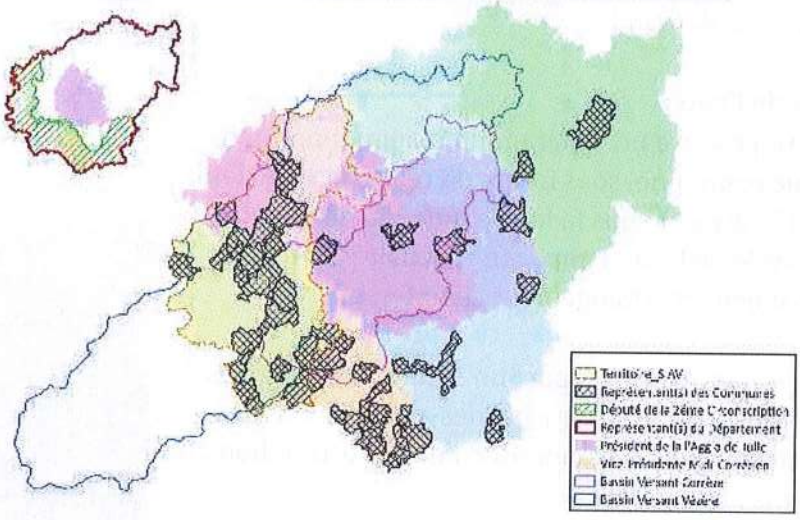

La recherche d'un site pour accueillir la Maison de l'Eau.

- Site à proximité de la Corrèze/Vézère
- Proximité d'un projet pour les milieux aquatiques,
- Site présentant une capacité d'accueil suffisante
- Création d'un groupe de travail pour étudier le projet Garavet à Allassac.

ACTIVITES POUR LE SIAV
30 jours ETP

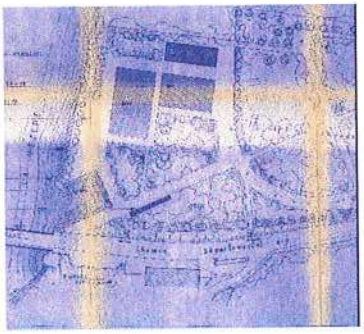

Action 35. PCAET CABBrive

Sensibiliser le grand public et animer le territoire

- Communiquer sur les enjeux de la transition écologique et énergétique et sur les pratiques
- Réaliser des actions d'animation grand public (semaine du développement durable, mobilité, visites, ...)
- Sensibiliser les jeunes (opération type Défi class énergie, inter Accueils de Loisirs, lycées...)
- Utiliser la voie verte comme support de communication et d'animation
- Réaliser une Maison de l'eau (SIAV)

La modification des statuts du SIAV et adaptation budgétaire.

- Etude transversale
- Création d'un groupe de travail
- Rationaliser et adapter les cartes et les budgets
- Renforcer la présence du syndicat sur le territoire et hors territoire pour permettre des coopérations et la mutualisation des moyens. (Investissement matériel)
- Affirmer la compétence GEMAPI sur un territoire hydrographique cohérent.

ACTIVITES POUR LE SIAV
60 jours ETP

Révision du PPG coordonnée à l'échelle du bassin Vézère/Corrèze

- Présentation des enjeux aux EPCI
- Définition des objectifs stratégiques et opérationnelles à mettre en place sur le bassin Vézère/Corrèze
- Programmation de travaux.
- Validation par EPCI et présentation au COPIL.
- Rédaction du dossier d'Intérêt Général
- Impact du Décret n°2023-907 du 29 septembre 2023 modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la police de l'eau annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

ACTIVITES POUR LE SIAV
140 jours ETP

Administration de la structure

ACTIVITES POUR LE SIAV
220 jours ETP

II. CONSTAT SUR BASSIN VEZERE/CORREZE

L'entente entre le SIAV et les 6 EPCI du bassin VEZERE/CORREZE permet d'engager une réflexion sur la gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente.
Il apparaît pertinent de réaliser un PPG sur une période de10 ans avec actualisation à 5 ans pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général

- **Tensions sur la ressource**
- **Déséquilibres ressources/prélèvements**
- **Altérations des milieux aquatiques qui impactent les usages**
- **Absence de ripisylve sur les TBV**
- **Forte densité de plans d'eau**
- **Approche intégrée de la gestion de l'eau, pour faire évoluer les pratiques.**

« Arrêter de dégrader »

- **Protéger les zones urbanisées, articulation eau pluviale et ruissellement intense.**
- **Développer la solidarité amont /aval, les synergies d'acteurs et l'harmonisation des pratiques à l'échelle du bassin versant.**

III. MAINTIEN DES FONCTIONALITES DES MILIEUX

Les caractéristiques du territoire, les réglementations en vigueur et les projets de territoire nous obligent à développer l'implication des autres acteurs, sur le maintien des fonctionnalités des milieux. Ainsi tout au long de l'état des lieux des entretiens ont été réalisés avec la profession agricole, les services de l'état, les services eaux/assainissement des collectivités, les services d'urbanisme, les services du développement économique, le CRPF, l'ONF, les usagers, les gestionnaires des milieux aquatiques. Il en ressort...

➨ Des objectifs stratégiques une vision à long terme

- Ils définissent ce que l'on souhaite atteindre comme résultat à long terme.
- Ils permettent aux élus de fixer un cadre stratégique, ils orientent les objectifs opérationnels.
- Ils doivent clarifier les compétences et engagements des acteurs du territoire et responsabiliser les gestionnaires.
- Ils requièrent le consensus de l'ensemble des acteurs (COPIL) pour impulser un engagement collectif.

➨ Des objectifs opérationnels (concrets et mesurables)

- Ils définissent ce qui doit être fait sur le court terme pour atteindre un objectif stratégique.
- Ils devront recueillir le consensus de l'ensemble des acteurs (COPIL)
- Ils devront être validés par les élus

➨ Les actions/mesures

- Elles doivent être coordonnées, programmées dans le temps et localisées.
- Elles peuvent être des études, des animations, de la maîtrise foncière ou des travaux.
- Elles seront menées sur les secteurs rectifiés pour répondre aux enjeux retenus sur le bassin.

Logigramme sur la restauration de la morphologie des cours d'eau

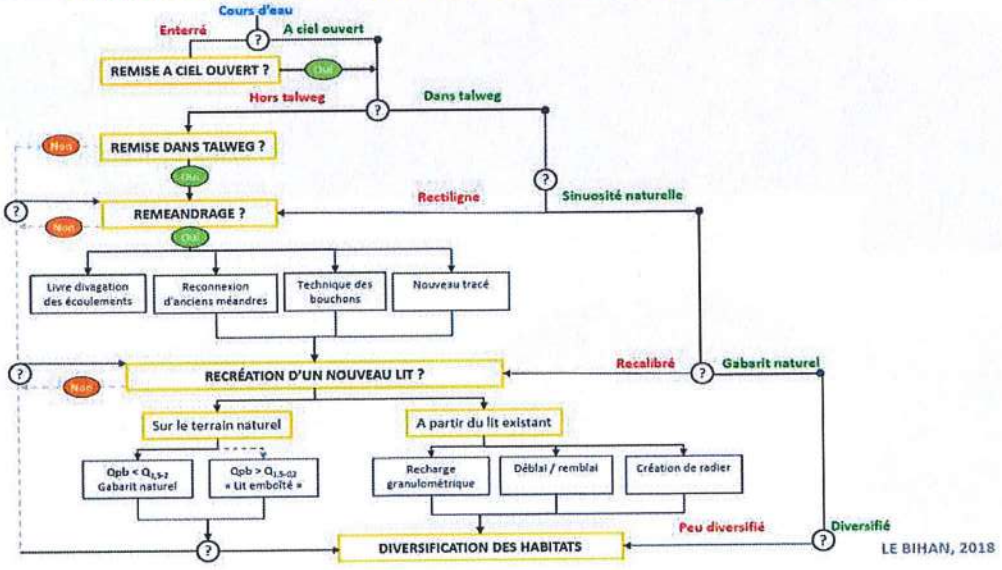

IV. EXEMPLES D'ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE MENEES SUR LE TERRITOIRE DU SIAV.

- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
- Remonter les lignes d'eau dans les portions de cours d'eau accompagnés de milieux annexes,
- Développer les haies (bord de cours d'eau, rupture de pente, bord de champ) à vocation fourragère ou bois énergie.
- Réintroduire l'arbre dans la prairie.
- Diminuer les surfaces artificielles en eau libre.
- Réduire l'artificialisation des sols et leurs imperméabilisations
- Réduire voire interdire le drainage
- Identifier les zones humides effectives efficaces, dégradées
- Adapter les anciens modes d'irrigation de l'herbe en Limousin
- Réduire/supprimer les plantations de résineux en fond de vallée et les zones humides

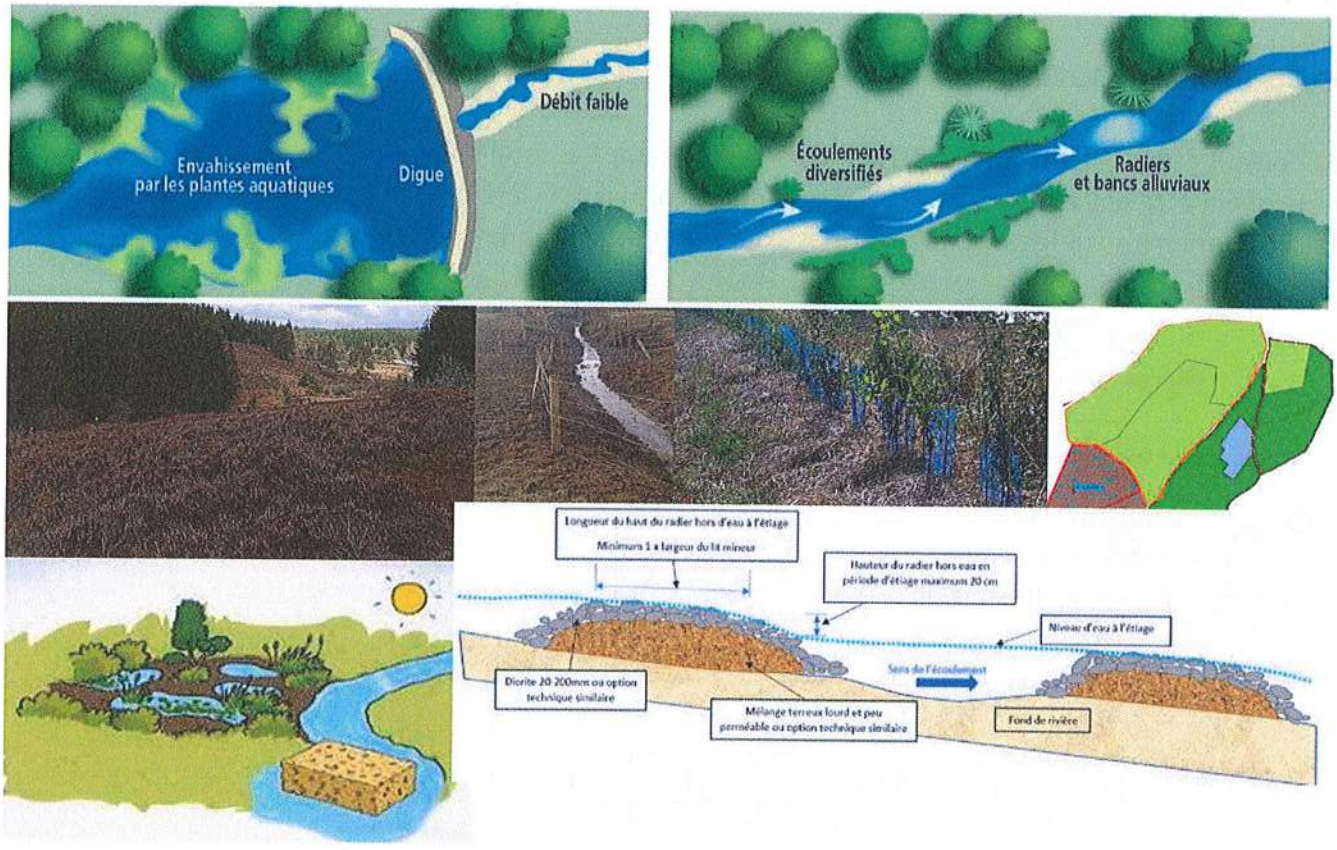

V. ORIENTATIONS 2024

Modification statutaire et budgétaire

Maintien des activités de la régie du SIAV

- Réalisation d'un programme d'entretien des cours d'eau reconnu d'Intérêt Général pour répondre aux usages (limiter le risque inondation, sécuriser la pratique des activités touristiques, sportives et de loisirs, ...)
- Réflexion sur le développement du partenariat et la mutualisation des moyens.
- Suivi des cours d'eau à l'étiage avec demande de subventions pour gestion de bassin.
- Suivi du réseau thermie départemental.
- Continuité des actions liées aux conventions.

Projet maison de l'Eau

- Groupe de travail sur définition d'un site
- Étude de faisabilité technique.
- Recherche de financements, de partenariats et de mécénats.

Appel A Projet

- Renaturation des villes et villages FOND VERT
  Projet de restauration hydromorphologique de la Corrèze intra-muros de BRIVE.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

LE FONDS VERT
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

AXE 2
Renaturation des villes et des villages
Edition 2023

Action 24. PCAET CABBrive
Communes
CABB
Renaturer les berges de la Corrèze
Sur les rives de la Corrèze une attention particulière sera portée à la conservation des ripisylves qui jouent un rôle majeur pour le maintien de la biodiversité.

Un projet de renaturation des berges de la Corrèze vise :
- à la conservation et à la replantation des ripisylves et des végétations de bords de cours d'eau qui jouent un rôle majeur pour le maintien de la biodiversité.
- à un resserrement de l'écoulement dans le fonds du lit mineur afin de préserver une lame d'eau suffisante en période d'étiage
- à la création de zones propices au développement de la faune aquatique

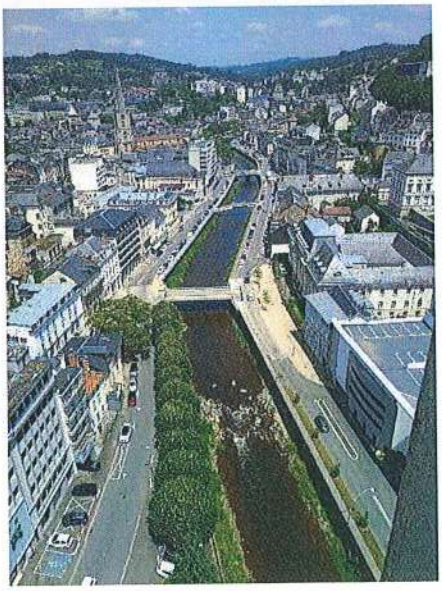

Contrat de Progrès de l'agglo du bassin de BRIVE

SCoT Sud Corrèze

Mise en place de programmes d'animations

- Fresque de l'eau
- Mise à disposition des outils de communication
- Participation aux évènements liés à l'environnement (Foire, semaine développement durable, etc.)

Natura 2000

- Projet extension du site vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale.

Acquisition de zones humides

- (10 ha) sur le site de Garavet

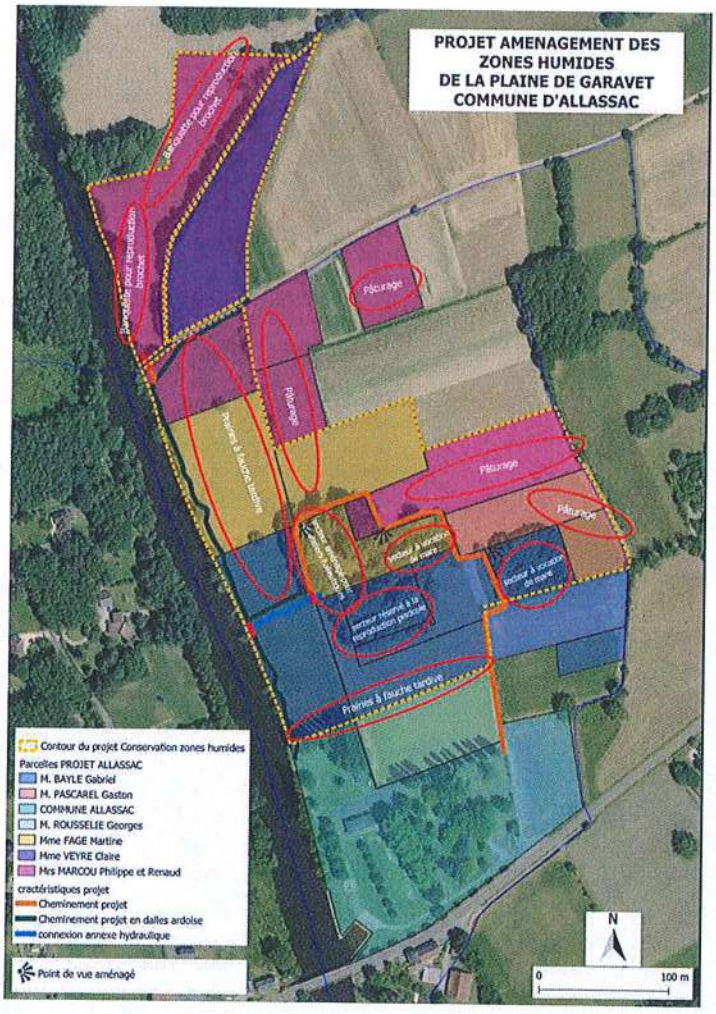

VI. LE FONCTIONNEMENT DU SIAV

- **LE SIAV en 2023 regroupe 4 EPCI FP**

- **La cotisation AG – Administration Générale – correspond aux charges de fonctionnement liées à la gestion de la structure et aux dépenses d'investissement après déduction des aides.**

- **La participation GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations – correspond aux charges de fonctionnement et d'investissement après déduction des aides, des travaux engagés par le SIAV dans le cadre des PPG reconnus d'Intérêt Général ou lors des appels à projets.**

- **La participation OP AM – Opérations Aménagements – correspond aux charges de fonctionnement liés aux aménagements sur les haltes nautiques les aires de pique-nique proches des cours d'eau et les passes à canoë.**

VII. LE BUDGET DU SIAV

Il est rappelé dans les délibérations du SIAV énoncées ci-dessous les modalités de participations des membres aux différentes cartes du SIAV :

- Administration générale, délibération n°2023 n°10 « cotisation des membres »
- GEMAPI, délibération :
  - n° 2022_12 « Plan de financement prévisionnel tracteur forestier avec équipements forestiers minimum 140 ch. pour travaux en milieux aquatiques »
  - n°2023_10 « programme prévisionnel 2023 »
- Opérations Aménagement délibération n 2023_04 Participation annuelle des E.P.C.I. et communes adhérentes à titre individuel

Population DGF 2023 : 130 083

Dépenses 2023	322 919.99 €
2,48€ par habitant	
CABB	282 972.19 €
CCPU	27 385.8 €
CCPLP	8 471.05 €
TULLE AGGLO	3 829.68 €
Opération Aménagement Communes individuelles	261.27 €

Population DGF 2024 : 130 052

Prévision 2024	332 648.85 €
2,56€ par habitant	
CABB	291 517.46 €
CCPU	28 244.48 €
CCPLP	8 648.04 €
TULLE AGGLO	3 911.06
Opération Aménagement Communes individuelle	327.81 €

Détail des participations de la CABB

Dépenses 2023		
Population DGF SIAV 2023	130 083	Base de répartition
Population DGF CABB 2023	113 948	
Cotisations AG	47 858.16	0,42€
Participation GEMAPI	232 414.67 €	265 324.51 €
Participation OP AM	2 699.36 €	3 000€

282 972.19€

Prévisionnel 2024		
Population DGF SIAV 2024	130 052	Base de répartition
Population DGF CABB 2024	113 953	
Cotisations AG	47 860 €	0,42€
Participation GEMAPI	240 958 €	275 000€
Participation OP AM	2 699.46 e	3 000€

291 517.46 €

Détail des participations de TULLE AGGLO

Dépenses 2023		
Population DGF SIAV 2023	130 083	Base de répartition
Population DGF TULLE AGGLO 2023	1 557	
Cotisations AG	653.94 €	0,42€
Participation GEMAPI	3 175.74 €	265 324.51 €

3 829.68 €

Prévisionnel 2024		
Population DGF SIAV 2024	130 052	Base de répartition
Population DGF TULLE AGGLO 2024	1 543	
Cotisations AG	648.06€	0,42€
Participation GEMAPI	3 263 €	275 000€

3 911.06 €

Détail des participations de la CCPU

Dépenses 2023		
Population DGF SIAV 2023	130 083	Base de répartition
Population DGF CCPU 2023	11 134	
Cotisations AG	4 676.28 €	0,42€
Participation GEMAPI	22 709.52 €	265 324,51€

27 385.8 €

Prévisionnel 2024		
Population DGF SIAV 2024	130 052	Base de répartition
Population DGF CCPU 2024	11 144	
Cotisations AG	4 680,48€	0,42€
Participation GEMAPI	23 564€	275 000€

28 244.48 €

Détail des participations de la CCPLP

2023		
Population DGF SIAV 2023	130 083	Base de répartition
Population DGF CCPLP 2023	3 444	
Cotisations AG	1 446.48	0,42€
Participation GEMAPI	7 024.57 €	265 324.51 €

8 471.05 €

Prévisionnel 2024		
Population DGF SIAV 2024	129 652	Base de répartition
Population DGF CCPLP 2024	3 412	
Cotisations AG	1 433,04€	0,42€
Participation GEMAPI	7 215 €	275 000€

8 468.04 €

ANNEXE 1 : Dossier de presse

GESTION DE L'EAU

France & Monde → Actualités

ENVIRONNEMENT ■ Une sécheresse sévère se profile en 2023. Quelles solutions à ce déficit désormais récurrent ?

Eaux usées, ressource miraculeuse

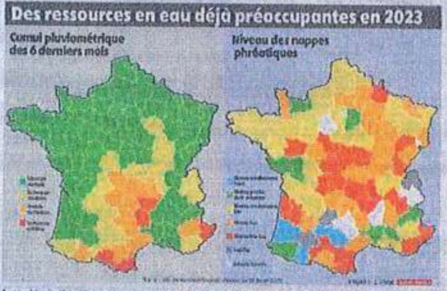

L'ÉDITORIAL

Petits ruisseaux

Tulle → Dans l'arrondisse

UZERCHE ■ Les pêcheurs ont organisé leur assemblée générale

Au chevet des cours d'eau

L'assemblée générale des Pêcheurs d'Uzerche a permis de faire le tour des projets envisagés cette année. Les actions phares sont reconduites.

L'APPMA Les pêcheurs d'Uzerche a récemment tenu son assemblée générale en présence du maire Jean-Paul Grador et de Patrick Chabrillanges, président de la fédération départementale.

Lors de cette réunion, le président, Philippe Nouvet, a dressé le bilan de l'année écoulée et abordé les projets 2023.

Lâchers. En 2022, l'association a procédé aux lâchers de truites surdensitaires pour l'ouverture. D'autres ont eu lieu au mois de mai et pour les deux concours de la saison estivale. Des gardons (105 kg) ont été immergés dans la retenue du barrage du Gour Noir.

Pour cette année les mêmes opérations auront lieu avec en plus un lâcher de 50 kg de brochets au Gour Noir. De plus une opération truitelles est envisagée dans le ruisseau du Pin.

Pêche électrique. Une pêche électrique, réalisée au Moulin de la Faye, sur le Ganaveix, a donné des résultats encourageants.

Ouverture. Pour cette saison qui va débuter samedi 11 mars avec l'ouverture de la truite, les membres de l'association envisagent de réaliser quelques projets.

Nettoyage des berges. Un nettoyage des berges est prévu au mois de juin. Un contact va être pris avec le collège afin d'associer les élèves à cette opération.

Frayères. La création de nouvelles frayères et l'entretien de celles existantes sont conditionnés à l'approvisionnement en granulats adaptés.

Végétalisation. Une revégétalisation de quelques mètres de la Vézère sur trois sites - entre le pont neuf et le pont Turgot, à la Minoterie et au Gour Noir - va voir le jour avec le concours du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (Siav). Cette action sera réalisée avec des plantes non invasives.

No kill. Un parcours *no kill* sera créé entre les Carderies et la Minoterie.

Concours. Le concours annuel aura lieu le 6 août. Parmi les nouveautés, un concours truites fishing se déroulera le 17 septembre.

Finances. Pour le trésorier, les finances sont saines grâce à la vente de 287 cartes et aux diverses subventions. ■

ACTION. Une pêche électrique a été effectuée au Moulin de la Faye par l'APPMA.

Saint-Pantaléon-de-Larche

Les berges de la Vézère en chantier

Publié le 21/02/2023

Intervention du SIAV © Droits réservés

Saint-Pantaléon-de-Larche. Saint Pantaléon-de-Larche : Intervention du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère pour des travaux d'élagage et de nettoyage. élagage. Les services du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) et de la commune procèdent à différents travaux d'élagage et de nettoyage sur les berges de la Vézère, au niveau du Parc des sports. Les services municipaux ont procédé avec le concours d'un élagueur à des travaux de sécurisation sur des arbres dangereux. Quant au SIAV, il entame pour plusieurs jours, sa campagne d'entretien des berges de la rivière et de dégagement des embâcles quand la météo le permettra.

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

Corrèze → Actualité

LA MONTAGNE 04 mars 2023

RESSOURCE EN EAU ■ Face au déficit pluviométrique inédit, les Corréziens appelés à restreindre leur consommation

La Corrèze placée en vigilance sécheresse

Pas de restriction mais un appel au civisme lancé par le préfet aux usagers pour restreindre leur consommation d'eau alors que la Corrèze connaît une sécheresse hivernale inédite.

SÉCHERESSE INÉDITE.

Le rôle des barrages

EN CHIFFRES

59

126

64

LA MONTAGNE 12 juin 2023

LE FAIT DU JOUR

La menace de la sécheresse plane

Faut-il déjà s'inquiéter pour cet été ?

Questions sur l'eau

sur le département de la Corrèze

LE FAIT DU JOUR

« J'ai été conditionné : plus tu utilisais d'eau, plus tu étais propre »

Les barrages de la vallée de la Dordogne pleins aux trois quarts

Les pesticides s'incrustent dans tous les sols

ENVIRONNEMENT. La situation est préoccupante selon l'Inrae.

LA MONTAGNE

CORRÈZE

La Corrèze doit-elle craindre un été sec ?

Des vélos électriques en libre-service depuis vendredi à Brive

Saint-Cernin-de-Larche

Une fresque illustre les enjeux de l'eau

Publié le 13/09/2023

Les problèmes liés à l'eau ne sont pas une découverte, mais une confirmation criant à l'urgence. © Droits réservés

S'ABONNER

Saint-Cernin-de-Larche. Réflexion menée autour de l'eau.. Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère propose à ses 68 communes adhérentes une animation ludique et pédagogique La Fresque de l'eau.

Cet atelier, animé par Coraline Breil, permet de construire une vision globale des enjeux autour de l'eau à travers quatre lots de cartes représentant le grand cycle de l'eau, son cycle anthropique, les impacts des activités humaines et celui du réchauffement climatique.

Sylvie Lorenzon, le maire, Jean Marie Rome, maire adjoint, Dominique Eymard, conseillère municipale, Eliane Reynier, élue à Lissac, et deux habitants, Alain Leymarie et Pascal Lopez, ont participé à cette matinée.

La ressource en eau est déjà et sera encore davantage une urgence et aucune solution ne sera à négliger.

SAINT-CERNIN-DE-LARCHE

Lanteuil

Une pêche électrique sur la Roanne

Publié le 24/10/2023

Une pêche électrique effectuée sur la Roanne en prévision de travaux d'aménagement. © Droits réservés

S'ABONNER

Lanteuil. Une pêche électrique de sauvetage sur une portion de la Roanne . Une opération de pêche électrique a été menée par l'AAPPMA Beynat/Le Chastang, en prévision de travaux d'aménagement dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité en habitats sur ce tronçon urbanisé de la Roanne relativement plat et peu ombragé. Cela en augmentant le nombre de caches pour les poissons et en différenciant les écoulements, des épis visant à resserrer et dynamiser l'écoulement à l'étiage et constituant également des zones refuges en période de hautes eaux sans influer sur les hauteurs de crues.

Zones de reproduction

Cet aménagement va également permettre l'augmentation des zones de reproduction et de développement pour la truite commune et ses espèces accompagnatrices (vairon, loche, chabot, lamproie de planer, goujon...) ainsi que pour les poissons grands migrateurs pouvant remonter sur ce bassin versant (saumon atlantique, truite de mer, anguille). Il sera également bénéfique pour d'autres animaux aquatiques, tel que le cincle plongeur.

Ce tronçon constituera en outre une zone de repos en amont direct du seuil de Lanteuil, une réserve de pêche permanente ayant été créée depuis le début de l'année 2023.

« Enfin, cet aménagement et sa facilité d'accès pourront à terme servir de support pédagogique pour les animations scolaires de découverte des milieux aquatiques financées par l'AAPPMA ainsi que de support scientifique avec la mise en place de pêches de suivi des populations piscicoles, l'ensemble du bassin versant de la Roanne étant en gestion patrimoniale (population naturelle, sans empoissonnements) » précise Guillaume Bornet président de l'AAPPMA.

Recolonisation naturelle

C'est pour toutes ces raisons et avec le concours des agents du Midi Corrézien, du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV) et des bénévoles de l'AAPPMA, que les techniciens de la Fédération de Pêche ont capturé les poissons à l'aide d'un courant électrique non létal et d'épuisettes dans le but

2.362 poissons capturés

2.362 poissons ont été capturés dont 8 truites communes, 186 chabots, 1598 vairons, 105 loches franches, 155 lamproies de Planer, 257 goujons, 53 chevesnes ainsi que 126 écrevisses de Californie (espèce invasive), le tout représentant une densité de poissons de 91 kg/hectare de rivière ce qui est satisfaisant selon les acteurs de cette pêche.

Le peu de truites capturées rapporté au stock de proies (autres petits poissons) démontre l'utilité de l'aménagement de caches et habitats pour cette espèce sur cette portion de la Roanne.

Environnement

Pour remplacer les arbres morts, Saint-Pantaléon-de-Larche mise sur une ripisylve expérimentale

Publié le 02/12/2023

Après l'abattage, l'heure de la replantation est venue, mais avec des espèces différentes. © Droits réservés

Les arbres morts ou malades qui ont été abattus par la municipalité de Saint-Pantaléon-de-Larche vont être remplacés par un boisement de berge, ou ripisylve.

Une impressionnante opération d'abattage d'arbres vient d'être menée à l'entrée du bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche. Les arbres morts ou malades vont être remplacés par un boisement de berge, ou ripisylve, qui, pour la municipalité, « présente de bien meilleures caractéristiques écologiques ». Une opération conduite en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (Siav).

Actuellement, les berges de la Vézère sont plantées de peupliers. « Ces arbres n'ont malheureusement pas une profondeur d'enracinement suffisante et augmentent le risque d'arrachage des berges ».

De plus, sur le site de l'avenue Charles de Gaulle, à côté du pont, une trentaine d'arbres de type peupliers et acacias était en mauvais état (morts, cassés ou malades). Le Siav et la commune ont donc décidé de mener une expérience de création d'un boisement de berge. L'entreprise Parlant, d'Argentat, a déployé de gros moyens pour procéder à l'abattage de ces arbres. Le bois coupé sera valorisé sous forme de palettes ou de broyats.

Frênes, chênes ou érables

Maintenant, le service espaces verts va procéder à une opération de replantation, mais avec des espèces totalement différentes. Les arbres de hautes tiges seront des frênes, des chênes ou des érables. À côté des végétaux de plus petite taille, seront installés de l'aulne glutineux, des saules ou du cornouiller mâle.

« L'objectif est que les grands arbres piègent les polluants et grâce, à l'ombre, réduisent la température de l'eau. Les racines de cet ensemble végétal stabiliseront la berge, qui est aussi un refuge pour la faune et la flore. La décomposition des feuilles mortes constitue un apport de matière organique important ». Des panneaux explicatifs ont été posés à l'entrée de ce chantier, qui va s'étaler sur plusieurs semaines, le temps de la mise en place des végétaux en fonction des conditions météo.

Éducation - Les jeunes s'impliquent dans la préservation de la ressource

Dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau Adour-Garonne « EDUC'EAU », les collectivités en charge de gestion des milieux aquatiques de la Corrèze proposent des animations sur la qualité et les usages de l'eau auprès des CM2, 6e et 5e dont les établissements se situent le long de la Vézère ou de la Corrèze.

Ce programme « Projet Vézère/Corrèze », soutenu par l'inspecteur de l'Éducation Nationale, est animé par la Maison de l'eau et de la Pêche 19 et la Ligue de l'Enseignement - FAL19.

Plusieurs séances vont rythmer l'année scolaire au gré de la découverte des cours d'eau de leur territoire, de l'apprentissage du cycle de l'eau et des acteurs l'utilisant, de prélèvements et d'analyses de la qualité de l'eau, etc.

L'approche par les sciences participatives facilite la compréhension des élèves sur les enjeux de l'eau. En effet, cet aspect ludique implique activement chaque élève, suscite leur curiosité et développe la coopération entre eux. De plus, ce projet pluridisciplinaire favorise l'intégration de tous les élèves et donne du sens à l'apprentissage.

D'ici la fin de l'année 2023, les classes auront participé aux séances *Introduction du projet* et *Utilisateurs de l'eau*. Les prochaines séances auront lieu au printemps et traiteront les prélèvements et les analyses d'eau et, pour les écoles volontaires, *l'indice biotique*.

À la fin du projet, un bilan qualitatif de la Vézère et de la Corrèze sera établi grâce aux données récoltées par les élèves et ce, des sources jusqu'aux confluences.

Les élèves découvrent les cours d'eau de leur territoire - © DR

ANNEXE 2 : Les documents du projet Educ'Eau

DOSSIER AAP EDUC'EAU VEZERE-CORREZE

PROJET PÉDAGOGIQUE VÉZÈRE CORRÈZE

ENTENTE VÉZÈRE ET CORRÈZE

Sensibiliser la population sur la ressource en eau et les milieux aquatiques face au changement climatique

PORTEUR DU PROJET

Syndicat Mixte à la Carte pour l'Aménagement de la Vézère

Président : Daniel FREYGEFOND
5 Rue des Gaulies 19100 BRIVE LA GAILLARDE
www.siav-vezere.fr
Tel : 05 55 17 07 22 **Mail :** accueil@siav-vezere.fr

	Sensibilisation public diversifié
Item AAP	**- Outils pédagogiques** **- Organisation de programmes éducatifs adaptés aux différents publics** **- Actions d'éducation à l'eau s'inscrivant dans le cadre d'une manifestation, d'un évènement**
Objectif	- Réaliser un support **vidéo** à destination des élu·e·s sur les enjeux actuels du territoire sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et les solutions techniques à apporter en associant l'ensemble des collectivités du bassin versant de la Vézère et de la Corrèze -**Kit sensibilisation itinérant** au grand public pour des manifestations - Proposer une **éducation à l'environnement** aux **écoles** du cycle 3 et 4 sur l'ensemble du bassin versant de la Vézère afin de sensibiliser les enfants à l'eau et aux milieux aquatiques en s'appuyant sur les problématiques locales et en les faisant participer au recueil de données par une participation active
Résultat	Faire prendre conscience des enjeux du changement climatique aux élu.e.s, enfants, grand public sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques.
Equipe projet	SIAV, Tulle agglo + Entente VEZERE-CORREZE, MEP19, FAL, Graine d'avenir, CENNA, LNE, Alternature Media
Budget	139 550 € TTC
Suivi	Données quantitatives, qualitatives
Communication	Canaux de diffusion, FB, site internet et newsletter de toutes les structures gestionnaires GEMAPI de la Corrèze, conseils municipaux, journal, manifestations extérieures

I. ORIGINE DU PROJET

Avec l'instauration de la GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont devenues une compétence obligatoire des EPCI qui a terme seront compétents sur le petit et le grand cycle de l'eau. De fait, les intercommunalités ont une obligation de travailler à la prévention des inondations et à la restauration du bon état des milieux aquatiques.

Après des décennies d'aménagement sans prise en compte du fonctionnement écologique des cours d'eau, ces écosystèmes se sont fortement dégradés et le dérèglement climatique fait aujourd'hui peser une pression supplémentaire. Les efforts à consentir pour se rapprocher d'une situation à l'équilibre sont conséquents et nécessitent de changer d'approche dans la satisfaction des usages. Il devient essentiel d'arrêter de dégrader les milieux pour pouvoir se concentrer sur les travaux de restauration, notamment sur les territoires faiblement dotés en moyens technique et financier.

Par ailleurs, l'approche sectorielle continue de prévaloir chez la plupart des acteurs de l'eau et tendrait même à se renforcer dans un contexte de rareté de la ressource. A cette contrainte il faut ajouter le statut non domanial de la majorité des cours d'eau qui constitue un frein dans la mise en œuvre de politique de restauration des écosystèmes aquatiques.

Pour être efficace, la mise en œuvre de la GEMAPI implique que le plus grand nombre et particulièrement les acteurs concernés par la gestion de l'eau :

- Partagent localement le constat sur l'état des milieux et les enjeux associés,
- Soient informés sur le fonctionnement écologique de leurs milieux aquatiques,
- Aient un intérêt (financier, affectif, d'usage...) à participer ou soutenir la restauration des milieux,
- Connaissent l'ensemble des usages et acteurs ayant une influence sur le fonctionnement des rivières.

En octobre 2020, le ministère de la transition écologique a publié les résultats d'une enquête du SDES sur « *les français et la nature : fréquentation, représentation et opinion* ». Selon cette enquête, les français perçoivent une dégradation des milieux naturels ces dernières années. Ce sentiment s'exprime de manière particulièrement forte concernant les milieux aquatiques. Ils sont 71 % à considérer préférable de « *laisser faire la nature* » même si cela peut poser des problèmes d'activités humaines. En revanche, s'ils constatent une dégradation générale, ils jugent plutôt favorablement leur environnement de proximité, mais portent un regard critique à l'échelle nationale et surtout internationale.

Il y a donc une prise de conscience du grand public et une volonté d'agir, mais pas forcément de connaissance suffisante des contextes locaux. Ils sont d'ailleurs 80 % à considérer avoir un niveau de connaissance moyen ou faible sur la nature.

Plus localement, dans le cadre de la préparation des Programmes Pluriannuels de Gestions (PPG) des milieux aquatiques sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze, une enquête a été envoyée à l'ensemble des élus municipaux des communes de ces deux bassins. Elle a fait ressortir un important déficit de visibilité des services rivières, créés il y a plus de 20 ans sur le département de la Corrèze et les questions liées à la ressource en eau et les milieux aquatiques étaient considérées globalement comme peu préoccupantes.

Pourtant les vagues de chaleur successives, la sécheresse historique de 2022 et les premiers diagnostics du PPG Vézère amont et Corrèze, ont permis de mettre en lumière la fragilité de la ressource en eau et des milieux du territoire face aux conséquences du dérèglement climatique.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le SIAV, en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze propose de développer des outils et actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, cadre scolaire, grand public...).

Le projet comporte plusieurs axes :

- La création d'outils pédagogiques itinérants dédiés aux bassins Vézère amont-Corrèze
- L'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques

Les principaux thèmes adaptés aux enjeux du territoire sont :

- La ressource en eau
- Le dérèglement climatique
- La découverte des rivières et zones humides
- La gestion intégrée et jeux d'acteurs

A. Les outils pédagogiques

Ils auront pour caractéristique commune leur itinérance et pourront ainsi être utilisés par les structures GEMAPI de l'ensemble des bassins Vézère amont et Corrèze.

1. Série de vidéos

Cibles : les élus du territoire et le grand public

Messages :

- Les enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur les bassins Vézère amont et Corrèze
- Les objectifs de gestion retenus sur ces bassins et la concrétisation en actions

Outils :

Création de vidéos courtes « motion design » (maximum 2 min) pour parler des enjeux du territoire et de vidéos type reportage (environ 3 min) pour présenter les objectifs de gestion et les actions à mettre en place pour y répondre. Ces dernières vidéos s'appuieront sur des témoignages d'élus et des explication techniques.

Diffusion :

Plusieurs canaux de diffusion sont proposés :

- Lors de conseils municipaux ou communautaires comme support de présentation pour les élus
- Sur les sites internet des EPCI et mairies
- Lors de manifestations spécifiques

2. Jeu de rôle

Cibles : les élus municipaux et communautaire du territoire dans un premier temps, puis les acteurs et les usagers de l'eau

Messages :

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence récemment assumée par les intercommunalités. Beaucoup d'élus locaux ignorent encore les contours de cette compétence, qui avec le réchauffement climatique, revêt une acuité évidente.

Ce jeu de rôle a pour ambition de les former dans le domaine du grand cycle de l'eau. Plus interactif, plus ludique qu'une conférence, cette animation conduira les élus à comprendre l'importance et l'intérêt, d'inventorier, d'expertiser nos zones humides, nos cours d'eaux et pourquoi il devient primordial de gérer durablement ceux-ci grâce à une planification.

Ils deviendront tour à tour agriculteurs, chef d'entreprise (industriel, artisan, responsable d'activité de pleine nature...), scientifique et défendront leur intérêt propre, dans un contexte d'intérêt public.

Outils :

Création d'un module d'animation par l'intermédiaire d'une vidéo-projection, Interactive.

Un contenu « généraliste » donnera les fondamentaux (tronc commun) de la compétence GEMAPI et un contenu « adapté au territoire » sera proposé afin de mettre en situation les élus.

Ce module d'animation devra être animé par un éducateur « environnement » formé et compétent et le temps d'intervention n'excédera pas une demi-journée (voire moins).

Un support écrit sera conçu et remis au public participant.

Diffusion :

Ateliers de formation proposés aux élus avec un animateur formé.

Le jeu pourra également être proposé dans un deuxième temps lors d'atelier pour les différents acteurs et usagers de l'eau.

3. Exposition

Cibles : le grand public

Messages :

L'outil comprendra une partie générique commune qui traitera de la gestion intégrée de l'eau (cohérence hydrographique, transversalité...), du réchauffement climatique, des grands enjeux du territoire, penser la rivière autrement...

Une deuxième partie sera adaptée aux spécificités des territoires des bassins Vézère amont et Corrèze et permettra de présenter des actions phares et représentatives des EPCI des bassins

Outils :

Création de Kakemonos qui permettent d'être transportés facilement, 3 sur la partie générique et 2 spécifiques par territoire.

Diffusion :

Exposition à disposition de l'ensemble des communes et EPCI du territoire qui peut être installée :

- Dans les mairies, EPCI
- Lors de manifestation spécifique avec la présence d'un animateur pour favoriser les échanges et répondre aux éventuelles questions

B. Organisation de programmes éducatifs adaptés aux différents publics

Les élus responsables de la GEMAPI sur les bassins Vézère amont et Corrèze souhaitent développer le volet animation/communication/sensibilisation de la compétence d'où la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement

1. Programme d'animations scolaires

Cibles : Ecole primaire et collège (cycle 3 consolidation et début du cycle 4 approfondissement) du bassin versant de la Vézère

Messages :

Découvrir les écosystèmes et faire le lien entre la qualité de l'eau, la vie aquatique et les usages

Outils :

Sur la base d'une pédagogie active, intervention d'un prestataire au sein des établissements scolaires pour aborder la rivière et son fonctionnement, suivi d'un temps au bord de l'eau où les élèves procèderont à des relevés physico-chimiques et macro-invertébrés pour appréhender les éléments caractéristiques de la qualité de l'eau et découvrir la vie de leurs rivières

Les relevés et analyses (protocole formalisé) serviront également à alimenter la base de données sur l'état des masses d'eau du territoire.

Diffusion :

Cette animation scolaire sera proposée à l'ensemble des écoles et collèges du bassin versant de la Vézère. Il est prévu dans le programme **80 journées** pour l'ensemble des établissements scolaires sur la durée de l'appel à projet.

2. Programme d'animations lors de manifestations liés à l'eau

Cibles : Tous publics

Messages :

Les différentes thématiques du territoire liées à l'eau

Outils :

Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour ce programme d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques comme l'organisation de chantiers participatifs, visites de site ou d'opérations en cours de réalisation ou réalisées mais également par la mise en place d'animations spécifiques, lors de manifestations liées à l'eau. Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il existe déjà des outils éducatifs comme des expositions interactives, des malles pédagogiques... qui sont accessibles pour les collectivités. Les structures à compétence GEMAPI pourra donc utiliser ces outils éducatifs existants ou ceux créés dans le cadre du présent appel à projet sur le bassin Vézère.

Diffusion :

Pour gagner en lisibilité, ces animations s'appuieront sur des différentes journées mondiales liées à l'eau afin de bénéficier de la communication nationale autour de ces évènements :

- Journée mondiale des zones humides (2 février)
- Journée mondiale des rivières (14 mars)
- Journée mondiale de l'eau (22 mars)
- Journée mondiale des poissons migrateurs (21 mai)
- La fête des mares (la première semaine de juin)
- La semaine du développement durable (3 semaines entre septembre et octobre)
- Fête de la science (sur une dizaine de jours en octobre)

Elles pourront également être mises en place lors de temps forts sur le territoire des EPCI, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et des programmes d'actions des PPG.

Il est prévu dans le programme 50 journées dédiées pour l'organisation des manifestations.

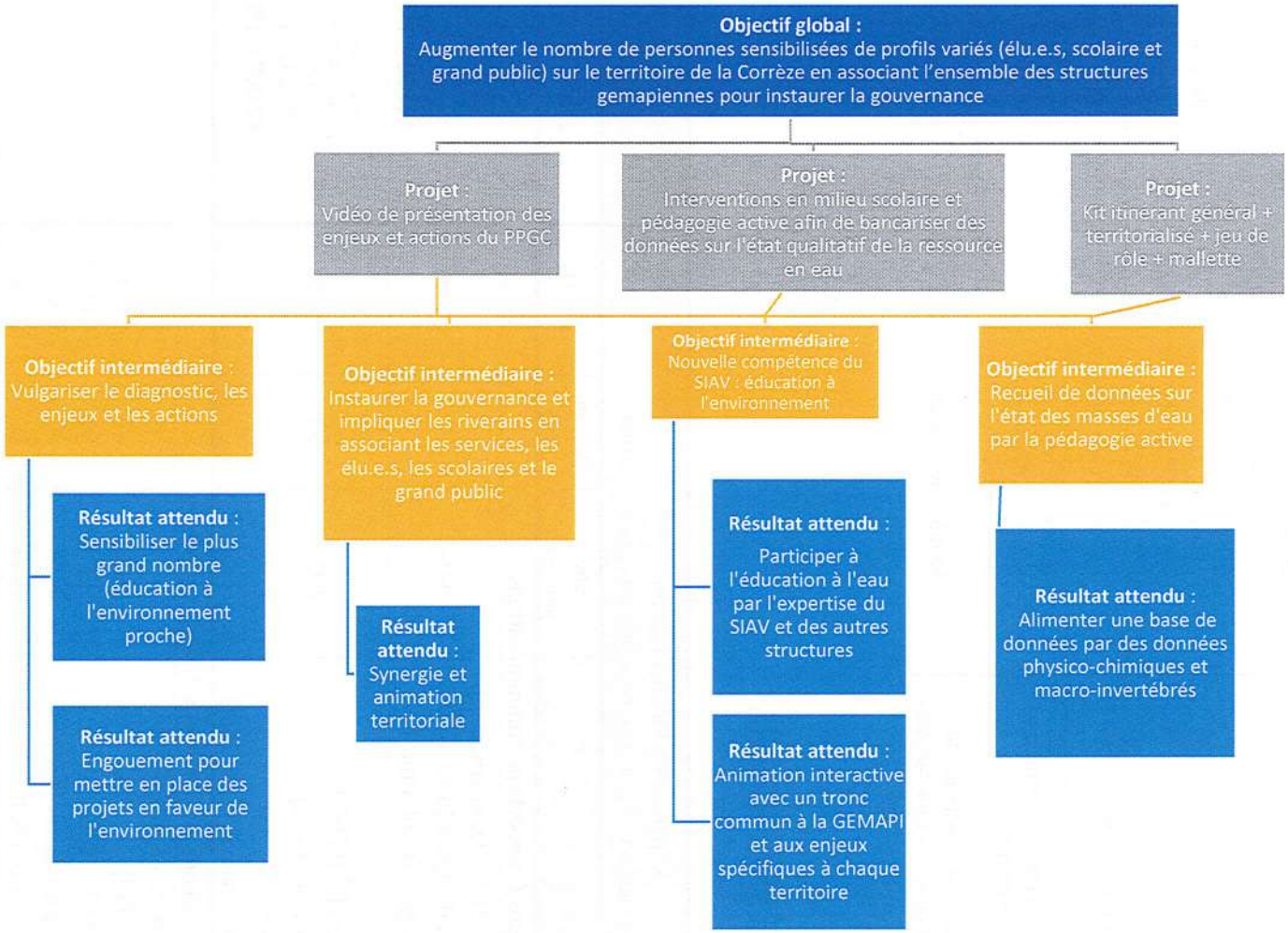
Objectif global :
Augmenter le nombre de personnes sensibilisées de profils variés (élu.e.s, scolaire et grand public) sur le territoire de la Corrèze en associant l'ensemble des structures gemapiennes pour instaurer la gouvernance
Projet :
Vidéo de présentation des enjeux et actions du PPGC
Projet :
Interventions en milieu scolaire et pédagogie active afin de bancariser des données sur l'état qualitatif de la ressource en eau
Projet :
Kit itinérant général + territorialisé + jeu de rôle + mallette
Objectif intermédiaire :
Vulgariser le diagnostic, les enjeux et les actions
Résultat attendu :
Sensibiliser le plus grand nombre (éducation à l'environnement proche)
Résultat attendu :
Engouement pour mettre en place des projets en faveur de l'environnement
Objectif intermédiaire :
Instaurer la gouvernance et impliquer les riverains en associant les services, les élu.e.s, les scolaires et le grand public
Résultat attendu :
Synergie et animation territoriale
Objectif intermédiaire :
Nouvelle compétence du SIAV : éducation à l'environnement
Résultat attendu :
Participer à l'éducation à l'eau par l'expertise du SIAV et des autres structures
Résultat attendu :
Animation interactive avec un tronc commun à la GEMAPI et aux enjeux spécifiques à chaque territoire
Objectif intermédiaire :
Recueil de données sur l'état des masses d'eau par la pédagogie active
Résultat attendu :
Alimenter une base de données par des données physico-chimiques et macro-invertébrés

III. EVALUATION

Résultat attendu	Indicateur	Fréquence
Sensibiliser le plus grand nombre (éducation à l'environnement proche)	- Nombre de personnes sensibilisées - Atelier participatif	Par année
Engouement pour mettre en place des projets en faveur de l'environnement	- Nombre de structures partie prenante du projet	Par année
Synergie et animation territoriale	- Est-ce que toutes les collectivités ont participés et se sont impliquées ? Si non, pourquoi - Est-ce que les collectivités s'appuient sur le plan d'actions ?	Par année
Participer à l'éducation à l'eau par l'expertise du SIAV et des autres structures	- Nombre d'interventions du SIAV et des EPCI	Par semestre
Alimenter une base de données par des données physico-chimiques et macro-invertébrés	- Nombre de données - Nature de données - Bilan annuel	Par semestre
Animation interactive avec un tronc commun à la GEMAPI et aux enjeux spécifiques à chaque territoire	- Nombre de visiteurs	A l'année

IV. BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses de fonctionnement Moyens humains (Collectivités, coordinateurs, prestataires)				Dépenses d'investissement Prestations externes
Qualification	Coût journalier	Nbre de jours	Coût TTC	Coût HT / TTC
Outils pédagogiques / supports de communications				
Captation vidéo-Montage (ETP EPCI scénarisation) - 9 vidéos « motion design » (max 2min.) - 4 vidéos « reportage » (mini 3min.)	250 €	20	5 000 €	25 000 € HT 14 000 € HT 39 000 € HT **46 800 € TTC**
Kit manifestation - Temps de réflexion (ETP EPCI) - Kakémonos [1] (35 dont 21 + 14) - Mallette [2] (quantité : 7) - Jeu rôle [3] (conception, animation, promotion)	250 €	30	7 500 €	[1] (1 500 + 7 500 €) = 9 000 € [2] (1 000 + 7 000) = 8 000 € [3] (10 000 € + 5 500 € +2 500 €) = 18 000 € 35 000 € HT **42 000 € TTC**
Programme d'animations lors de manifestations liés à l'eau				
Interventions écoles « Projet Vézère-Corrèze » - Prospection (ETP EPCI) - Intervention (MEP19 / FAL) - Compte rendu diagnostic du résultat	 250 € 200 € 200 €	 15 80 30	 3 750 € 16 000 € 6 000 €	
Interventions, manifestations (ETP EPCI)	250 €	50	12 500 €	
TOTAL			50 750 € TTC	74 000 € HT **88 800 € TTC**
Plan de Financement prévisionnel	**Structures**	**Taux**		
	Agence de l'eau Adour-Garonne	80 %	40 600 €	59 200 € (80 % du HT)
	SIAV + EPCI FP GEMAPI+ FCTVA	20 %	10 150 €	29 600 € (Autofinancement EPCI et FCTVA)

V. EQUIPE DU PROJET

Le SIAV (pilote), les structures gestionnaires de la GEMAPI sur le département de la Corrèze (conseil et convention de délégation maîtrise ouvrage), les entreprises spécialisées en audiovisuel (prestataire), Maison de l'eau et de la Pêche 19 et FAL19 (coordinateur intervenants), LNE (prestataire)

Contact :
- VERSANNE JANODET Sébastien et LAROCHE Vincent (Maison de l'Eau et de la Pêche) : sebastien.vj@mep19.fr
- REVOLLET Séverine (chargée missions écologie-environnement-EEDD) : 05 55 26 88 29 / environnement@fal.fr
- ARCIS Vincent (ALTERNATUREMEDIA) : 06 75 32 51 68 / arcis@alternaturemedia.com
- TEULIÈRE Jean-Michel (LNE) : 06.08.41.21.35 / jeanmichel.teuliere@gmail.com
- CHOLLET Anne et LEFEUVRE Olivier (Tulle agglo) : 05 55 20 75 00 / anne.chollet@tulleagglo.fr / olivier.lefeuvre@tulleagglo.fr
- DELAMOUR Sandrine (Vézère Monédières Millesources) : 05 19 67 01 03 / sandrine.delamour@ccv2m.fr
- RODRIGUES Alexia (Vézère Monédières Millesources) : 05 19 67 01 03 / rivieres@ccv2m.fr
- RICHER Guillaume (Haute Corrèze communauté) : 07 62 33 17 87 / grichet@hautecorrezecommunaute.fr
- IDELON Agathe (Haute Corrèze communauté) : 05 55 95 35 38 / aidelon@hautecorrezecommunaute.fr
- GUERIN Sylvain (Ventadour Egletons Monédières) : 05 55 27 69 26 / environnement@cc-ventadour.fr
- DRONEAU Samuel (Midi Corrézien) : 05 55 84 30 97 / s.droneau@midicorrezien.com
- ROUX Mathias (SIAV) : 06 82 09 77 57 / m.roux@siav-vezere.fr
- BREIL Coraline (SIAV) : 05 55 17 07 22 / c.breil@siav-vezere.fr

VI. PHASAGE ET QUI FAIT QUOI :

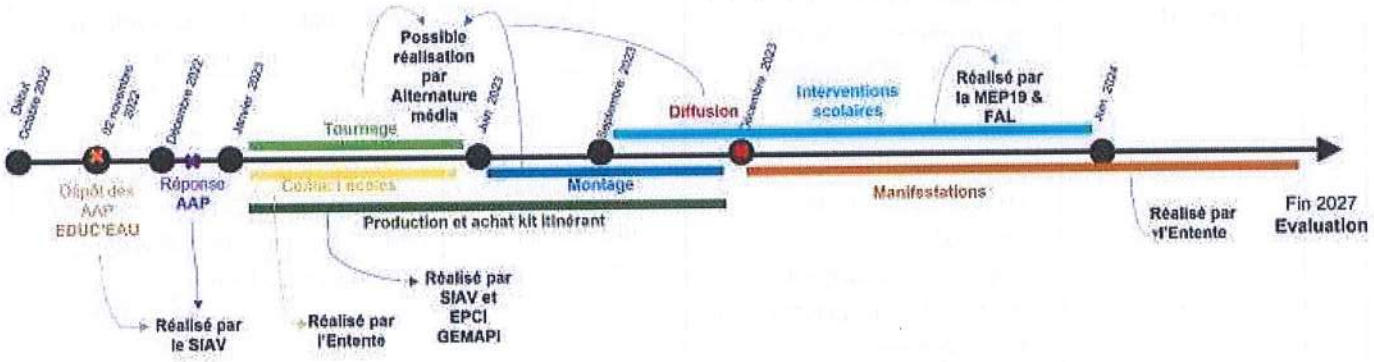

VII. PLAN DE COMMUNICATION

1. Contexte

Situation de départ	Souhait
Activité « éducation à l'eau » non exercée par le SIAV actuellement alors qu'il y a des attentes et que le SIAV a les compétences et les connaissances	Œuvrer et mettre en place une éducation à l'eau afin de sensibiliser un large public diversifié n'ayant pas accès à ce type de dispositif

2. Etat des lieux

- Elu·e·s en demande de ce type d'action
- Demande coopération/mutualisation des collectivités en charge de la GEMAPI
- Demandes extérieures de prestations de sensibilisation auprès du SIAV

3. Equipe de communication

- Structures en charge de la GEMAPI sur la Corrèze (technicien·ne·s + élu·e·s)
- Prestataires

4. Groupe cibles

	Qui	Attentes	Freins	Message qui peut intéresser
Interne	Structures GEMAPI en Corrèze	Collaborer et intelligence collective pour sensibiliser de manière concluante		Avoir un support commun donc une cohérence et une mutualisation pour avoir un meilleur impact
	Elu·e·s	- Prise de conscience (compétence GEMAPI obligatoire mais dont les contours sont encore ignorés) - Appuyer et valoriser les actions de sensibilisation sur leur territoire	Manque de disponibilité/ Connaissances	- Constat inquiétant mais construire ensemble les solutions - Impliquer leurs riverains dans l'éducation à l'eau
Externe	Prestataires	Mettre leurs compétences au profit de l'éducation à l'eau	Prix	Travailler en collaboration pour valoriser leur compétence au profit de l'éducation à l'eau
	Grand public	Prise de conscience	Réticence	Fort du constat de l'étiage sévère de ces dernières années, aider le grand public à préserver l'environnement dans lequel il évolue
	Scolaires	Sensibiliser les enfants par une pédagogie active et indirectement leur famille	Projet pédagogique incompatible, disponibilités des enseignants	Les responsabiliser sur leur lieu de vie et être acteur et contribuer à la surveillance de la qualité de l'eau

5. Objectif

- Que voulons-nous ? Sensibiliser le plus grand nombre aux milieux aquatiques et à la ressource en eau face au dérèglement climatique
- Que pouvons-nous faire pour y parvenir ? Devenir un acteur œuvrant à cette mobilisation grâce à notre expertise et notre proximité
- Comment peut-on aider le projet ? Se structurer à l'échelle de la Corrèze, mettre en place des actions et communiquer/valoriser ces actions.

6. Actions de communication

Action de communication	Groupe cible	Canal de transmission	Fréquence	Responsable	Evaluation
Retour en image de notre présence au manifestation	Grand public	Réseaux sociaux, site internet, newsletter	A chaque manifestation	Structure présente à la manifestation	Nombre de vue et réutilisation des photos
Retour en image des interventions scolaires	Grand public	Réseaux sociaux, site internet, newsletter	A chaque trimestre	Structure dont l'intervention s'est déroulée sur son territoire	
Diffuser la vidéo du PPGC	Elu·e·s	Site internet, réseaux sociaux, conseils municipaux	Une fois lors de la sortie de la vidéo	Délégué·e de chaque commune + structure GEMAPI concernée	Retour des conseils municipaux
Participation à des manifestations sportives et culturelles	Grand public	Manifestations sportives et culturelles	Selon le planning des manifestations	Structure GEMAPI concernée	Nombre de personnes passées sur le stand
Informer sur le planning du kit itinérant	Grand public	Communiqué de presse, réseaux sociaux, newsletter, site internet	Par trimestre	Structure GEMAPI concernée	Questionnaire « comment avez-vous connaissance de l'évènement »
Comptabiliser le nombre d'interventions scolaires	Grand public, élu·e·s	Newsletter, site internet	A chaque nouvelle newsletter	Structures GEMAPI	Evolution du chiffre
Promotion de la vidéo	Grand public, élu·e·s	Newsletter, mails, réseaux sociaux	Lors de la sortie de la vidéo	Structure GEMAPI concernée	Nombre de fois où la vidéo
Animations questions-réponses (kit itinérant) : jeu de rôle (vidéo interactive)	Grand public, élu·e·s	Communication évènementielle	Selon le planning	Structure GEMAPI concernée	Nombre de participants
Implication et engagements des participants	Grand public	Réseaux sociaux par « # »	Au souhait des personnes	Grand public	Nombre de photos partagés
Interventions scolaires pour enrichir le projet pédagogique	Enfants du cycle 3 et 4	Interventions	Selon l'organisation avec les écoles	Prestataire + structure GEMAPI concernée	Nombre d'interventions

PROJET PEDAGOGIQUE
Projet Vézère-Corrèze : Qualité & usages de l'eau

Niveau du public concerné :
Elèves de CM2, 6ème, 5ème des établissements scolaires corréziens à proximité de la Vézère et de la Corrèze.

Les séances seront impérativement réalisées dans l'ordre.

Séance 1 : Introduction du projet

- **1 séance à réaliser sur septembre/octobre/novembre 2023**

Présence d'un intervenant : Non requise
Animateur : Enseignant de la classe
Lieu : Salle de classe
Durée : Selon le souhait de l'enseignant

Objectif général :

- Faire le point sur les connaissances de la classe vis-à-vis du bassin versant Vézère-Corrèze.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable de situer son établissement scolaire à l'échelle du linéaire de la rivière concernée.
- Etre capable d'appréhender le projet, son utilité et l'engagement demandé.
- Etre capable de faire le point de façon objective sur ses connaissances en matière de pollution des eaux douces.

Modalités d'intervention :

- Présentation et échange avec les élèves autour de la localisation de leur établissement sur la carte du réseau hydrographique.
- Présentation de quelques photos d'autres communes situées à l'opposé de sa localisation (via tableau numérique).
- Présentation du projet et de son déroulé.
- Sondage des élèves autour de ce qu'ils pensent de l'état de leur rivière.
- Questionnement et/ou débat avec les élèves sur ce qui peut éventuellement polluer ou perturber la qualité de l'eau (noter les réponses !).

Modalités d'évaluation :

- Sur la localisation : capacité des élèves à se situer.
- Motivation émanent de la classe vis-à-vis du projet.
- Sur la qualité et les pollutions : Aucunes, il s'agit de faire un état initial sur les représentations des élèves.

Séance 2 : Les utilisateurs de l'eau

- **1 séance à réaliser sur septembre/octobre/novembre/décembre 2023**

Présence d'un intervenant : Indispensable
Animateur : Intervenant MEP 19 ou FAL 19
Lieu : Salle de classe
Durée : De 2 h 30 à 3 h

Objectif général :

- Amener les enfants à connaître les usages de l'eau.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable de prendre conscience de la nécessité de l'eau pour l'homme.
- Etre capable de connaître les principaux usages de l'eau.
- Etre capable de comprendre les impacts éventuels de ces usages de l'eau.

Modalités d'intervention :

- Replacer les bulles d'une bande dessinée sur les utilisateurs de l'eau.
- Correction collective.
- Réflexion collective sur les impacts des différentes utilisations de l'eau.

Modalités d'évaluation :

- Pertinence de la réflexion sur les usages et leurs impacts.

Séance 3 : Analyses d'eau

- **1 séance à réaliser entre le 18/03/2024 et le 17/05/2024**

Présence d'un intervenant : Indispensable
Animateur : Intervenant MEP 19 ou FAL 19
Lieu : Terrain et/ou salle de classe
Durée : De 2 h 30 à 3 h

Objectif général :

- Amener les enfants à connaître les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et la vie aquatique.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable d'acquérir des connaissances sur les caractéristiques physico-chimiques de l'eau.
- Etre capable d'utiliser des outils de mesure de la qualité de l'eau.
- Etre capable de suivre et comprendre un protocole.
- Etre capable de comprendre la notion de paramètre déclassant.
- Etre capable d'acquérir un vocabulaire propre à l'eau.

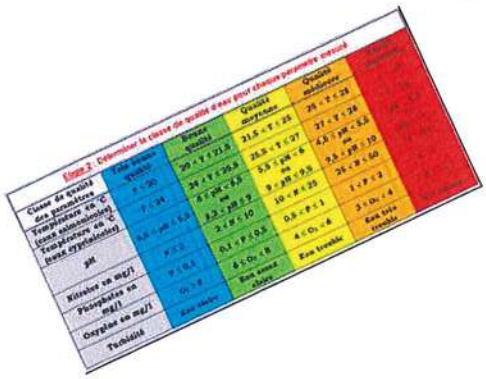

Modalités d'intervention :

- Prélèvement d'eau en bord de Vézère ou Corrèze (directement ou au seau).
- Présentation de la fiche de suivi.
- Présentation des paramètres quantifiés, des normes requises et des causes de perturbation connues (rappel de la séance 2).
- Réflexion autour des impacts éventuels (rappel de la séance 2).
- Présentation des appareils de mesures et réalisation des mesures.
- Détermination de la classe de qualité d'eau à l'aide d'une grille.
- Interprétation des résultats.

Modalités d'évaluation :

- Capacité à travailler en groupe.
- Capacité à utiliser correctement le matériel de mesure.
- Capacité à compléter la fiche de suivi.
- Capacité à utiliser la grille de qualité.
- Interprétation des résultats obtenus.

- *Chaque classe travaillera par groupes et certains groupes pourront analyser différents types d'eau (mare, ruisseau, étang, fontaine, aquariums, etc.) que les élèves auront eux-mêmes prélevé afin de comparer, discuter, débattre. Dans tous les cas, au moins un des groupes aura à charge un échantillon de la rivière concernée par le présent projet (Corrèze ou Vézère).*
- *Les classes proches de la Vézère ou de la Corrèze pourront réaliser directement le prélèvement (in situ). Pour les classes trop éloignées de la Vézère ou de la Corrèze, le temps de déplacement étant préjudiciable à la conduite de l'animation, c'est l'intervenant lui-même qui prélèvera l'échantillon cible avant sa venue.*

Séance 4 : Indice Biotique

- **1 séance à réaliser entre le 18/03/2024 et le 17/05/2024, le même jour que la séance 3.**

Présence d'un intervenant : Indispensable
Animateur : Intervenant MEP 19 ou FAL 19
Lieu : Terrain et salle de classe
Durée : De 2 h 30 à 3 h

Objectif général :

- Amener les enfants à prendre conscience de la biodiversité des milieux aquatiques.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable de se servir d'une clé de détermination.
- Etre capable d'estimer la qualité hydrobiologique d'une partie de cours d'eau.

Modalités d'intervention :

- Prélèvement d'invertébrés (prévoir bottes).
- Détermination des invertébrés à l'aide d'une clé de détermination.
- Inscription des résultats sur la fiche de prélèvement.
- Détermination de l'indice biotique.
- Réflexion sur les résultats obtenus.

Modalités d'évaluation :

- Respect des consignes.
- Capacité à travailler en groupe.
- Capacité à observer.
- Respect du milieu lors des prélèvements.
- Rigueur pour la réalisation de l'indice biotique.
- Capacité à interpréter les résultats obtenus.

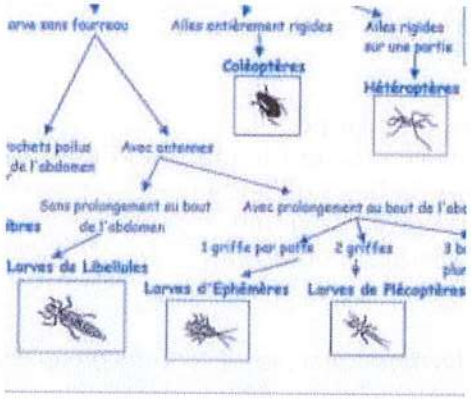

- *Cette séance ne sera probablement pas réalisable pour toutes les classes (selon les possibilités vis-à-vis des hauteurs d'eau, des débits, etc.).*

Séance 5 : Articles des classes participantes

- **Les articles devront être remis à la MEP 19 au plus tard le 24/05/2024**

Présence d'un intervenant : Non-requise
Animateur : Enseignant et élèves
Lieu : Salle de classe
Durée : Le temps nécessaire

Objectif général :

- Amener les enfants à connaître les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et la vie aquatique.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable d'appréhender son territoire.
- Etre capable d'utiliser les outils bureautiques.
- Etre capable de travailler collectivement.
- Etre capable d'inscrire sa réflexion dans une démarche scientifique.

Modalités d'intervention :

Par l'enseignant :

- Présentation du cahier des charges de l'article aux élèves.

Par l'enseignant et les élèves :

- Remplissage d'un tableau contenant à minima les résultats bruts des analyses d'eau réalisées, le résultat de l'indice biotique (s'il a pu être réalisé) indiquant le groupe indicateur et le nombre de taxons, la carte de localisation du prélèvement (type IGN ou Géoportail), 1 photo du site de prélèvement prise lors de l'analyse, le débit de la rivière lors du prélèvement (mesuré ou pris sur la banque hydro.).
- Réalisation par la classe d'un article présentant les particularités de son territoire en lien avec la Vézère ou la Corrèze et l'interprétation des résultats obtenus.

Modalités d'évaluation :

- Sérieux et qualité du rendu.
- Réponse aux exigences du cahier des charges.

Séance 6 : Mise en accès de la synthèse et restitution

- **Sur les 3 dernières semaines de l'année scolaire**

Présence d'un intervenant : Facultative
Animateur : MEP 19 ou FAL 19 éventuellement
Lieu : Salle de classe
Durée : 1 h à 1 h 30

Objectif général :

- Débriefer sur les résultats obtenus.

Objectifs spécifiques :

- Etre capable d'avoir une vision globale des bassins versants Vézère-Corrèze, de leur qualité et problématiques.
- Etre capable de comprendre l'impact amont – aval.
- Etre capable de prendre conscience de l'intérêt d'un travail collaboratif.
- Etre capable de prendre conscience de l'intérêt des sciences participatives.

Modalités d'intervention :

- Restitution du projet par l'envoi d'une synthèse des résultats et de leur interprétation en document PDF ou par sa mise en ligne via Book Creator ou un blog.
- Possibilité de bénéficier de la présence de l'intervenant assurant le suivi de la classe.

Modalités d'évaluation :

- Intérêt des élèves.
- Pertinence des questions et des réponses lors de l'étude de la synthèse.

ANNEXE 3 : Le bilan du suivi étiage

BILAN SUIVI ETIAGE 2023 ET THERMIQUE 2023

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

BILAN DU SUIVI DE L'ETIAGE ET DU SUIVI THERMIQUE 2023

05 rue des Gaulies 19100 BRIVE tel : 05 55 17 07 22 mail : accueil@siav-vezere.fr

Contacts

Syndicat Mixte à la Carte pour l'Aménagement de la Vézère

Président : Daniel FREYGEFOND

5 Rue des Gaulies 19100 BRIVE LA GAILLARDE

www.siav-vezere.fr

Secrétaire Générale, suivi administratif et financier : Chantal VALADE

Tel : 05 55 17 07 22 **Mail :** accueil@siav-vezere.fr

Coordinateur gestion des milieux aquatiques : Mathias ROUX

Tel : 06 82 09 77 57 **Mail :** m.roux@siav-vezere.fr

Chargée de mission d'études transversales : Coraline BREIL

Tel : 05 55 17 07 22 **Mail :** c.breil@siav-vezere.fr

Agent des milieux aquatiques :

Michaël RAMBAUD

Tel : 06 82 09 77 55 **Mail :** m.rambaud@siav-vezere.fr

Guillaume BORNET

Tel : 06 73 48 54 74 **Mail :** g.bornet@siav-vezere.fr

05 rue des Gaulies 19100 BRIVE tel : 05 55 17 07 22 mail : accueil@siav-vezere.fr

Table des matières

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS 1

1. LE DEBIT 2
2. LA REDUCTION DU LIT MINEUR (R) 2
3. L'ETAT GLOBAL DU MILIEU 2
4. LA TEMPERATURE 3

CHAPITRE 2 : RESULTATS DU SUIVI D'ETIAGE 5

1. SUIVI DES DEBITS D'ETIAGE 5
2. L'IMPACT DE LA PLUVIOMETRIE 9
3. SUIVI THERMIQUE D'ETIAGE 20
4. OBJECTIFS 2024 38

ANNEXE 1 : FICHES D'OBSERVATIONS DE L'ETIAGE PAR STATION 39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Débits caractéristiques estimés par EPIDOR 5
Tableau 2 : Débits estimés sur les stations de mesures 6
Tableau 3 : Moyenne des débits mesurés et pluviométrie 9
Tableau 4 : Suivi de la Pluviométrie 2014-2023 – Station de Brive Laroche 15
Tableau 5 : Synthèse des données thermiques d'étiage 21
Tableau 6 : Analyse thermique par catégories de cours d'eau 25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation des stations de mesures du suivi d'étiage 4
Figure 2 : Cartographie de l'évolution de l'étiage 2023 7
Figure 3 : Rapport entre pluviométrie moyenne et étiage 2023 – Stations d'Uzerche et de Brive Laroche 10
Figure 4 : Rapport en pluviométrie et étiage 2023 – Station d'Uzerche 12
Figure 5 : Rapport en pluviométrie et étiage 2023 – Station de Brive-Laroche 14
Figure 6 : Suivi de la Pluviométrie Interannuelle 2014-2023 – Station de Brive Laroche ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 7 : Suivi Interannuel des étiages de la Roanne 2014-2023 (Source : Hydroportail) 18
Figure 8 : Suivi Interannuel de l'hydrologie de la Roanne 2014-2023 (Source : Hydroportail) 19
Figure 9 : Synthèse thermique de l'étiage 2023 22
Figure 10 : Suivi de la température de l'air 2023 - – Station de Brive Laroche 23
Figure 11 : Impact thermique de l'étang du Causse lors de l'étiage 2023 27
Figure 12 : Impact thermique de l'étang de Poncharal lors de l'étiage 2023 28
Figure 13 : Comparatif de la thermie des ruisseaux de Piquette, des Forges et de Lamongerie 2023 27
Figure 14 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Roanne 30
Figure 15 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze 30
Figure 16 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Planchetorte 31
Figure 17 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Lôgne 31
Figure 18 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de l'Etang Larue 32
Figure 19 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Ganaveix 32
Figure 20 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Madrange 33
Figure 21 : Représentation graphique des températures moyennes journalières des Forges 33
Figure 22 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Lamongerie 34
Figure 23 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Amont 34
Figure 24 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Aval 35
Figure 25 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Piquette 35
Figure 26 : : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Cheyral 36
Figure 27 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Amont 36
Figure 28 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Aval 37

05 rue des Gaulies 19100 BRIVE tel : 05 55 17 07 22 mail : accueil@siav-vezere.fr

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau reconnu d'intérêt général le 21 août 2013, le SIAV a décidé de mettre en place un suivi d'étiage. Cette action est réalisée en collaboration avec l'Etablissement Public de la DORdogne (EPIDOR). En 2023, cette action n'est plus financée par l'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE.

Le but de cette démarche est de participer à la prévention des usages liés au risque de sécheresse des cours d'eau durant la période d'étiage. Pour ce faire, treize cours d'eau du syndicat ont été choisis en fonction des connaissances de terrain acquises durant plusieurs années par les agents du SIAV. Les stations de mesures ont été définies avec l'aide des agents d'EPIDOR. Deux autres cours d'eau sont aussi suivis en interne pour conforter la connaissance et évaluer les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau.

En complément du relevé du suivi d'étiage, le SIAV participe à la gestion coordonnée de la thermie sur le département de la Corrèze dans le cadre du Groupe Thermie Bassin Adour Garonne.

Ce réseau, mis en place par les associations régionales de pêche (ARPO, ARPNA et UFBAG), a pour objectif, partagé par l'OFB et les DREAL, la gestion et la protection du milieu aquatique, dans une démarche de structuration cohérente à l'échelle du bassin versant, permettant une coordination entre producteurs, une harmonisation des pratiques et la mise en place d'une démarche qualité et d'une bancarisation pérenne des données.

Ainsi, en 2023 le réseau corrézien compte désormais quatorze producteurs pour 210 stations enregistrant toutes au pas de temps horaire sur l'année entière : la FDAAPPMA 19, la DREAL, l'OFB, EPIDOR, la MEP 19, MIGADO, CCV2M, HCC, EPTB Vienne, CC Pays de Salers / Xaintrie Val Dordogne, le SMBI, l'AAPPMA La Gaule de Châteauneuf, le SIAV et EDF.

Ceci est très important au regard du bassin Adour Garonne qui compte environ 1000 sondes d'enregistrement actuellement dont plus de 60 % sont portées par les Fédérations.

La méthode consiste à effectuer un suivi hebdomadaire sur les stations préalablement définies. Plusieurs paramètres sont ainsi estimés ou mesurés.

1. LE DEBIT

Il est estimé à partir de la longueur, la largeur, la hauteur du lit mouillé et de la vitesse surfacique d'écoulement de l'eau à laquelle est appliqué un coefficient de rugosité de0.8. Cette mesure est un ordre de grandeur qui nous permet de caractériser une évolution des débits durant la durée du suivi d'étiage. Elle nous sert ensuite à déterminer les seuils d'appréciation de l'état du milieu aquatique.

2. LA REDUCTION DU LIT MINEUR (R)

Elle est estimée visuellement et exprimée en pourcentage selon quatre classes :

« R = 0% », R < 30 % », « 30 % < R < 50% » et « R > 50 % ».

Ce paramètre nous permet d'apprécier l'état du milieu aquatique notamment en ce qui concerne les habitats aquatiques et la circulation piscicole.

3. L'ETAT GLOBAL DU MILIEU

Ce paramètre résulte d'une appréciation globale du milieu en fonction du débit estimé, de la réduction du lit mineur, de la température et de diverses observations faunistiques et floristiques (par exemple de la mortalité piscicole ou du développement algal).

Pour ce faire, quatre classes ont été établies par EPIDOR :

- **Acceptable pour la vie aquatique** : aucune difficulté pour la vie aquatique
- **Difficulté pour la vie aquatique** : la baisse du niveau d'eau commence à occasionner des problèmes de circulation piscicole et une diminution des habitats piscicoles
- **Vie aquatique mise en péril** : les niveaux d'eau sont insuffisants pour assurer la libre circulation piscicole et fournir suffisamment d'habitat
- **Vie aquatique plus possible** : flaques et assecs, observation de mortalité.

Ces différents paramètres permettent d'apprécier l'état écologique des cours d'eau et le cas échéant alerter les autorités compétentes en cas de sécheresse avérée. Ainsi, des pêches électriques de sauvetage pourront être mises en place pour sauver la faune piscicole.

4. LA TEMPERATURE

Des sondes thermiques effectuant un relevé de température toutes les heures ont été disposées sur 18 des 20 stations. Elles permettent d'avoir un état thermique des cours d'eau étudiés.

Les cours d'eau suivis sont :

- La Roanne à Dampniat
- La Loyre à Dampniat
- La Couze à Noailles
- Le Planchetorte à Brive
- Le Mayne à Objat
- Le ruisseau de la Tournerie à Saint Bonnet la Rivière
- La Lôgne à Mansac
- Le Ruisseau de l'Etang Larue à Sadroc
- Le Ganaveix à Condat sur Ganaveix
- Le Ruisseau des Forges à Salon-la-Tour
- Le Lamongerie à Salon-la-Tour
- La Madrange à Chamboulive
- Le Pont Lagorce à Vigeois en amont et aval du plan d'eau de Pontcharal
- Le Ruisseau de Piquette à Lamongerie
- Le Cheyral à Allassac
- La Couze à Lissac sur Couze et Chasteaux en amont et aval de l'étang du Causse
- Le Clan à Donzenac

En complément, un suivi thermique par mesure instantanée est réalisé en période d'étiage lors des relevés de débit.

Les stations de mesures sont localisées sur la carte Figure 1 ci-après.

Figure 1 : Carte de localisation des stations de mesures du suivi d'étiage

CHAPITRE 2 : RESULTATS DU SUIVI D'ETIAGE

1. SUIVI DES DEBITS D'ETIAGE

Le Tableau 1 ci-après présente les valeurs des débits caractéristiques estimés par EPIDOR, **le Module (Qm) correspond au débit annuel moyen de chaque cours d'eau.**

Les **débits relevés** durant la campagne de mesure réalisée **du 9 mars au 26 octobre 2023** sont répertoriés dans le Tableau 2.

Tableau 1 : Débits caractéristiques estimés par EPIDOR

	MODULE (Qm)	QMNA	Qm/10	Difficulté pour la vie aquatique	Mise en péril pour la vie aquatique
Roanne	1,785	0,217	0,1785	0,430	0,180
Loyre2	0,325	0,057	0,0325	0,030	0,014
Tourmente2	0,219	0,028	0,0219	0,020	0,015
Couze de Larche2	0,226	0,025	0,0226	0,010	0,005
Planchetorte	0,177	0,023	0,0177	0,015	0,010
Lôgne	0,556	0,143	0,0556	0,050	0,015
Mayne	0,737	0,079	0,0737	0,170	0,060
Tournerie	0,335	0,022	0,0335	0,060	0,024
Forges	0,572	0,083	0,0572	0,143	0,043
Lamongerie	0,204	0,027	0,0204	0,051	0,020
Ganaveix	0,624	0,086	0,0624	0,156	0,062
Madrange	1,068	0,122	0,08	0,170	0,080
Etang de Larue	0,097	0,013	0,0097	0,024	0,010
Pont Lagorce Amont	0,221	0,034	0,0221	0,055	0,022
Pont Lagorce Aval	0,261	0,041	0,0261	0,065	0,026
Clan	0,802	0,117	0,08	0,170	0,080

Tableau 2 : Débits estimés sur les stations de mesures

			Roanne	Loyre2	Tourmente2	Couse de Larche2	Planchetorte	Logne	Mayne	Tournerie	Forges	Lamongerie	Ganaveix	Madrange	Etang de Larue	Pont Lagorce Amont	Pont Lagorce Aval	Clan	
Débits caractéristiques (valeurs estimées fournies par EPIDOR)		Difficulté pour la vie aquatique	0,430	0,030	0,020	0,010	0,015	0,050	0,170	0,060	0,143	0,051	0,155	0,170	0,024	0,055	0,065	0,170	
		Mise en péril pour la vie aquatique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Débits mesurés par le SIAV lors du suivi étiage	9/3	Qmes1	1,058	0,044	0,056	0,102	0,083	0,469	0,464	0,220	0,506	0,125	0,445	0,492	0,133	0,104	0,136	0,435	
	1/6	Qmes2	0,461	0,020	0,019	0,021	0,062	0,027	0,159	0,065	0,266	0,083	0,265	0,257	0,038	0,054	0,071	0,082	1ères Difficultés
	8/6	Qmes3	0,311	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,022	[illegible]	0,156	0,050	0,167	0,084	0,207	0,175	0,044	0,039	0,036	[illegible]	1ers Périls
	15/6	Qmes4	1,150	0,052	0,031	0,006	0,024	0,029	0,187	0,007	0,161	0,111	0,228	0,500	0,081	0,070	0,122	0,197	
	22/6	Qmes5	5,700	1,825	0,831	0,272	0,125	0,150	0,944	0,157	0,710	0,211	0,342	0,551	0,136	0,160	0,426	1,434	
	29/6	Qmes6	0,524	0,035	0,060	0,075	0,032	[illegible]	0,166	0,036	0,136	0,079	0,161	0,298	0,045	0,061	0,093	0,261	
	6/7	Qmes7	0,666	0,023	0,027	0,011	0,025	0,022	0,160	[illegible]	0,168	0,053	0,235	0,224	0,044	0,054	0,105	0,277	
	10/7	Qmes8	0,409	[illegible]	[illegible]	0,006	[illegible]	[illegible]	0,111	[illegible]	0,092	0,056	0,149	0,178	0,034	0,046	0,066	0,163	
	20/7	Qmes9	0,253	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,073	[illegible]	0,088	0,024	0,107	0,134	0,031	0,032	0,057	0,135	Point Critique N°1 - 1ère moy. <Difficulté
	25/7	Qmes10	0,321	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,075	[illegible]	0,085	0,035	0,123	0,137	0,031	0,034	0,079	0,116	
	3/8	Qmes11	0,409	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,092	[illegible]	0,082	0,037	0,106	0,153	0,043	0,044	0,128	0,121	
	10/8	Qmes12	0,245	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,063	[illegible]	0,117	0,024	0,128	0,128	0,023	0,032	0,068	0,105	Point Critique N°2 - 1ères Flaques
	17/8	Qmes13	0,664	0,023	[illegible]	0,006	0,031	0,020	0,135	[illegible]	0,202	0,032	0,154	0,166	0,041	0,069	0,052	0,163	
	24/8	Qmes14	0,180	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,064	[illegible]	0,067	0,024	0,115	0,082	0,020	0,031	0,038	[illegible]	Point Critique N°3 - Toutes stations en Difficulté / Péril
	31/8	Qmes15	0,227	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,000	0,073	[illegible]	0,093	0,033	0,098	0,157	0,021	0,033	0,051	0,120	
	7/9	Qmes16	0,180	0,000	[illegible]	0,000	[illegible]	0,000	0,060	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,084	0,085	0,013	[illegible]	0,048	[illegible]	Point Critique N°4 - Moyenne <moyenne Péril Péril >60% des stations
	12/9	Qmes17	[illegible]	0,000	[illegible]	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,000	[illegible]	[illegible]	0,063	0,069	0,022	0,028	0,042	0,110	Point Critique N°5 + bas débits Péril >60% des stations
	21/9	Qmes18	0,282	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,000	0,053	0,000	0,071	0,026	0,092	0,090	0,011	0,026	0,050	0,086	
	25/9	Qmes19	0,177	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,057	[illegible]	0,055	[illegible]	0,083	0,070	0,021	0,030	0,032	[illegible]	Point Critique N°6 - <moyenne Péril
	5/10	Qmes20	0,241	0,000	[illegible]	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,000	0,059	[illegible]	0,077	0,084	0,018	0,033	[illegible]	[illegible]	Point Critique N°7 - Péril > 60% des stations
	12/10	Qmes21	0,178	0,000	[illegible]	0,000	[illegible]	0,000	[illegible]	0,000	0,065	[illegible]	0,077	[illegible]	0,013	[illegible]	0,027	0,065	Point Critique N°8 + bas débits Péril >60% des stations
	19/10	Qmes22	0,282	0,000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,162	[illegible]	0,076	0,039	0,135	0,110	0,025	0,032	0,058	0,107	1ères Pluies
	26/10	Qmes23	1,151	0,028	[illegible]	[illegible]	0,027	0,039	0,595	0,350	1,081	0,411	1,285	1,134	0,228	0,724	0,287	0,763	Fortes intempéries

SIAV
SYNDICAT MIXTE À LA CARTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE

ETIAGE 2023

Cartographie de l'évolution des débits

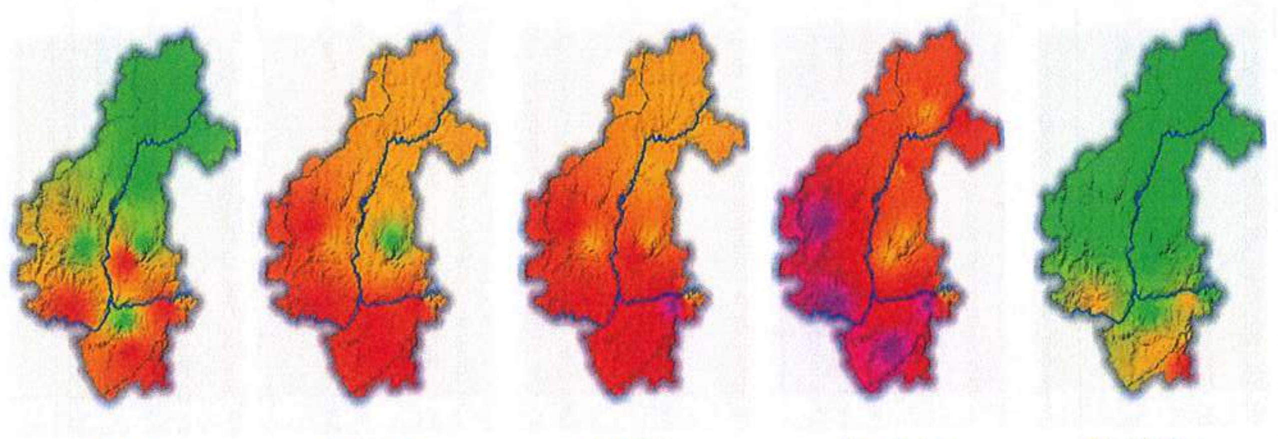

8 juin
1ers Périls

20 juillet
1ère moyenne < Difficulté

24 août
Toutes stations en Difficulté / Péril

12 octobre
+ bas débits
Péril > 60% des stations

26 octobre
Fin d'étiage global

Figure 2 : Cartographie de l'évolution de l'étiage 2023

D'après le Tableau 2, **l'étiage 2023 a été dans la moyenne depuis 2014 pour l'ensemble des cours d'eau suivis avec une précocité contenue par les fortes précipitations de Juin.**

La vie aquatique a néanmoins été **mise en péril pour 14 des 16 stations** suivies durant la période d'étude.

La fin de l'étiage est caractérisée par la multiplication de la moyenne des débits par 8 en une semaine !!!

On note toujours une « fracture géographique » entre les cours d'eau du territoire, l'**étiage** étant **plus sévère et prolongé** pour les cours d'eau situés **au Sud et à l'Ouest d'Allassac**, le Clan se trouvant à la limite.

Les **premiers Périls** apparaissent le **8 juin** mais les débits sont ensuite **remontés jusque début juillet** avec les **fortes précipitations de fin Juin**.

Comparativement aux années précédentes, **la médiane des premières « Difficultés »** apparait **avec une avance d'1 semaine** par rapport à **2022** et **2 semaines** par rapport à la **médiane interannuelle** ; a contrario et **en raison des pluies excédentaires de juin et d'août**, la médiane **des premières « Mise en péril »** apparait **avec un retard de 4 semaines par rapport à 2022** et **la médiane interannuelle** ; il en est **de même** pour la **médiane des 1ers assecs.**

La Loyre, la Couze, la Lôgne et le Ruisseau de la Tournerie ont, comme chaque été, **subi des périodes d'assec de 2 à 9 semaines.**

La Roanne, principal cours d'eau suivi, a connu **15 semaines de difficulté (dont 1 de « Mise en Péril »)** réparties **du 8 juin au 19 octobre**, contre 19 en 2022 (dont7 de « Mise en Péril ») et 17 en 2019 (dont 7 de « Mise en Péril »).

En moyenne, sur l'ensemble de la période, **les cours d'eau du Nord** ont connu **42.86% des mesures** en état **« Acceptable »**, **50.31% des mesures** en état **« Difficulté »**, **6.83% mesures** en **« Mise en Péril »** et **aucune mesure** en **« Flaques / Assec »**.

A l'inverse, **les cours d'eau du Sud** n'ont connu que **24.64% des mesures** en état **« Acceptable »**, **25.61% des mesures** en état **« Difficulté »**, **36.71%** des mesures en **« Mise en Péril »** et **13.04% des mesures** en **« Flaques / Assec »**.

On constate **10 points de difficulté, 5 points critiques** (moyenne de débits inférieure ou avoisinant le seuil de Péril) les 7, 12 et 29 septembre et les 5 et 12 octobre, **dont 4 pour lesquels la Mise en Péril concerne plus de 60% des stations.**

Le point le plus critique de l'étiage se situe **le 12 octobre** avec les **plus bas débits et ¼ des stations en Flaques / Assec** (on constate une **situation quasi similaire au 12 septembre**).

La **fin de situation critique générale** apparaît lors de la mesure du **26 octobre** avec l'arrivée **des fortes pluies dès la 2ème quinzaine d'octobre** qui ont permis une **recharge de la majorité des cours d'eau suivis.**

Ainsi, les **périodes médianes d'étiage** sont du **20 juillet au 26 octobre au Nord** et du **10 juillet au 26 octobre au Sud**, soit un **total de presque 2 semaines supplémentaires.**

2. L'IMPACT DE LA PLUVIOMETRIE ...

Tableau 3 : Moyenne des débits mesurés et pluviométrie

date	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	01/01/2024
Ecart à la norme 1986-2020 (mm)	-24,4	-53,1	23,3	14,6	15,6	-42,8	46,45	-29,15	-33,7	58,2	-36,05	36,65	-31,45	103,7	142,4	72,3	
Cumul des écarts 09/2022-05/2023 (mm)									175,2								
Cumul des écarts 06/2023-12/2023 (mm)																338,05	
Cumul des écarts 06/2022-12/2023 (mm)																	249,85
Moyenne Qm (m3/s)	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513	
Moyenne Difficulté (m3/s)	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	0,101	
Moyenne Péril (m3/s)	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	0,039	
Moyenne Débits mesurés (m3/s)							0,310			0,975	0,086	0,070	0,041	0,168			

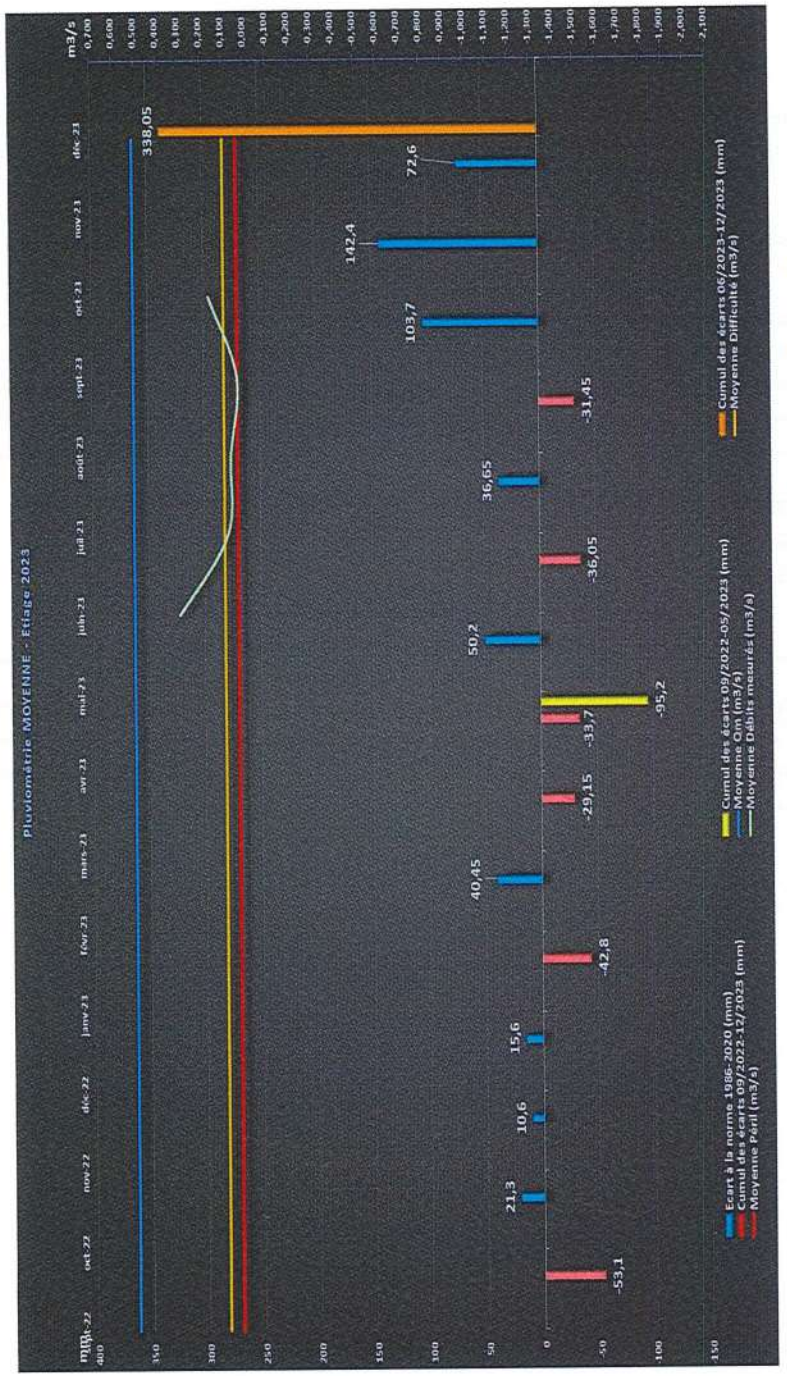

Figure 3 : Rapport entre pluviométrie moyenne et étiage 2023 – Stations d'Uzerche et de Brive Laroche (Source : Infoclimat.fr)

La Figure 2 ci-dessus représente **la pluviométrie et les mesures de débits moyens relevés** et démontre **l'impact de la pluviométrie sur les débits des cours d'eau étudiés.**

Ceux-ci, comme **la quasi-totalité des cours d'eau corréziens ne sont pas alimentés par** ce que l'on appelle communément **des nappes phréatiques**, au sens de grands réservoirs souterrains, **mais par une multitude de petites sources et zones humides** réparties **en tête et le long des bassins versants.**

Ces petites sources et zones humides sont ainsi **tributaires de la pluviométrie, de sa régularité** au fil **des mois** et **des saisons** et **de son intensité.**

Ceci explique **le choix d'une représentation des mesures de pluviométrie à l'échelle** de temps d'une période allant **de l'automne de l'année N-1 à la fin de l'étiage de l'année N.**

D'après le Tableau 3, **sur l'ensemble du territoire la plus basse moyenne de débits** mesurés est **en septembre, à peine supérieure à la moyenne de « Mise en Péril ».**

Pour l'**ensemble de la période de Juin à Octobre**, la **moyenne des débits** mesurés est de **0.134m3/s**, donc **légèrement supérieure à la moyenne de « Difficulté »**, et ce **en raison des fortes précipitations de fin juin et fin octobre.**

Si l'on occulte les mesures du 22 juin et du 26 octobre, impactées par des épisodes pluvieux exceptionnels, cette moyenne passe à 0.077m3/s !

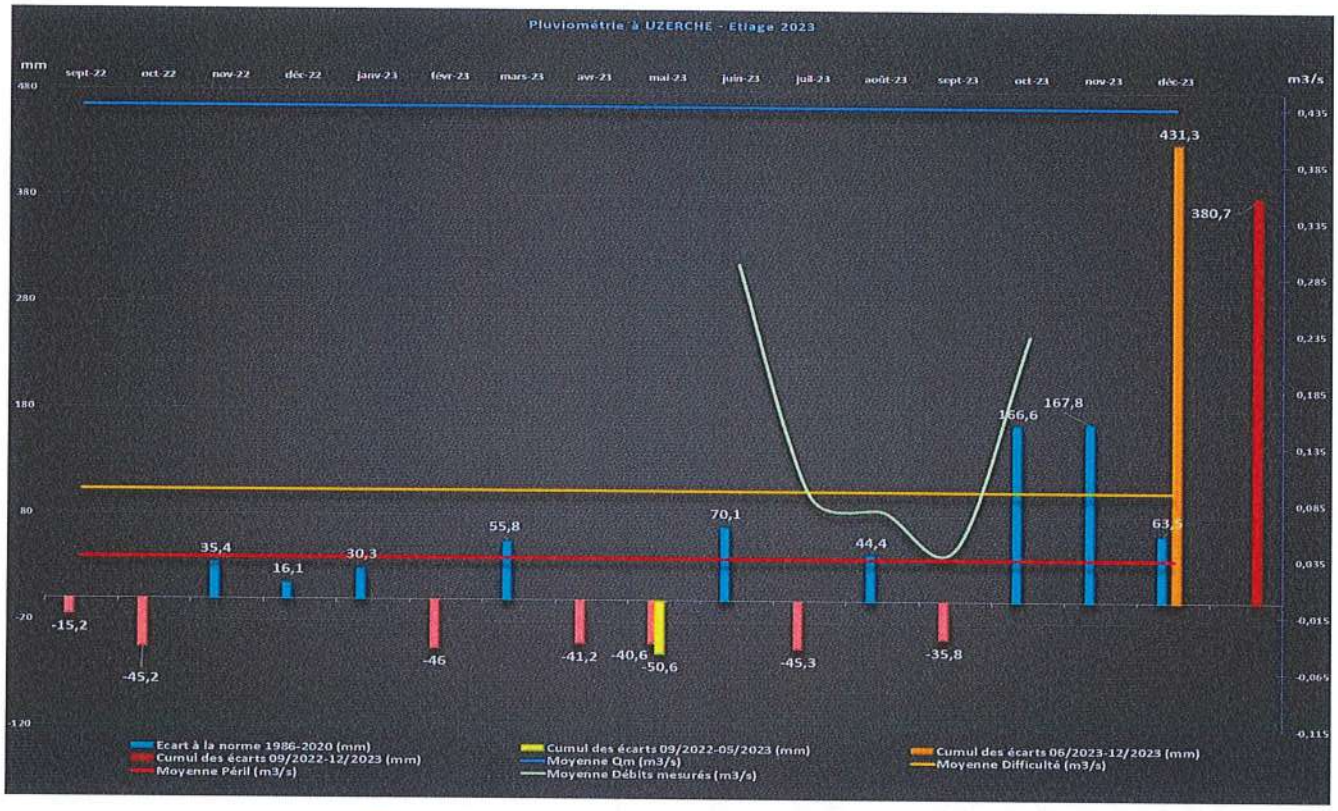

Figure 4 : Rapport en pluviométrie et étiage 2023 – Station d'Uzerche (Source : Infoclimat.fr)

Pour 2023, le **déficit de pluviométrie** de la période **de Septembre 2022 à Mai 2023** était **de 50.6mm** par rapport aux moyennes de 1986-2020 sur la station d'Uzerche contre **32.2mm en 2022.**

A noter, de plus, que **la pluviométrie printanière est principalement captée par** le démarrage de **la végétation.**

A ceci s'ajoute pour la période de **Juin 2023 à Décembre 2023 un excédent de 431.3mm** (dont **397.9mm d'octobre à fin décembre**) qui **est venu contrebalancer partiellement la sévérité et la durée de l'étiage, légèrement inférieures à celles des cours d'eau du « Sud », relevées précédemment.**

Pour l'**ensemble de la période de Juin à Octobre**, la **moyenne des débits** mesurés est de **0.148m3/s**, donc **supérieure de 45% à la moyenne de « Difficulté »**, à nuancer en raison des forts épisodes pluvieux de Juin et Octobre comme cité précédemment.

la moyenne de Juillet à Septembre n'étant que de 0.070m3/s.

L'absence, en l'état, **de données antérieures ne nous permet pas d'analyser avec précision la comparaison** de la pluviométrie et de l'étiage **pour les années antérieures.** Malgré tout, et **avec la réserve nécessaire,** on peut par extrapolation supposer que **ce rapport est historiquement lié et commun aux étiages précédents.**

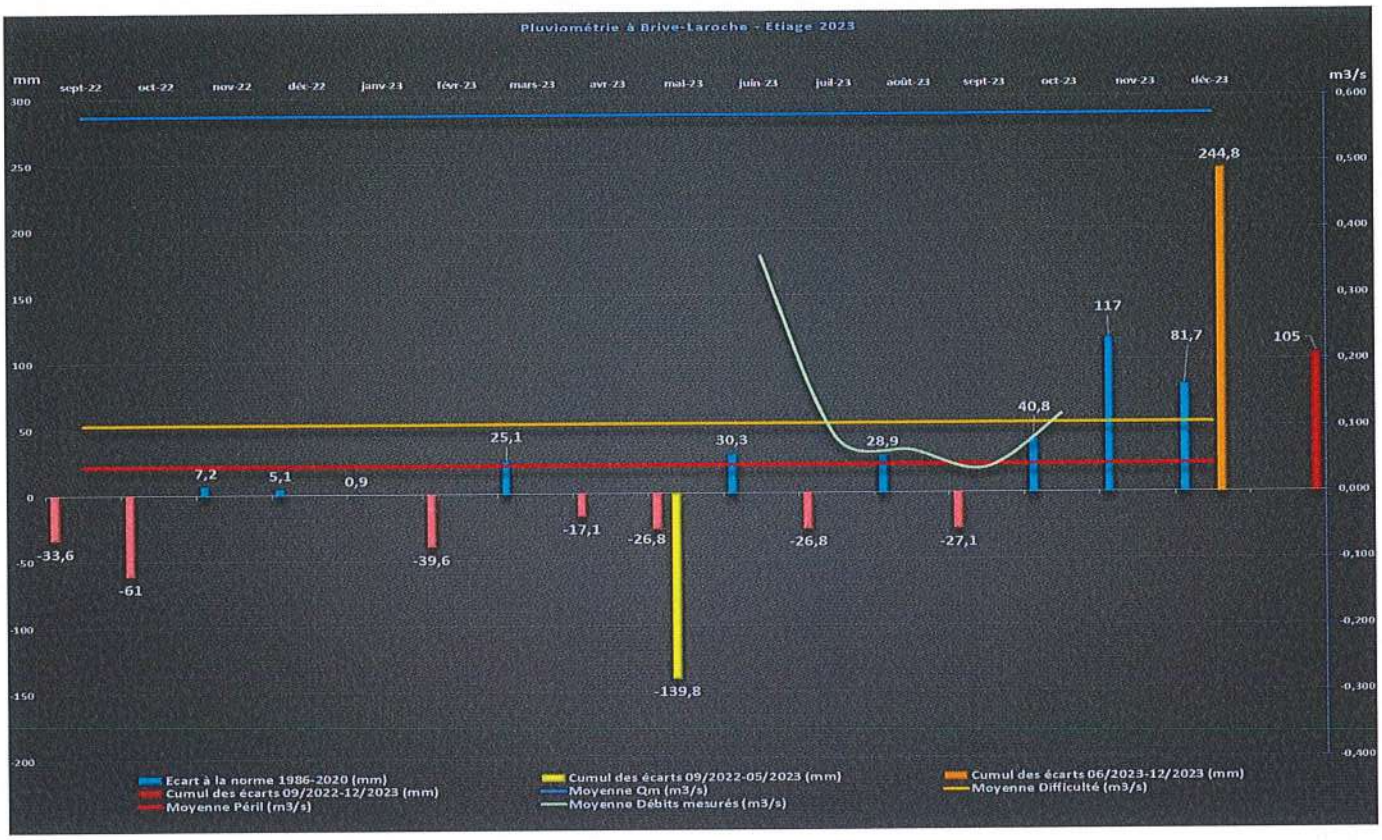

Figure 5 : Rapport en pluviométrie et étiage 2023 – Station de Brive-Laroche (Source : Infoclimat.fr)

Tableau 4 : Suivi de la Pluviométrie 2014-2023 – Station de Brive Laroche (Source : Infoclimat.fr)

STATION METEO BRIVE LAROCHE														
MOIS	NORMALES 1981/2010 (mm)	ANNEE 2014 (mm)	ANNEE 2015 (mm)	ANNEE 2016 (mm)	ANNEE 2017 (mm)	ANNEE 2018 (mm)	ANNEE 2019 (mm)	ANNEE 2020 (mm)	ANNEE 2021 (mm)	ANNEE 2022 (mm)	ANNEE 2023 (mm)	Déficit ou gain du cumul de la pluviométrie 2023 (mm)	Précipitations maximales en 24h 2023 (mm)	Rapport précipitations maximales en 24h / total mensuel 2023 (%)
JANVIER	69,9	111,7	63,7	159,5	28,4	148,5	70,8	42	94,5	38,8	70,8	0,90	14,1	19,92
FÉVRIER	61,3	134,2	65,5	122	82,9	47,6	23	46,5	77,3	42,8	21,7	-39,60	11,9	54,84
MARS	63,3	46	47	88,1	128,3	106	51,5	72,4	29,1	73,4	88,4	25,10	34,3	38,80
AVRIL	92,3	48	50,6	137,6	40,1	86,7	77,1	49,6	37,3	85,5	75,2	-17,10	13,9	18,48
MAI	86,9	80,9	45,1	129,6	144,2	72,7	99,4	43,9	136,5	34,9	60,7	-26,20	25,3	41,68
JUIN	76,6	63,6	36	99,3	98	80,7	57,5	116,8	173	125	106,9	30,30	40,8	38,17
JUILLET	69	91,6	13	8	30,3	48,8	32	1,2	84,7	1,6	42,2	-26,80	8,3	19,67
AOÛT	71,1	95,5	89,4	14,6	26,3	42,3	20	77,3	28,1	23,4	100	28,90	36,2	36,20
SEPTEMBRE	80,1	41,9	58,9	52,1	67,8	27,7	30,4	75	101,4	46,5	53	-27,10	14,3	26,98
OCTOBRE	86,8	37,6	66,6	40,2	26,8	48,2	127,8	127,6	54,9	25,8	127,6	40,80	29,8	23,35
NOVEMBRE	85	100,6	58	85,9	46,1	86,9	173,7	22,9	37,1	92,2	153,8	68,80	24,70	16,06
DÉCEMBRE	72,1	46,8	6,8	10,4	144,1	105,9	112,7	151,2	126,8	77,2	202	129,90	24,00	11,88
TOTAL :	914,4	918,4	[illegible]	947,3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	980,7	[illegible]	1102,3	Moyennes 2023		
Déficit ou gain annuel (mm)		4,00	-313,80	32,90	-42,10	-12,40	-38,50	-88,00	66,30	-247,30	187,90	15,7	23,13	28,84
Déficit ou gain interannuel avant étiage de Sept. N-1 à fin Mai N (mm)		94,50	-198,90	129,80	-76,20	48,60	-107,20	1,30	53,70	-102,10	-139,20			
Déficit ou gain pendant l'étiage de Juin N à fin Oct. N		-53,40	-119,70	-169,40	-134,40	-135,90	-115,90	14,30	58,50	-161,30	46,10		Octobre : 67,5mm (53%) en 5 jours	
Déficit ou gain interannuel étiage de Sept. N-1 à fin Oct. N (mm)		41,10	-318,60	-40,00	-210,60	-87,30	-223,10	15,60	112,20	-263,40	-93,10		Novembre : 69,5mm (45%) en 5 jours	
Moyenne de pluviométrie annuelle 2014-2023 (mm)		869,30											Décembre : 68,2mm (38%) en 5 jours	
Moyenne annuelle de déficit ou gain 2014-2023 (mm)		-45,10												
Nombre de mois déficitaires		[illegible]		5	[illegible]				5	[illegible]	5			
Moyenne de mois déficitaires		[illegible]												

Pour 2023, le **déficit de pluviométrie** de la période **de Septembre 2022 à Mai 2023** était **de 139.2mm** par rapport aux moyennes de 1986-2020 sur la station de Brive Laroche contre 102.1mm en 2022.

A noter, de plus, que **la pluviométrie printanière est principalement captée par** le démarrage de **la végétation.**

A ceci s'ajoute pour la période de **Juin 2023 à Décembre 2023 un excédent de 244.8mm** qui **est venu contrebalancer partiellement la sévérité et la durée de l'étiage.**

Pour l'**ensemble de la période de Juin à Octobre**, la **moyenne des débits** mesurés est de **0.132m3/s**, donc **supérieure de 25% à la moyenne de « Difficulté »**, à nuancer en raison des forts épisodes pluvieux de Juin et Octobre comme cité précédemment, **la moyenne de Juillet à Septembre n'étant que de 0.061m3/s.**

Pour les cours d'eau du « Sud », 2023 se pose donc comme l'**année la plus arrosée depuis** le début des suivis d'étiage en **2014** avec un **excédent pluviométrique mensuel moyen de 15.7mm** et **annuel de 187.9mm, correspondant à l'excédent de novembre et décembre,** alors que le **déficit pré-étiage** était le **2ème plus important de la période (-139.2mm) !!!**

a. **Exemple de suivi interannuel de la Roanne …**

Les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**7 et Figure 68 suivantes présentent les **suivis interannuels de débits de la Roanne**, principal cours d'eau suivi au « Sud » et dont **la station** a la particularité de représenter le **débit maximal de l'ensemble du bassin versant**, aucun nouvel affluent ne l'alimentant entre la station et la confluence avec la Corrèze.

A noter toutefois qu'une partie du débit du Coiroux est déviée directement dans la Corrèze par le canal des Moines.

Ce suivi précise les hypothèses de corrélation entre le déficit de pluviométrie et la sévérité de l'étiage émises précédemment.

Malgré un déficit pluviométrique hivernal et printanier, on constate que **la moyenne de débits de l'étiage 2023 est sensiblement égale à la moyenne 2014-2022.**

Cet « équilibre » est expliqué par **les fortes précipitations de fin juin, août et fin octobre qui ont provoqué des fortes hausses de débits ponctuelles et évité un étiage bien plus sévère.**

Le **débit moyen annuel 2023** est pour sa part **10% supérieur à la moyenne 2014-2022**, la **sécheresse préalable à l'étiage** étant **compensée par** les très fortes précipitations et débits de **novembre et décembre (records de la période).**

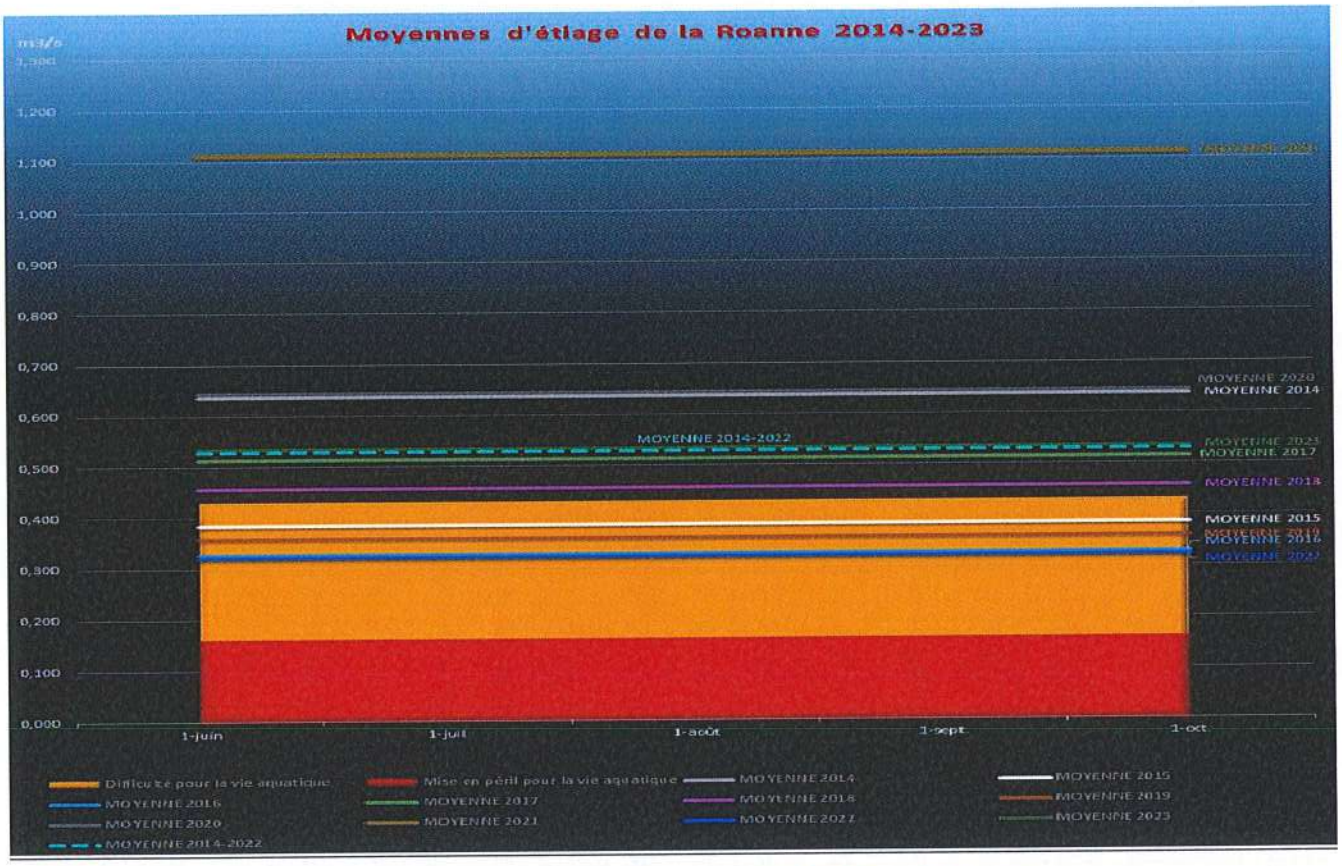

Figure 6 : Suivi Interannuel des étiages de la Roanne 2014-2023 (Source : Hydroportail)

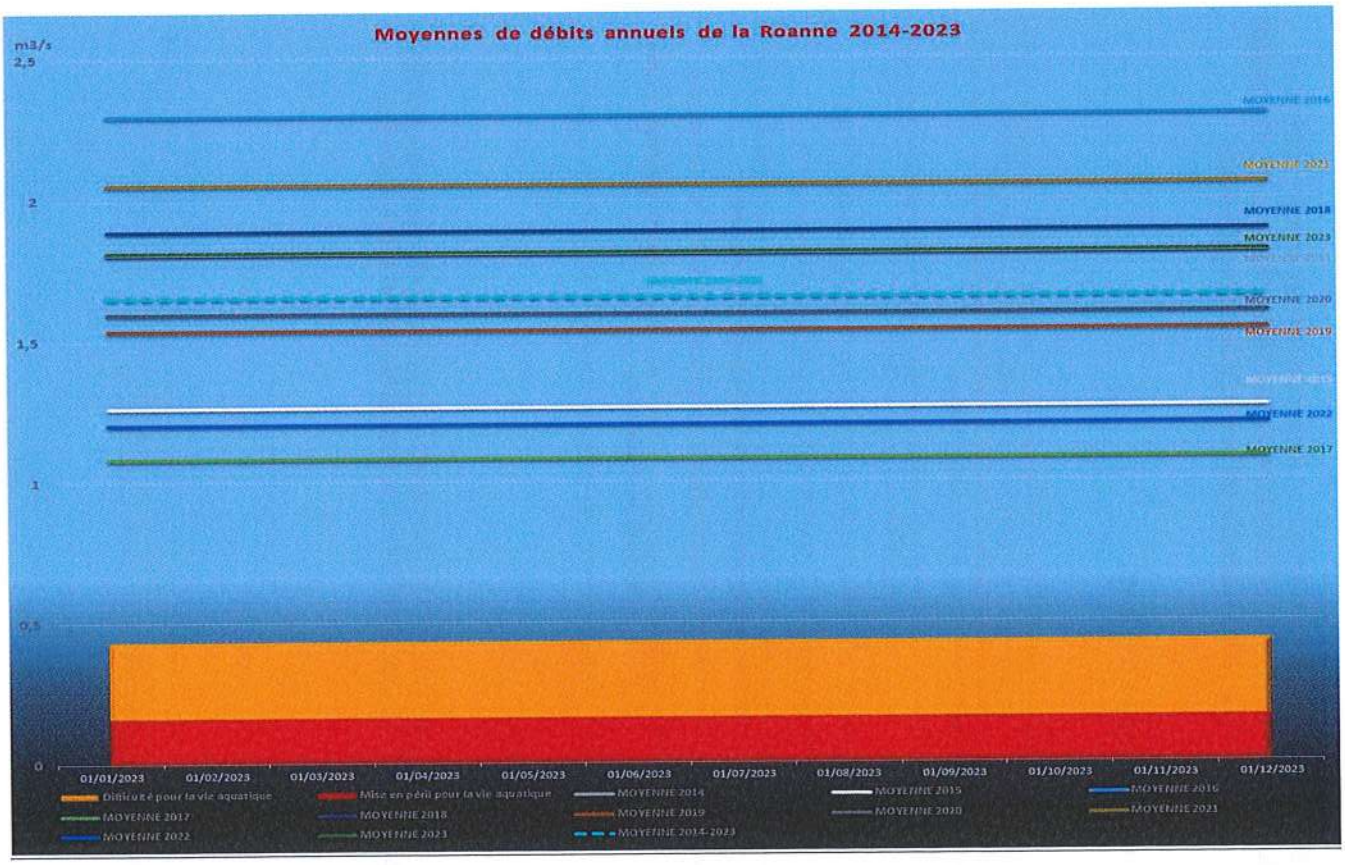

Figure 7 : Suivi Interannuel de l'hydrologie de la Roanne 2014-2023 (Source : Hydroportail)

Les analyses et hypothèses précédentes nous **confirment l'impact de la pluviométrie** sur l'étiage : **si la climatologie de 2023 avait suivi la tendance de 2022, l'étiage aurait été bien plus dramatique, car ammorcé par une sécheresse hivernale exceptionnelle.**

3. SUIVI THERMIQUE D'ETIAGE

Sachant que les cours d'eau étudiés sont en première catégorie piscicole, l'**espèce repère** est la **truite commune** (Salmo trutta ou truite fario) dont le **préférendum thermique** oscille **entre 4°C et 19°C**. A partir de **21°C celle-ci cesse de s'alimenter** et **au-dessus de 25°C la température devient létale** pour cette espèce. L'analyse des températures se fait donc en fonction de ces paramètres.

Le Tableau 5 ci-après synthétise l'ensemble des données thermiques relevées durant la période de suivi d'étiage, du 9 mars au 26 octobre 2023

La Figure 8 ci-après synthétise l'ensemble des stations analysées pendant la période d'étiage

La Figure 9 représente le suivi de température de l'air sur la station de Brive-Laroche

La Figure 10 compare la thermie des ruisseaux de Piquette, des Forges et de Lamongerie, mettant en avant l'**impact thermique des étangs de tête de bassin versant jusqu'en aval**

La Figure 11 montre l'**impact thermique du plan d'eau de Pontcharal sur le ruisseau de Pont Lagorce**

La Figure 12Impact thermique de l'étang du Causse lors de l'étiage 2023 montre l'**impact thermique du plan d'eau du Causse sur la Couze**

Les Figure 13 à Figure 27 représentent le suivi des températures moyennes journalières des stations

Pour **2023**, les **30 jours consécutifs les plus chauds** ont été **décalés de la période « estivale classique »** pour se situer, dans l'ensemble, **entre début août et début septembre.**

(Données analysées grâce à la macro MACMA, source : Dumoutier Q., Vigier L. et Caudron A. 2010. Macro Excel d'Aide au Calcul de variables thermiques appliquées aux Milieux Aquatiques Salmonicoles, MACMASalmo1.0. Rapport SHL293.2010 / FDP74.10/03 , disponible sur http://www.pechehautesavoie.com/telechargement1_bis.php?categ=5 .

Tableau 5 : Synthèse des données thermiques d'étiage

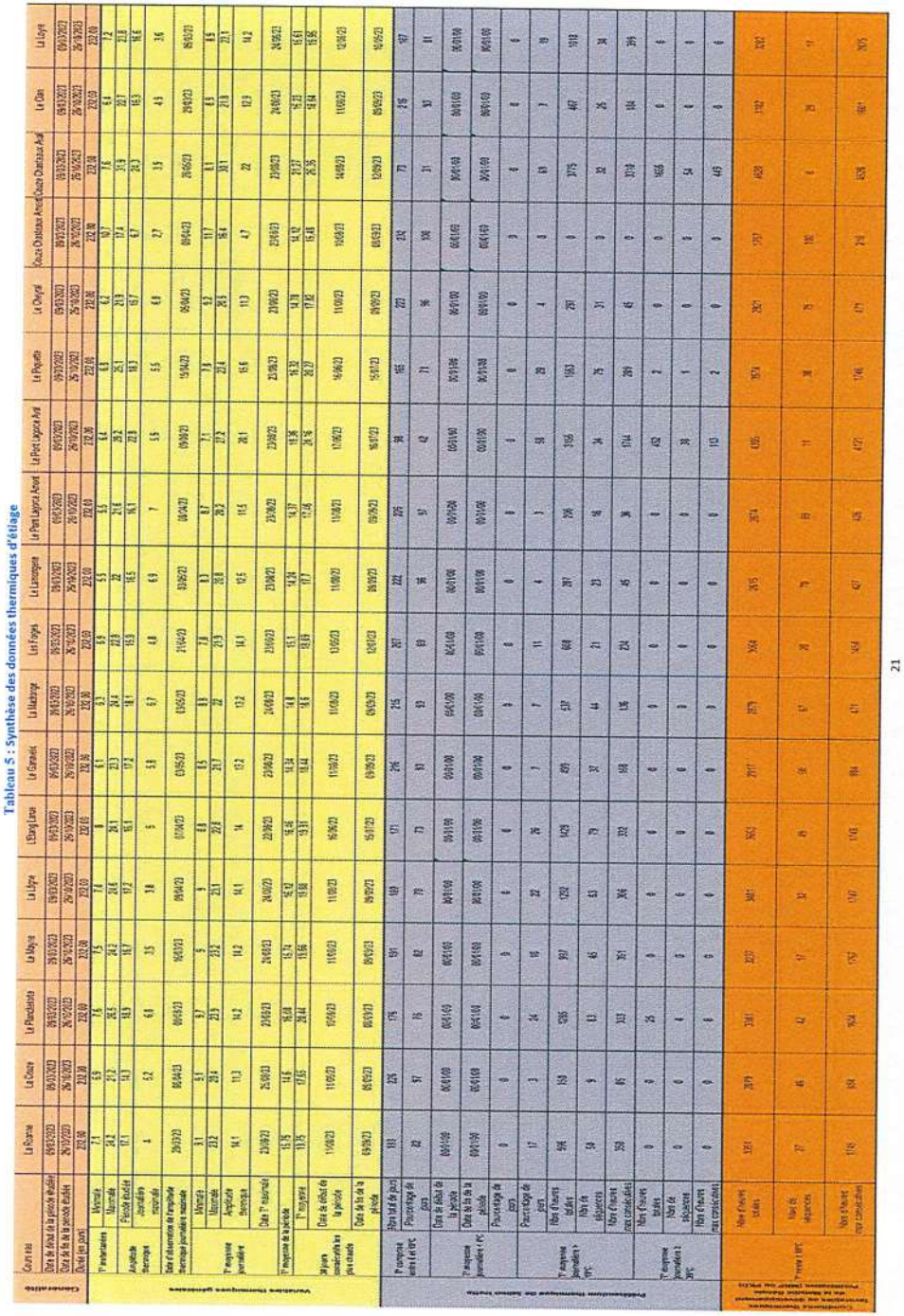

Figure 8 : Synthèse thermique de l'étiage 2023

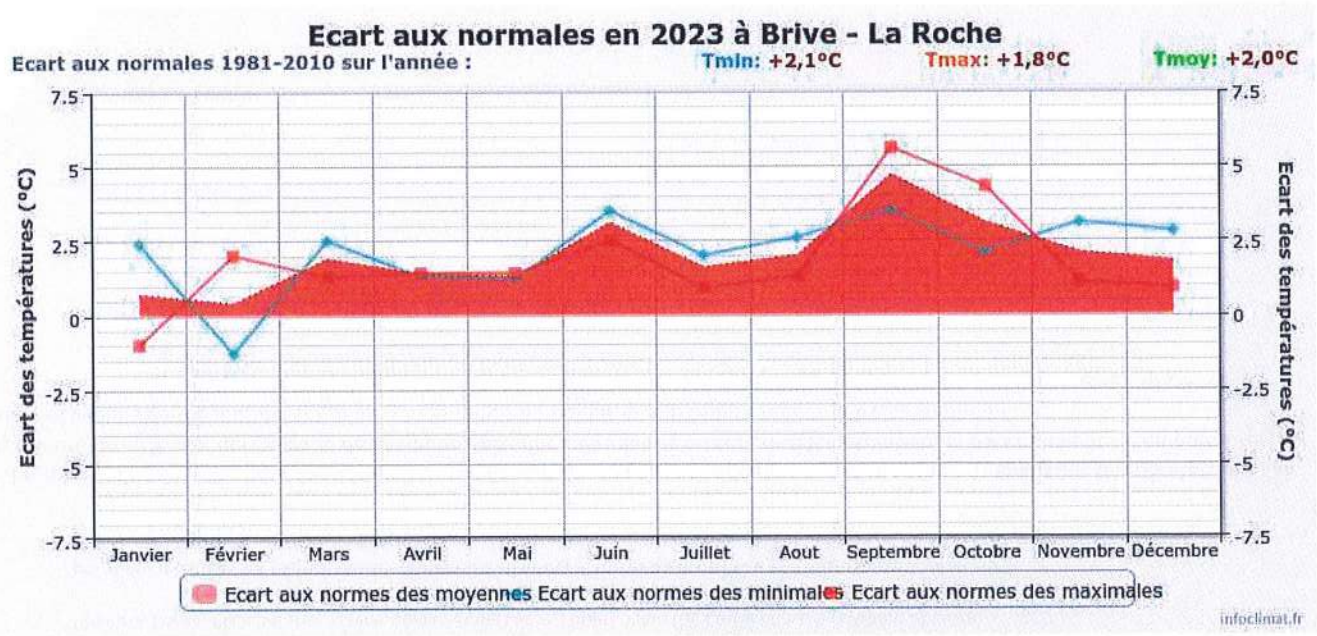

Figure 9 : Suivi de la température de l'air 2023 – Station de Brive Laroche
(Source : Infoclimat.fr)

a. L'impact de l'hydromorphologie et des étangs ...

A la lecture du Tableau 6, on peut, par extrapolation avec les connaissances géographiques et hydromorphologiques des cours d'eau étudiés et de la proximité des stations de mesure en aval d'étangs au fil de l'eau, déterminer **3 tendances de différence de thermie moyenne et maximale** sur :

- **Les stations situées sur cours d'eau à dominance de courant et plat lotique**
  (Ganaveix, Madrange, Lamongerie, Pont Lagorce Amont, Cheyral, et Clan)
- **Les stations situées sur cours d'eau de plaine à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné**
  (Roanne, Couze, Planchetorte, Mayne, Lôgne, Etang Larue, Forges, Piquette, Couze Chasteaux Amont et Loyre)
- **Les stations situées sur cours d'eau lentiques en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique**
  (Pont Lagorce Aval et Couze Chasteaux Aval)

En raison d'un **étiage plus impacté par les orages** que les années précédentes, d'une **moyenne annuelle de température de l'air supérieure de +2°C aux normales** et de **plusieurs épisodes caniculaires ou chauds décalés, les cours d'eau ne sont qu'en partie restés** dans des **valeurs de thermie acceptables** pour le milieu aquatique et son **espèce repère la truite commune.**

La période d'étude débutant en mars, la thermie printanière tend à diminuer les moyennes globales.

Catégorie	4<x<19 (% jours) / 232 jours	Moyenne (% jours) / 232 jours	x>19°C (% jours) / 232 jours	Moyenne (% jours) / 232 jours	x>25°C (Heures) / 5568 h	Moyenne (Heures) / 5568 h	T°C moyenne 30jrs Chauds	Moyenne (°C)	Tmj Maxi	Moyenne (°C)	T°C Instantanée Maxi	Moyenne (°C)
Courant lotique												
Ganaveix	93	94,60	7	5,33	0	0,00	18,44	18,11	21,70	21,17	23,30	22,65
Madrange	93		7		0		18,60		**22,00**		**24,40**	
Lamongerie	96		4		0		17,70		20,80		22,00	
Pont Lagorce Amont	**97**		3		0		17,46		20,20		21,60	
Cheyral	96		4		0		17,82		20,50		21,90	
Clan	93		7		0		**18,64**		21,80		22,70	
Plaine lotique / étangs éloignés												
Roanne	82	82,90	17	16,90	0	2,70	19,75	19,19	23,20	22,14	24,20	23,39
Couze	97		3		0		17,65		20,40		21,20	
Planchetorte	76		24		**25**		**20,44**		**23,90**		**26,50**	
Mayne	82		18		0		19,66		23,20		24,20	
Lôgne	78		22		0		19,88		23,10		24,60	
Etang Larue	73		**26**		0		19,91		22,80		24,10	
Forges	89		11		0		18,89		21,90		22,80	
Piquette	71		29		2		20,27		23,40		25,10	
Couze Chasteaux Amont	**100**		0		0		15,48		16,40		17,40	
Loyre	81		19		0		19,95		23,10		23,80	
Lentique Aval Etangs												
Pont Lagorce Aval	**42**	36,50	58	**63,50**	452	**1054,00**	24,16	**25,26**	27,20	**28,65**	29,20	**30,55**
Couze Chasteaux Aval	31		**69**		**1656**		**26,36**		**30,10**		**31,90**	

Tableau 6 : Analyse thermique par catégories de cours d'eau

Ainsi, **le préférendum thermique de la truite** ($4°C \leq x \leq 19°C$) a été atteint **de 93% à 97%** des jours mesurés pour les **stations situées sur cours d'eau à dominance de courant et plat lotique**.

En revanche, ce préférendum n'a été atteint qu'**entre 71% et 100%** des jours mesurés pour les **stations** situées sur cours d'eau de plaine **à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné.**

Enfin, ce préférendum n'a été atteint **que de 31% à 42%** des jours mesurés pour les **stations** situées sur cours d'eau lentiques **en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique**.

La **température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds** relevée a été de **18.64°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau **à dominance de courant et plat lotique,** de **19.19°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau de plaine **à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné,** et de **25.26°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau lentiques **en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

Les **températures maximales instantanées** enregistrées sont **en moyenne** de **22.65°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau **à dominance de courant et plat lotique,** de **23.39°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau de plaine **à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné,** et de **30.55°C** pour les **stations** situées sur cours d'eau lentiques **en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

Avec une température instantanée de **31.9°C le 24 août,** la sonde installée sur **la Couze à l'aval de l'étang du Causse bat son triste record de 30.1°C en 2022 ...**

La différence de température instantanée entre l'amont et l'aval de l'étang du Causse est alors de +14.5°C !!!

Si l'on recentre la période d'étude aux mois de Juin à Septembre,

la thermie moyenne de la Couze est de **15.07°C en amont** de l'étang du Causse et de **25.26°C à l'aval... au-delà du seuil létal pour la truite commune !!!**

Même constat sur **le ruisseau de Pont Lagorce à l'aval de l'étang de Pontcharal qui bat son record avec 29.2°C** (28°C en 2022) le 23 août... **avec un écart à l'amont de +8°C !!!**

Entre l'amont et l'aval de l'étang de Pontcharal, on constate un **écart moyen de +5°C sur la période** et **de +6.7°C** lors de la **période de 30 jours consécutifs les plus chauds.**

Si l'on recentre la période d'étude aux mois de Juin à Septembre,

la thermie moyenne du ruisseau de Pont Lagorce est de **16.50°C en amont** de l'étang de Pontcharal et de **22.96°C à l'aval ... au-delà du seuil de stress pour la truite commune !!!**

Ainsi, force est de constater la **capacité naturelle de réchauffement des plans d'eau** et leur **impact direct sur les cours d'eau** dans lesquels ils se déversent **par écoulement surfacique :**

La thermie est à elle seule un facteur limitant pour le développement de **la truite commune et** de ses **espèces accompagnatrices !!!**

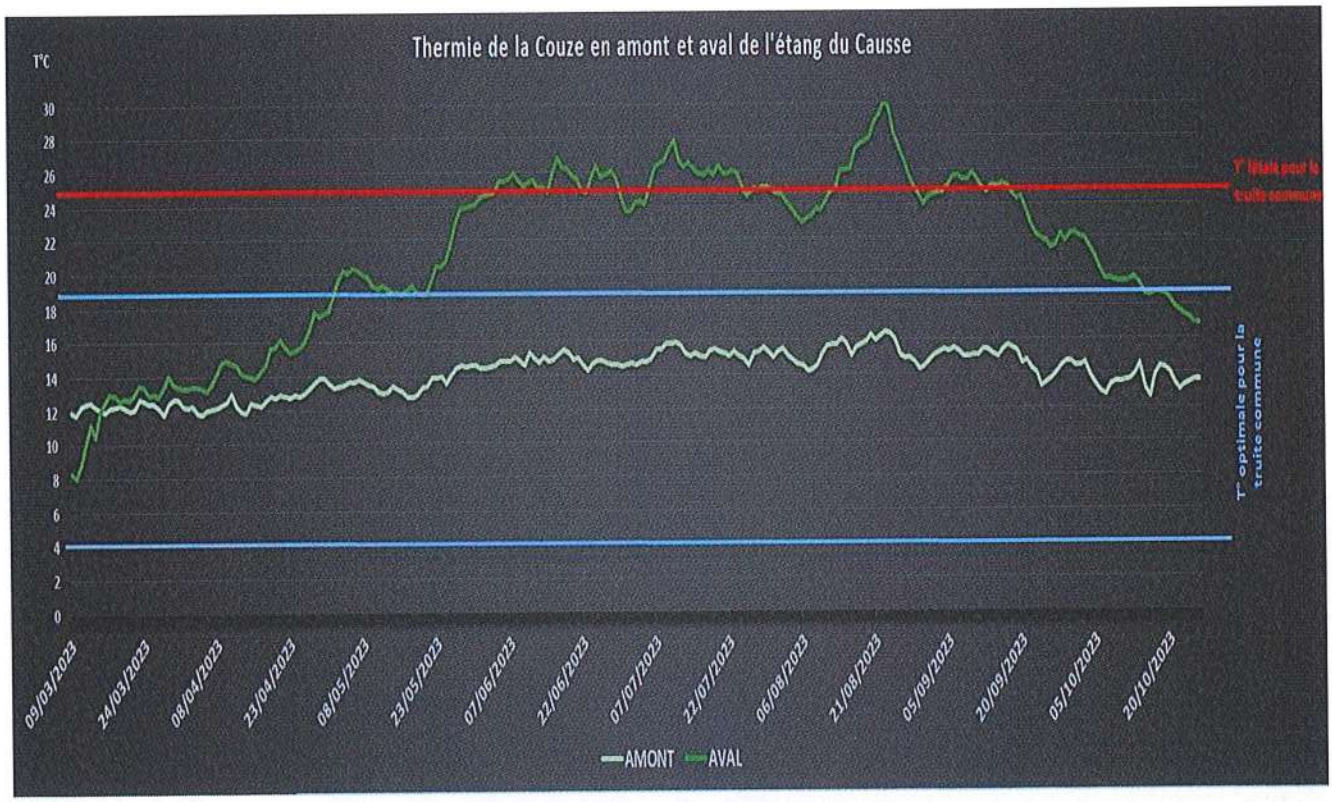

Figure 10 : Impact thermique de l'étang du Causse lors de l'étiage 2023

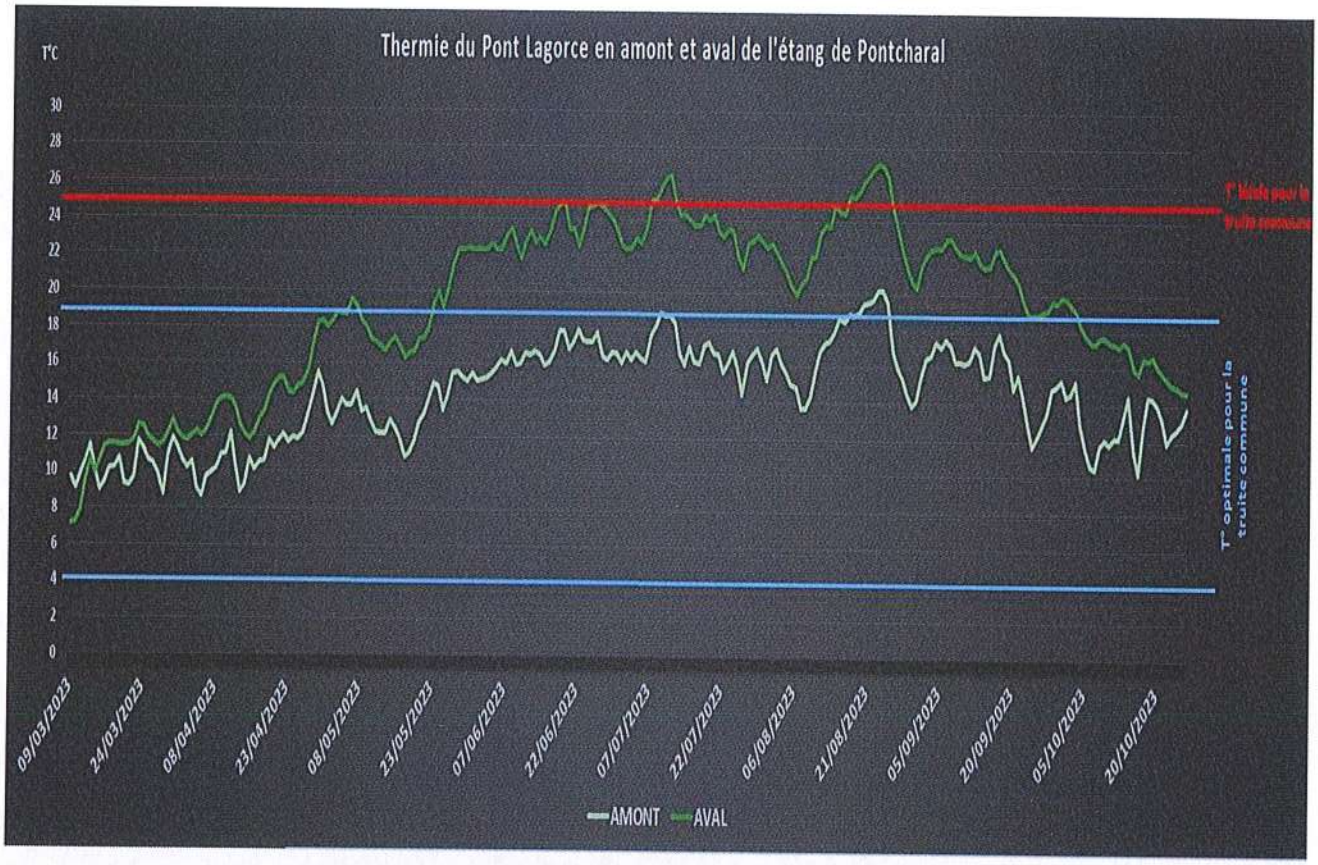

Figure 11 : Impact thermique de l'étang de Pontcharal lors de l'étiage 2023

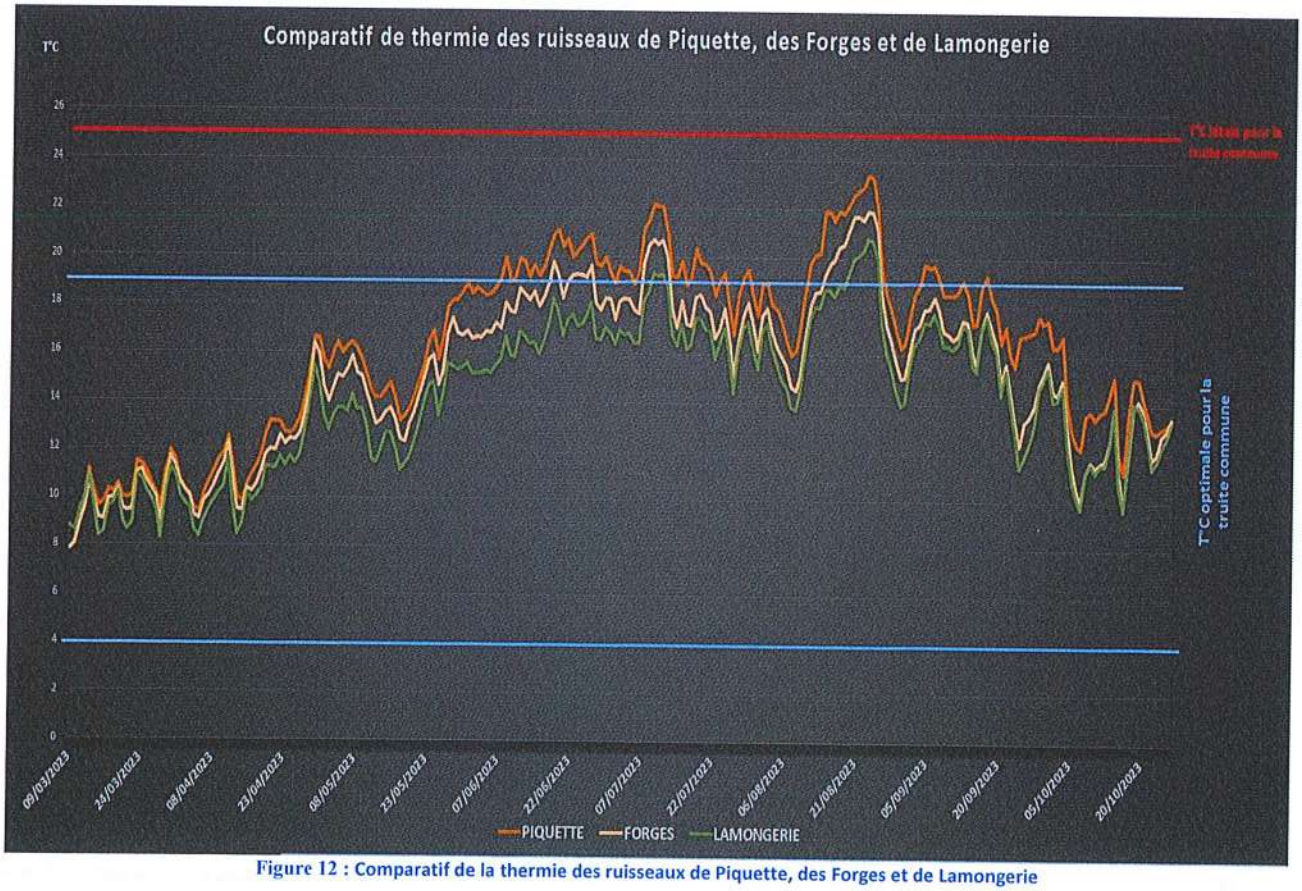

Figure 12 : Comparatif de la thermie des ruisseaux de Piquette, des Forges et de Lamongerie

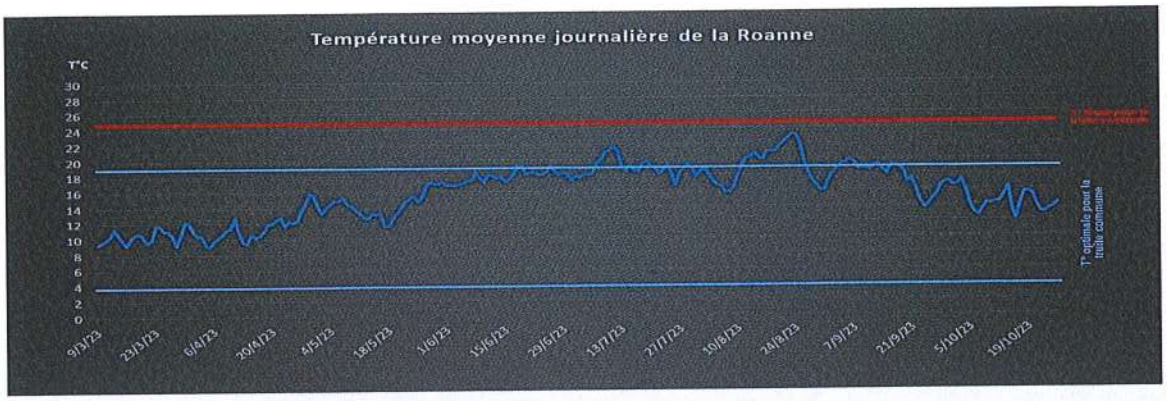

Figure 13 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Roanne

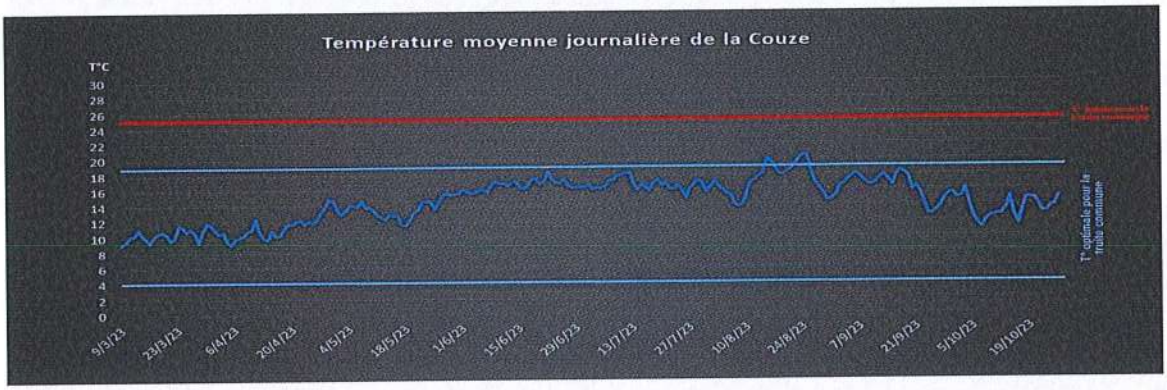

Figure 14 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze

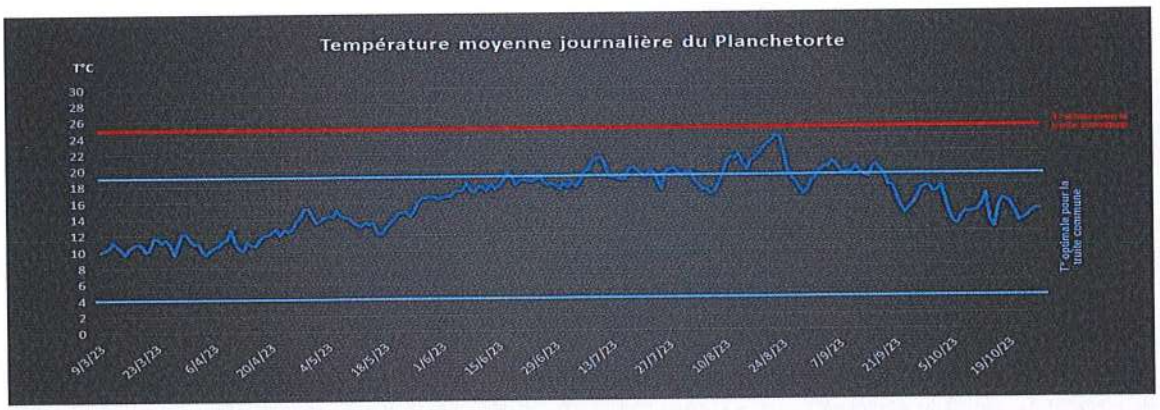

Figure 15 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Planchetorte

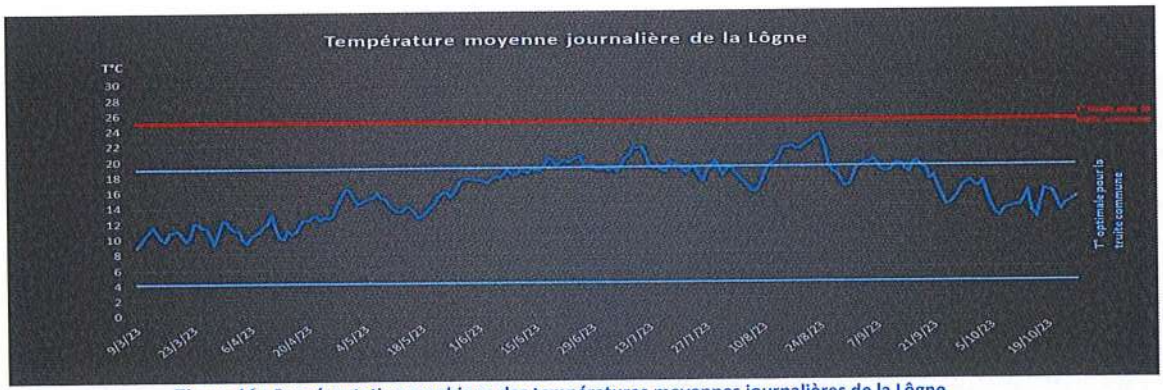

Figure 16 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Lôgne

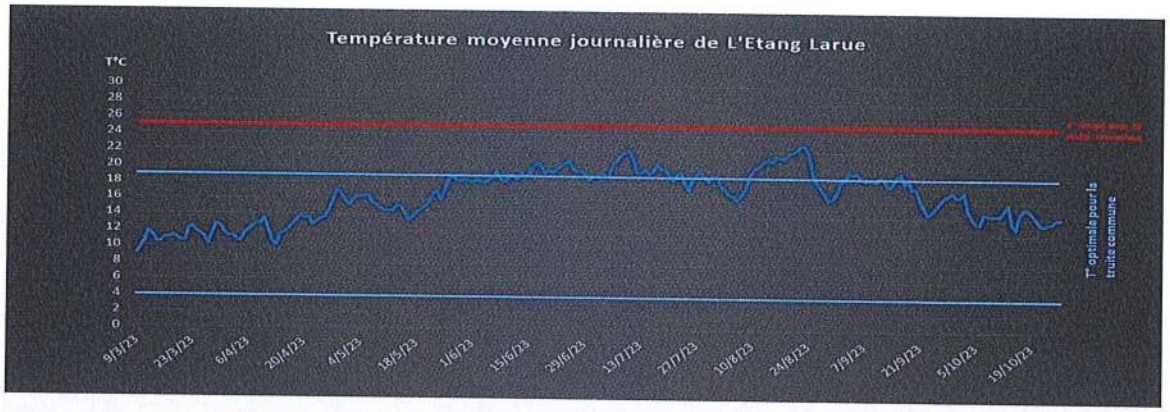

Figure 17 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de l'Etang Larue

Figure 18 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Ganaveix

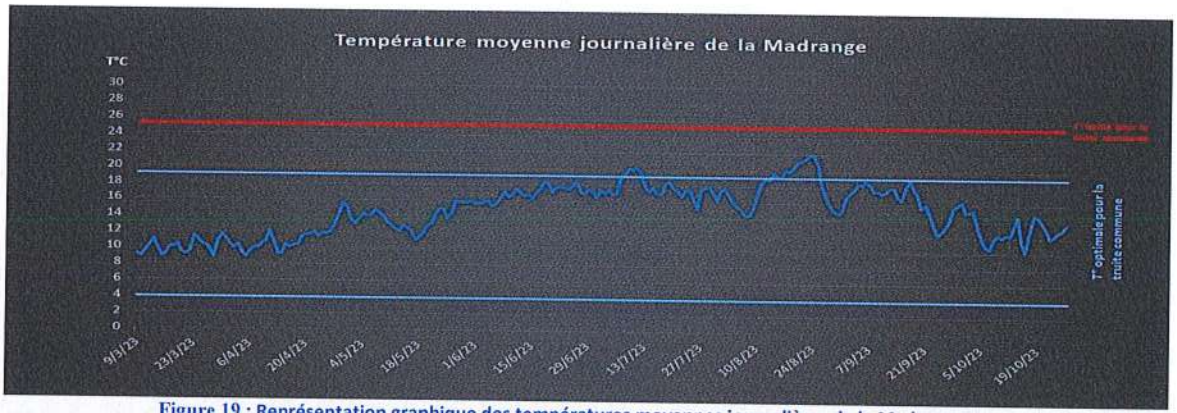

Figure 19 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Madrange

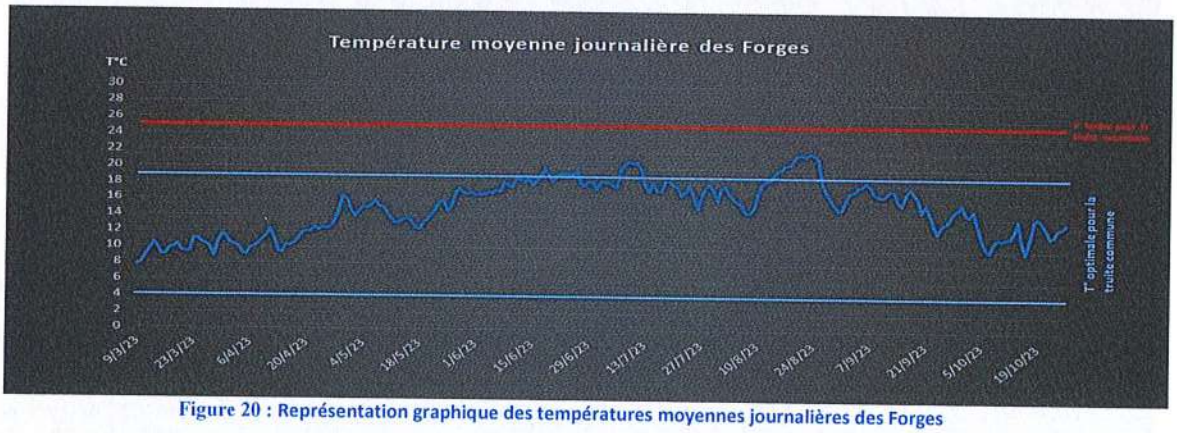

Figure 20 : Représentation graphique des températures moyennes journalières des Forges

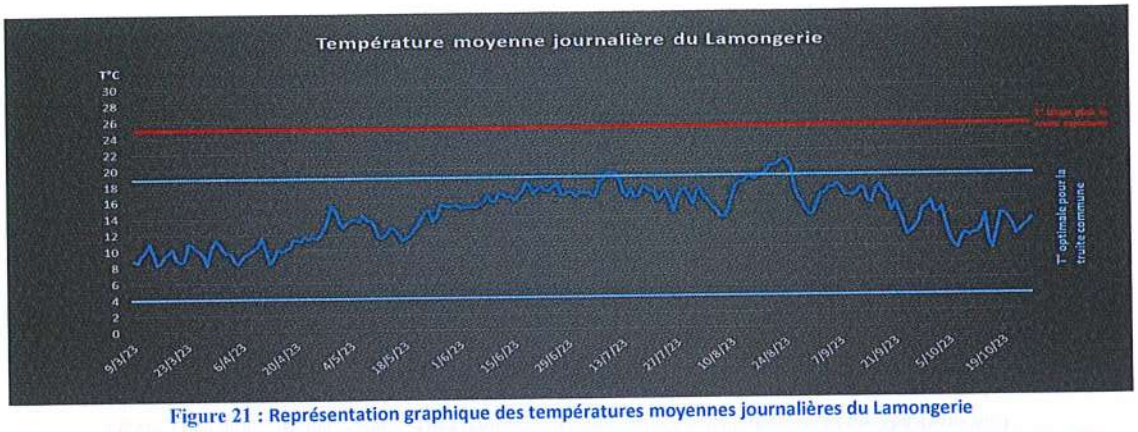

Figure 21 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Lamongerie

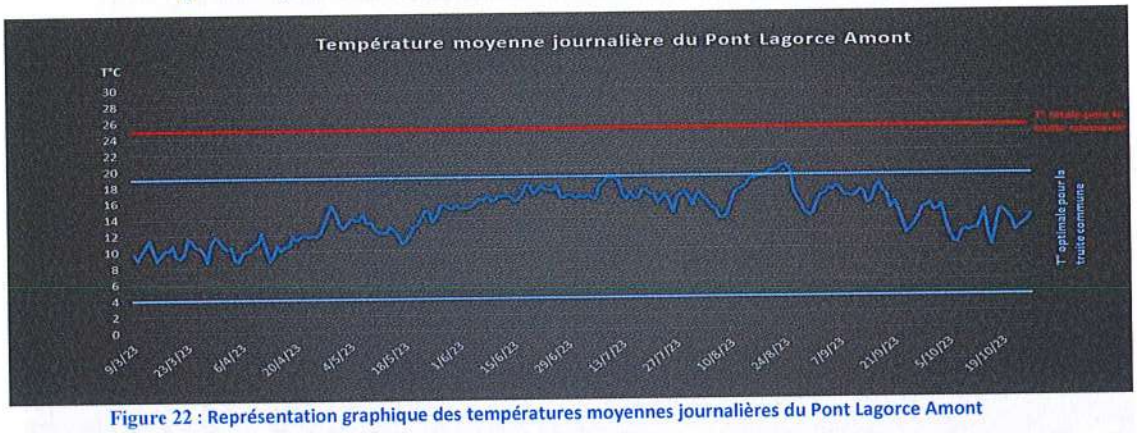

Figure 22 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Amont

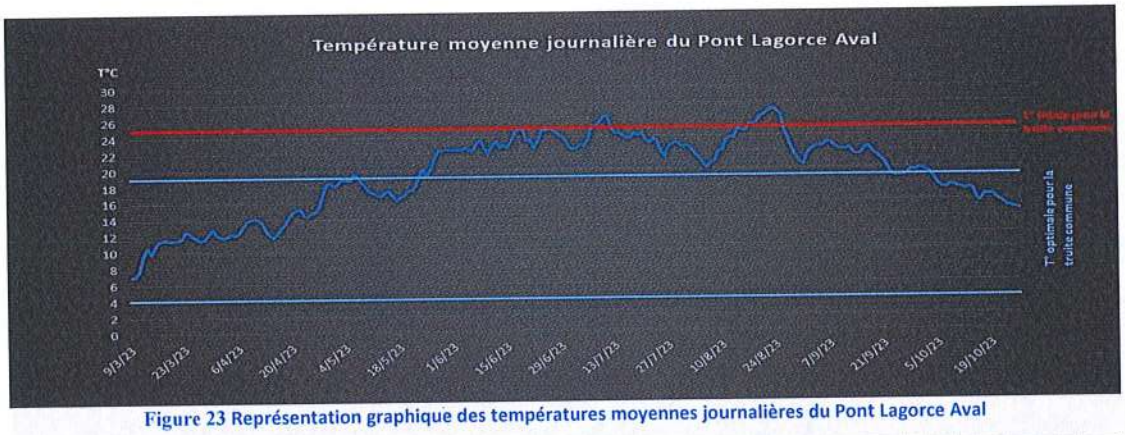

Figure 23 Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Aval

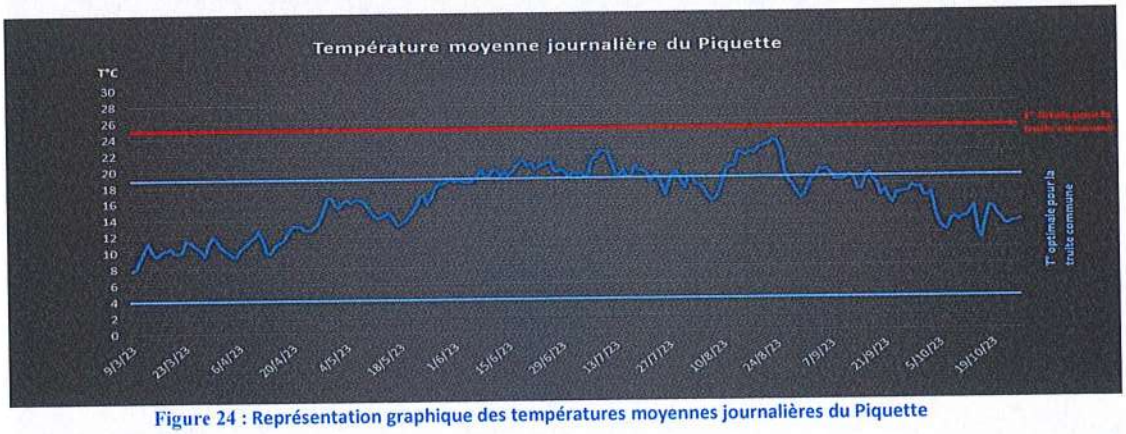

Figure 24 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Piquette

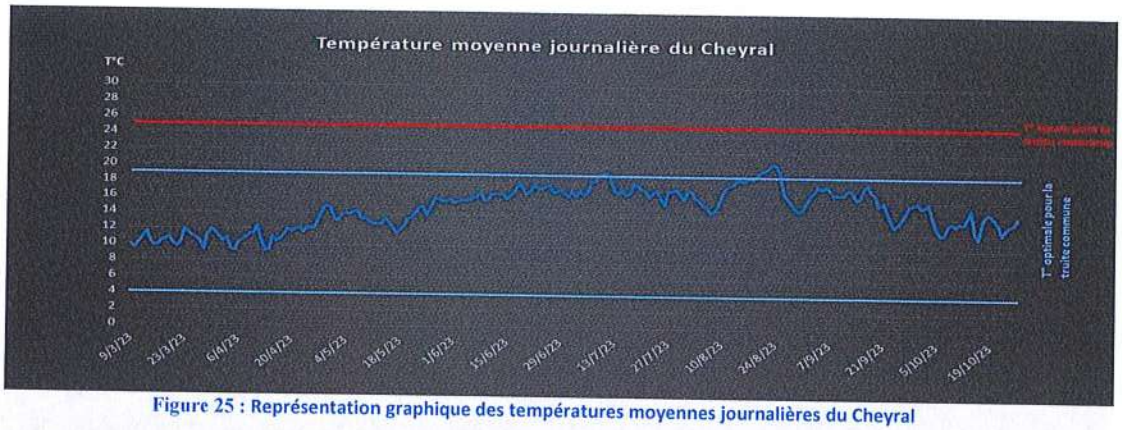

Figure 25 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Cheyral

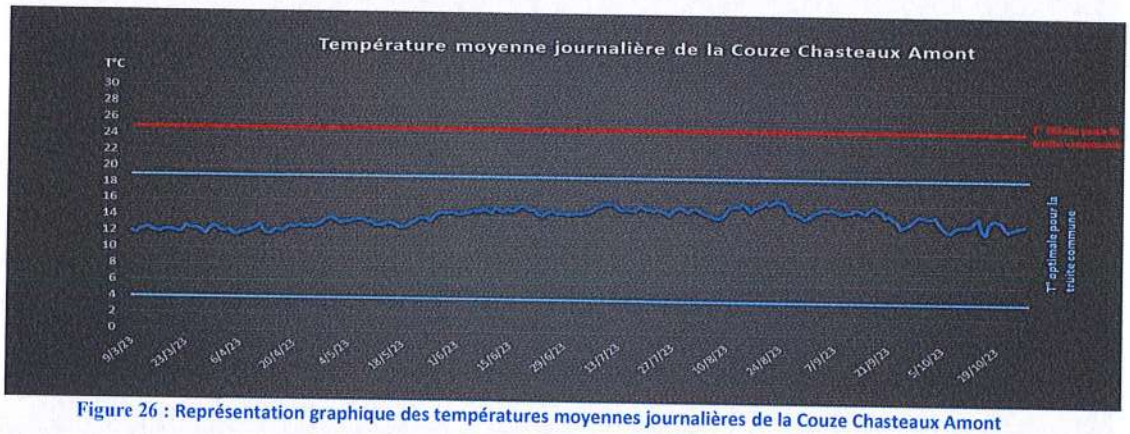

Figure 26 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Amont

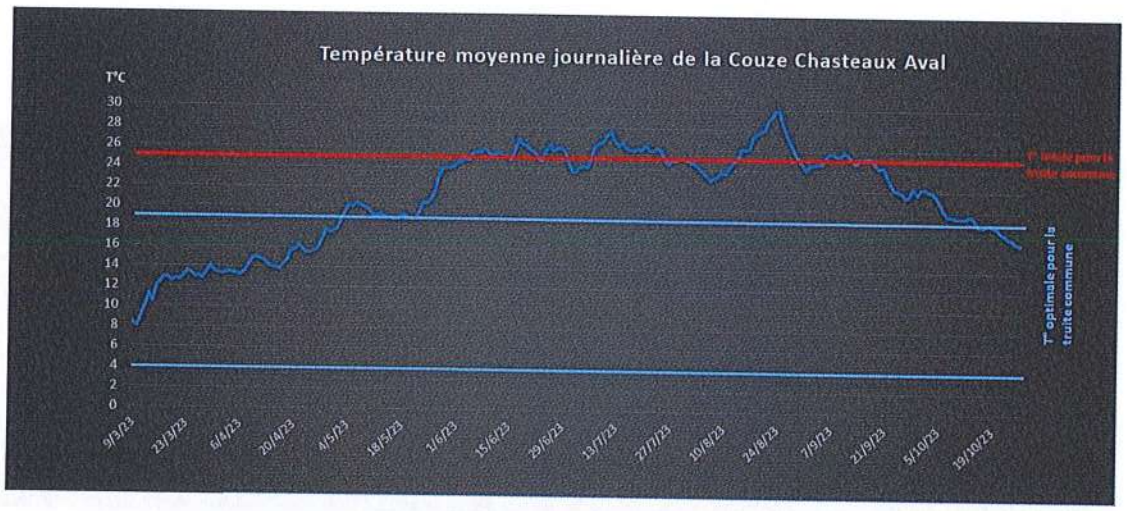

Figure 27 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Aval

4. OBJECTIFS 2024

- ✓ Poursuite du suivi de débits et de la bancarisation des données de thermie avec la Fédération Départementale de Pêche de la Corrèze.
- ✓ La combinaison des analyses de débit et de thermie des cours d'eau pourrait nous amener à mettre en place un « Indice Spécifique » ou « Principe de Pilotage ».
- ✓ Une analyse plus fine de la pluviométrie, de la surface et de l'occupation des sols de chaque bassin versant pourrait nous permettre de modéliser des « débits spécifiques » ainsi qu'une anticipation des étiages à venir.
- ✓ Le SIAV souhaite participer encore plus activement au Comité de Suivi de la Ressource en Eau de la Corrèze et que ses stations de suivi soient intégrées au réseau.
- ✓ Il parait urgent de croiser les données de thermie avec d'éventuels historiques de mesures de thermie de la colonne d'eau, réalisées par la Fédération Départementale de Pêche de la Corrèze ou par l'ARS / les bureaux d'études dans le cadre de la révision des profils de baignade, et mettre en place une concertation avec les services de l'Etat (DDT, OFB, AEAG ...) et acteurs locaux (Département, Agglos, communes, FD Pêche 19...) afin d'étudier la mise en œuvre de travaux de mise aux normes ou d'effacement pour les plans d'eau du territoire, à strict minima pour les plans d'eau publics (Chasteaux, Pontcharal ...).

ANNEXE 1 : FICHES D'OBSERVATIONS DE L'ETIAGE PAR STATION

a. LA ROANNE

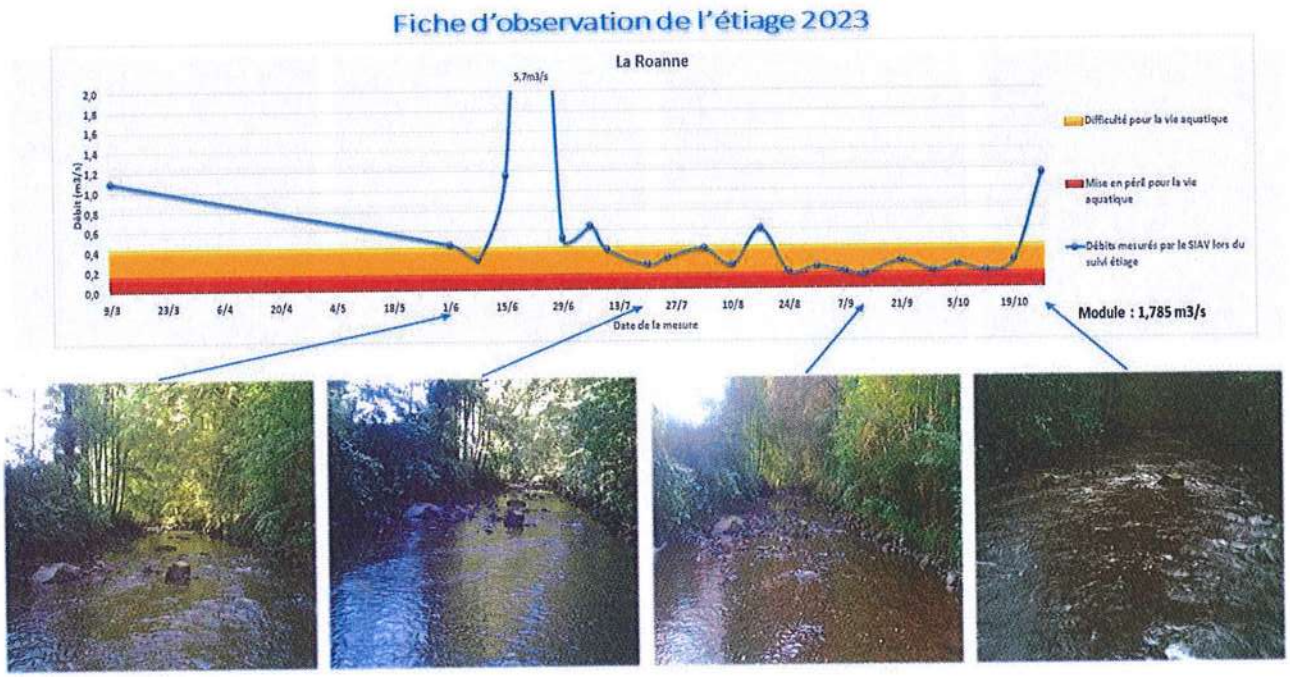

b. LA LOYRE

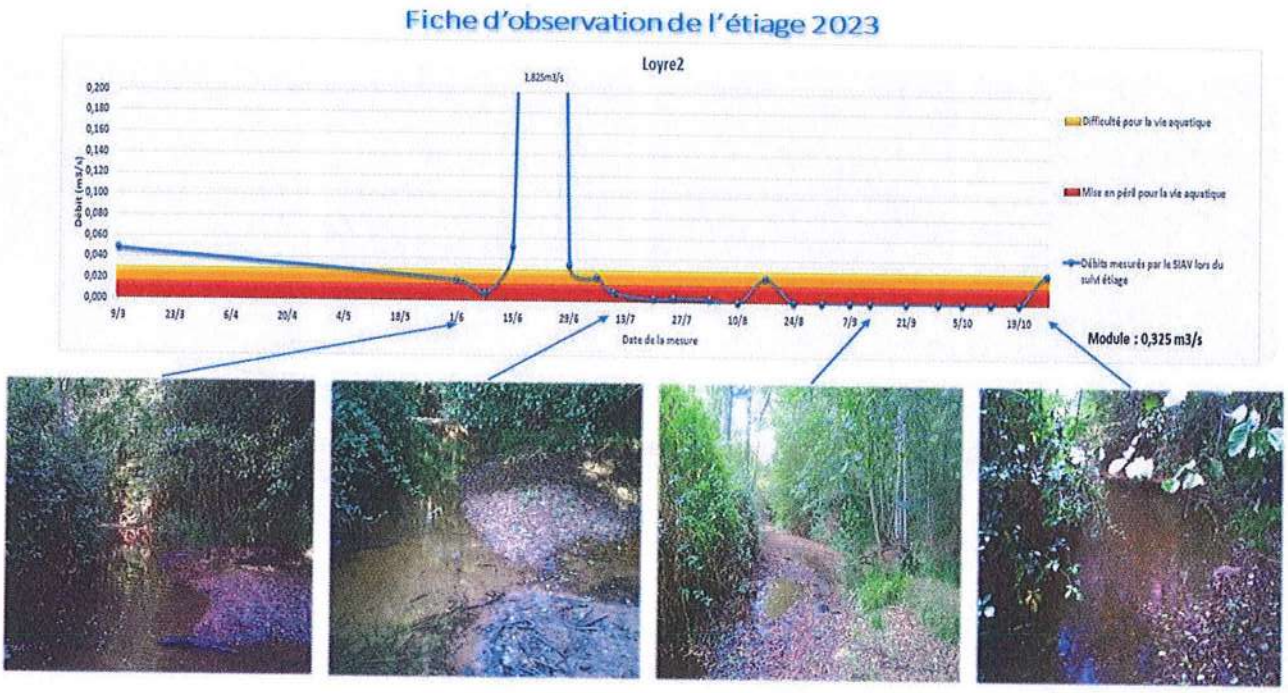

c. LA TOURMENTE

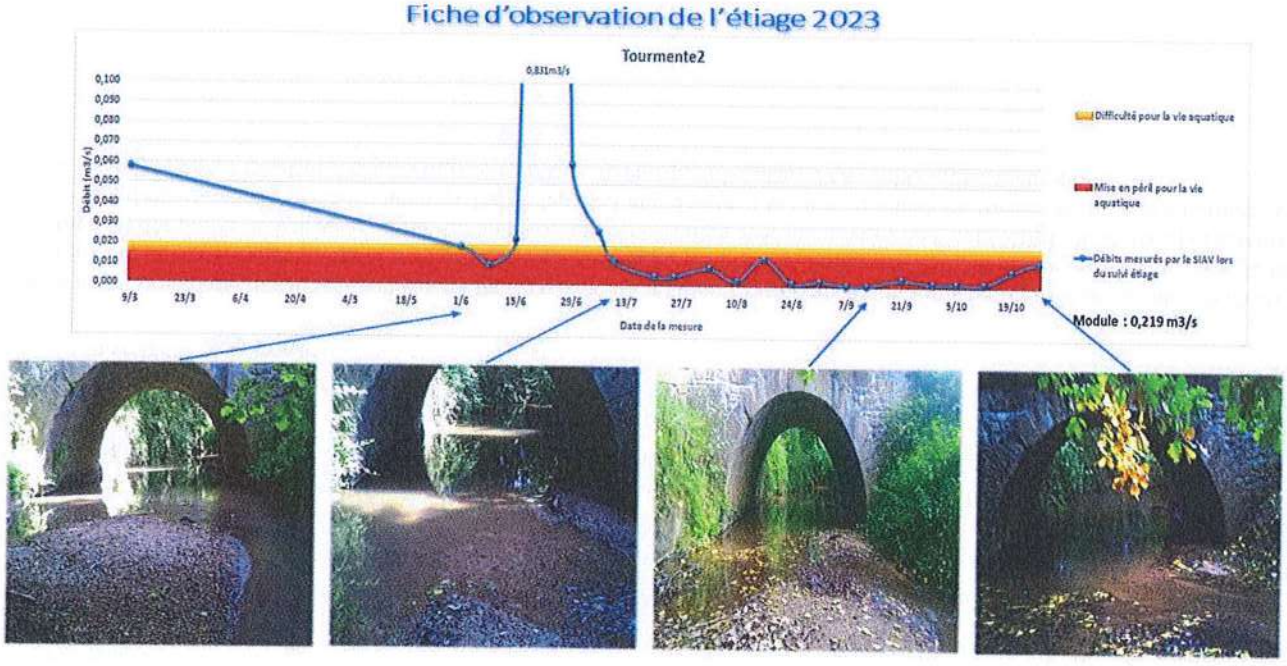

d. LA COUZE DE LARCHE

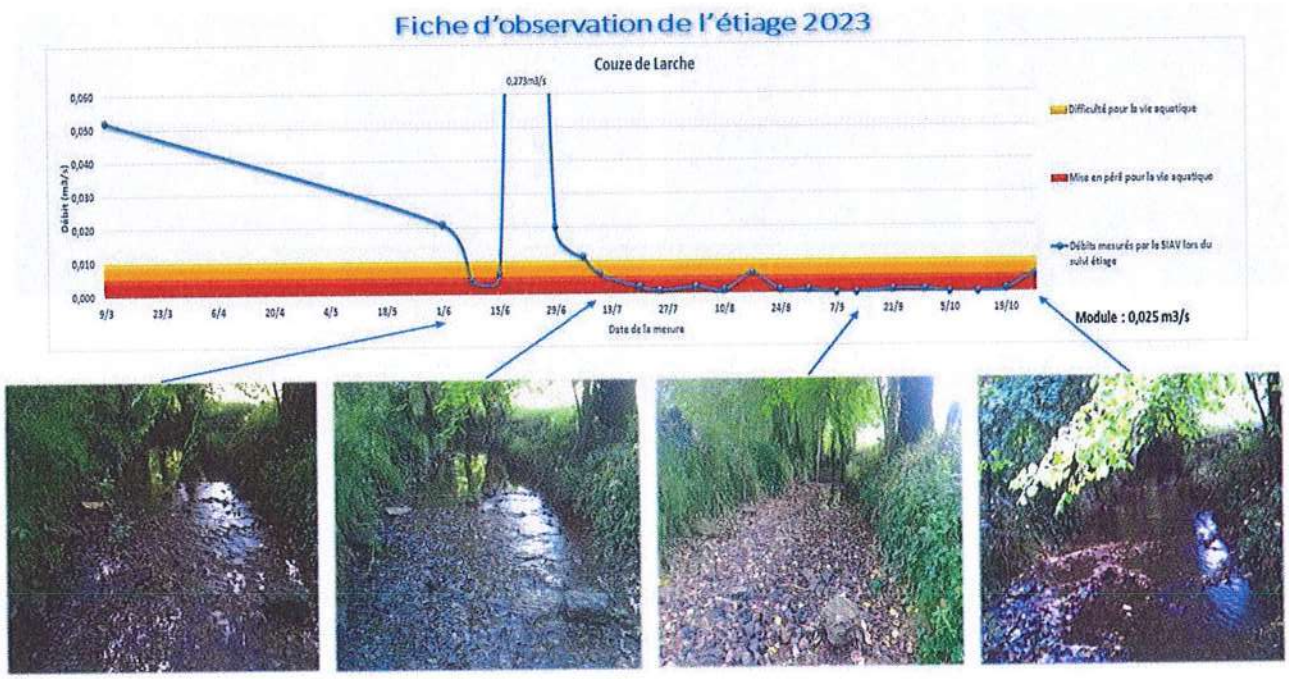

e. LE PLANCHETORTE

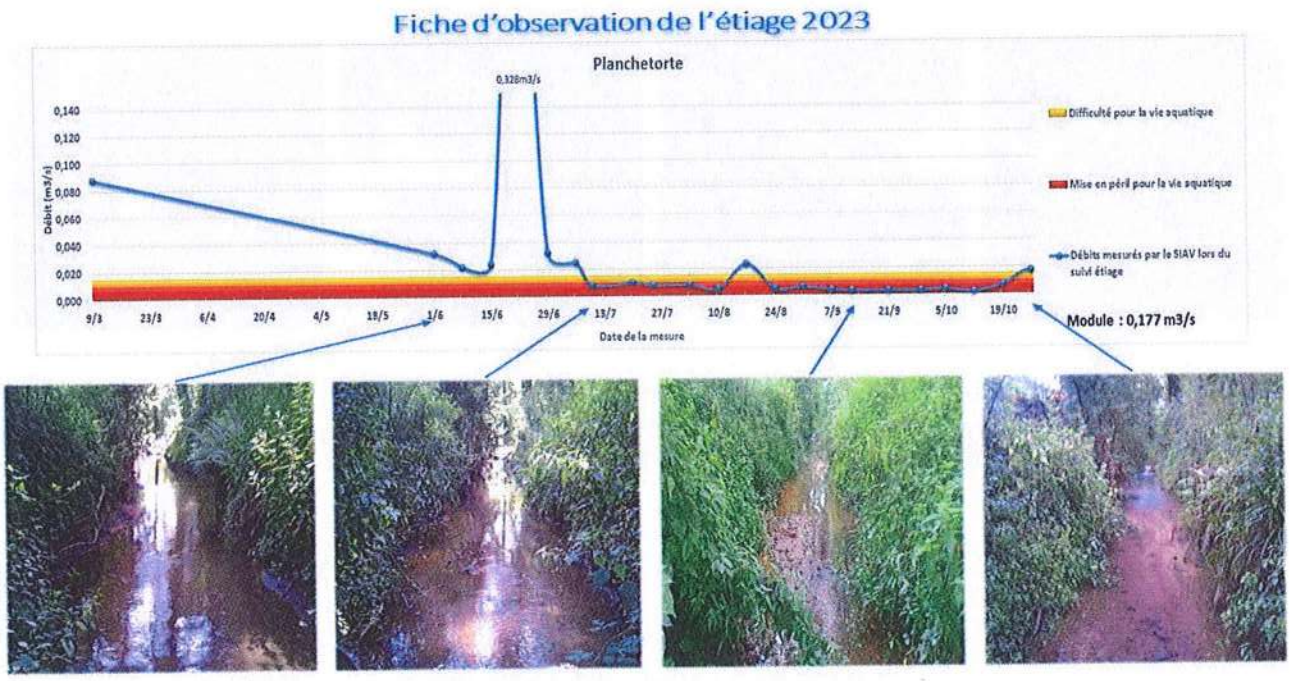

f. LA LÔGNE

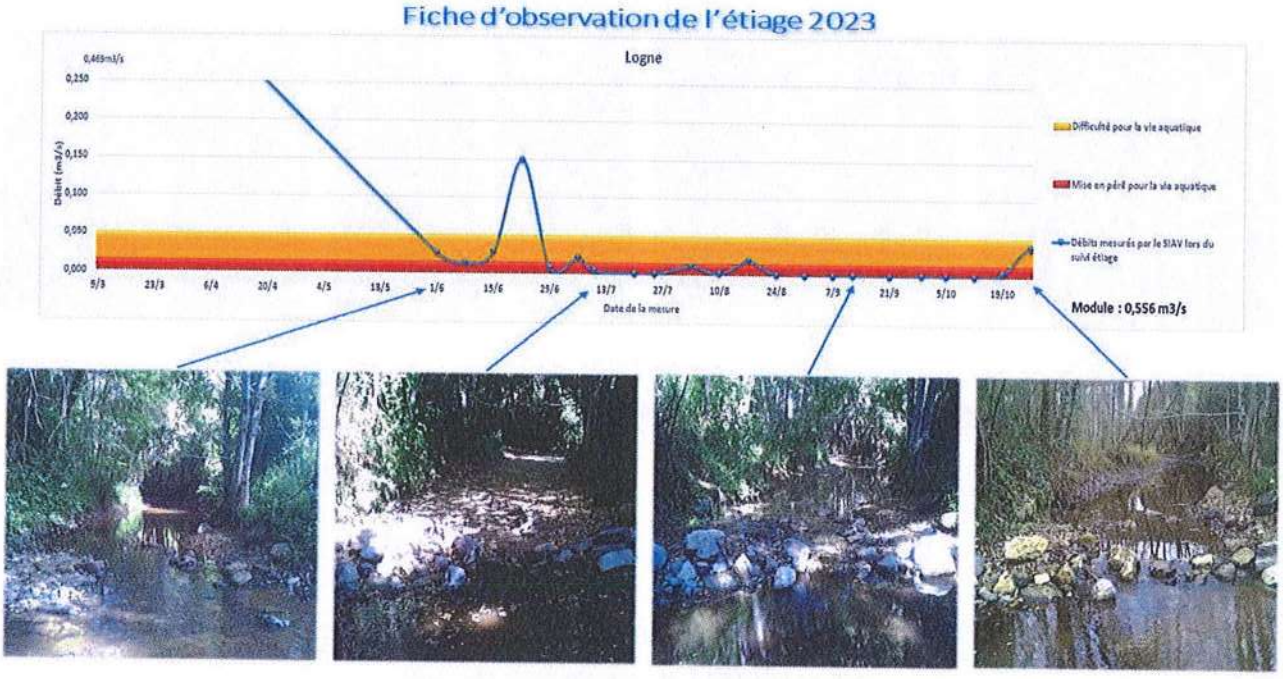

g. LE MAYNE

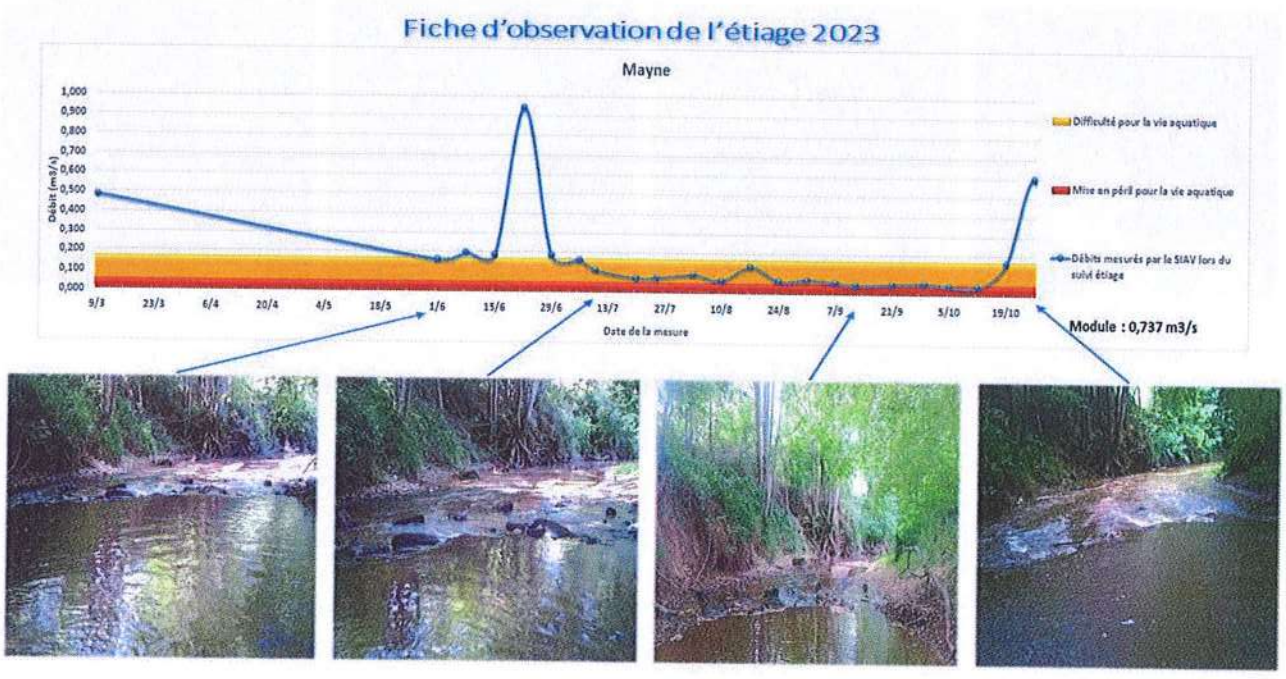

h. LA TOURNERIE

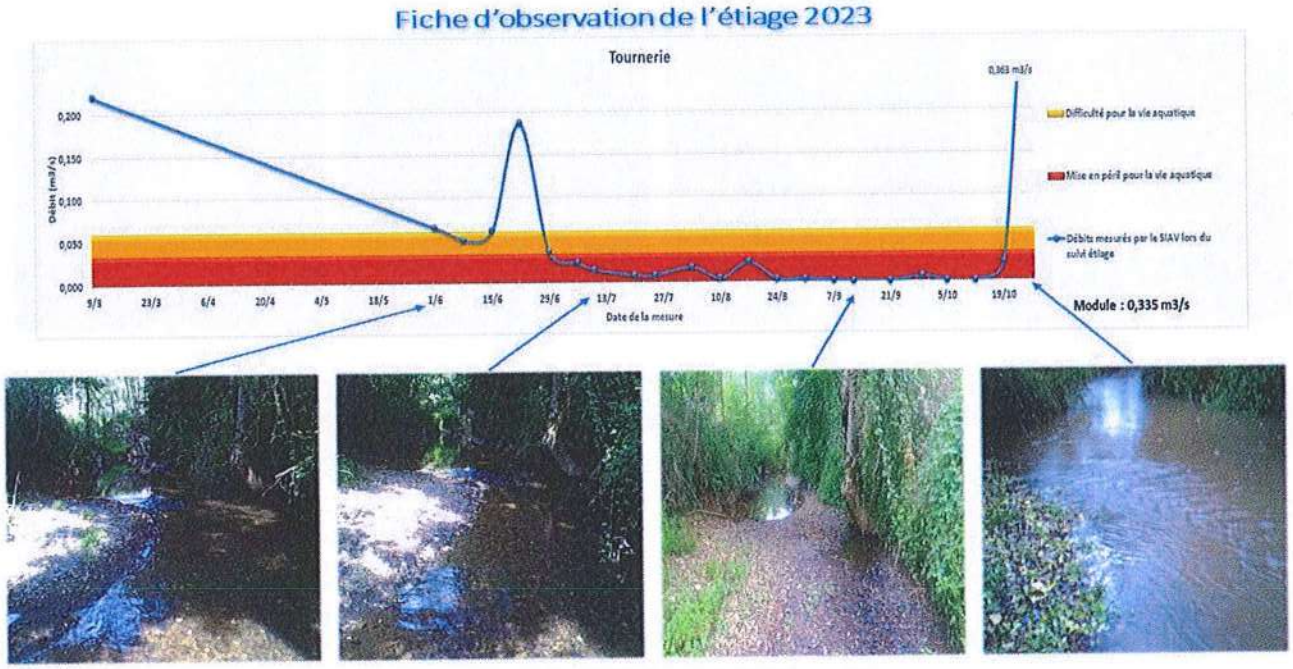

i. LES FORGES

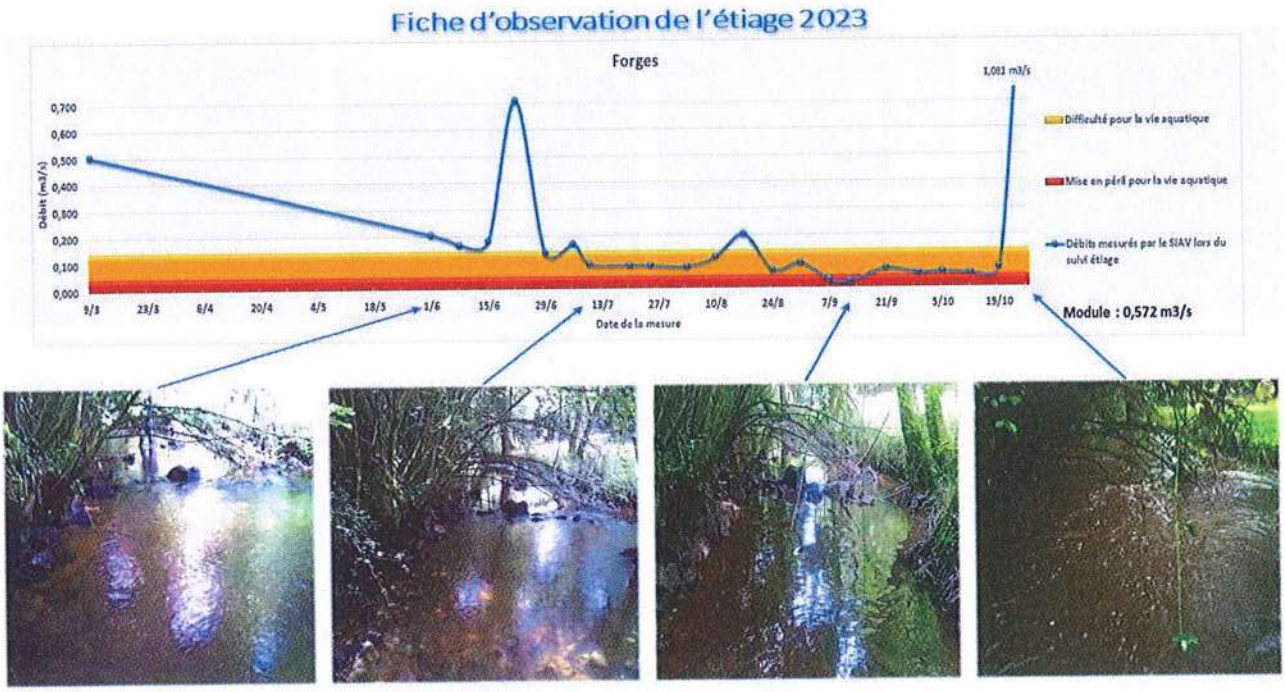

j. LE RUISSEAU DE LAMONGERIE

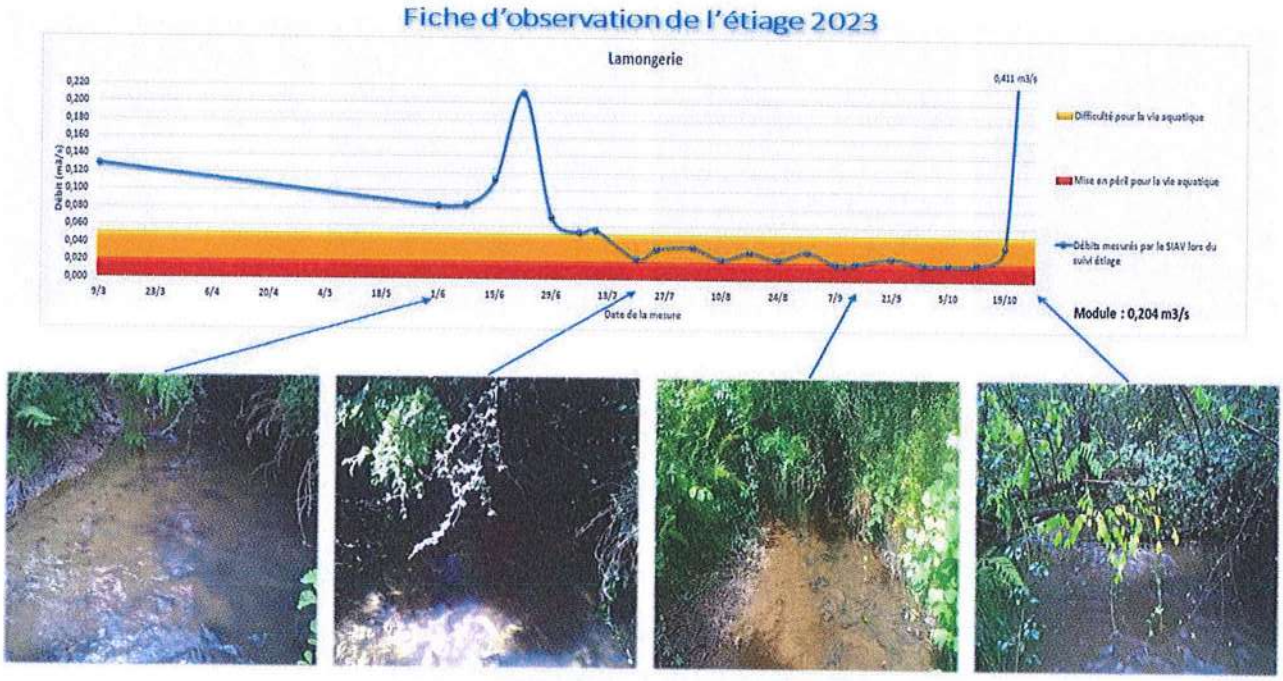

k. LE GANAVEIX

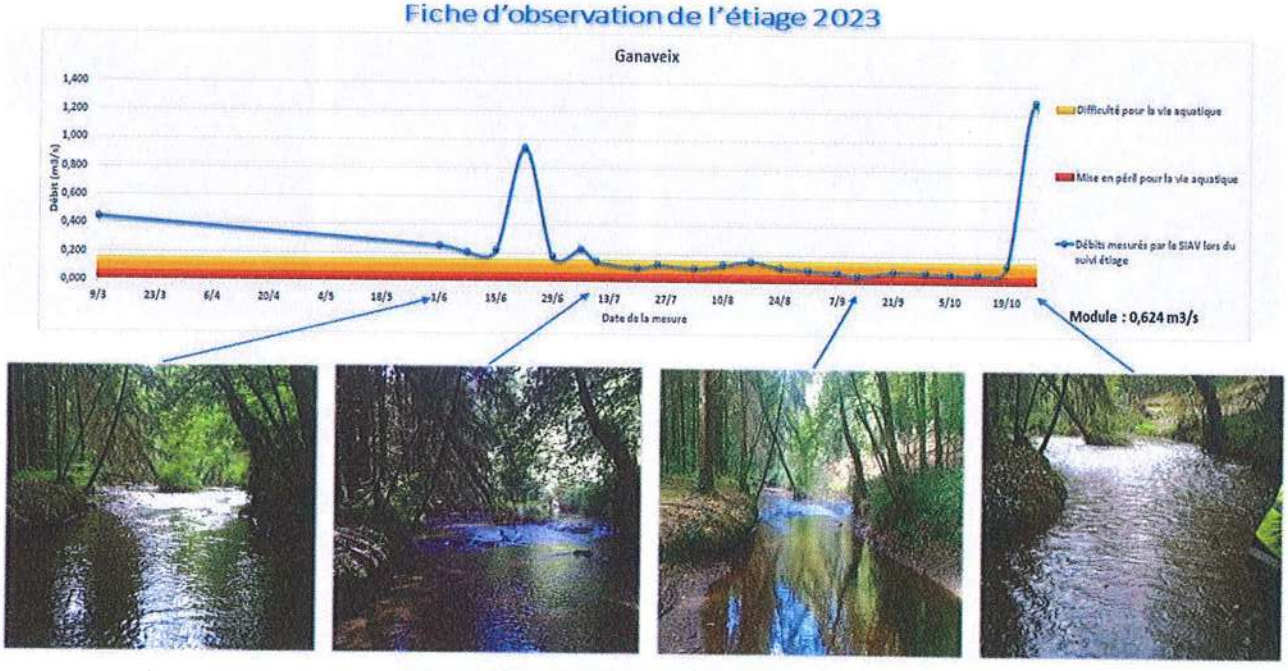

I. LA MADRANGE

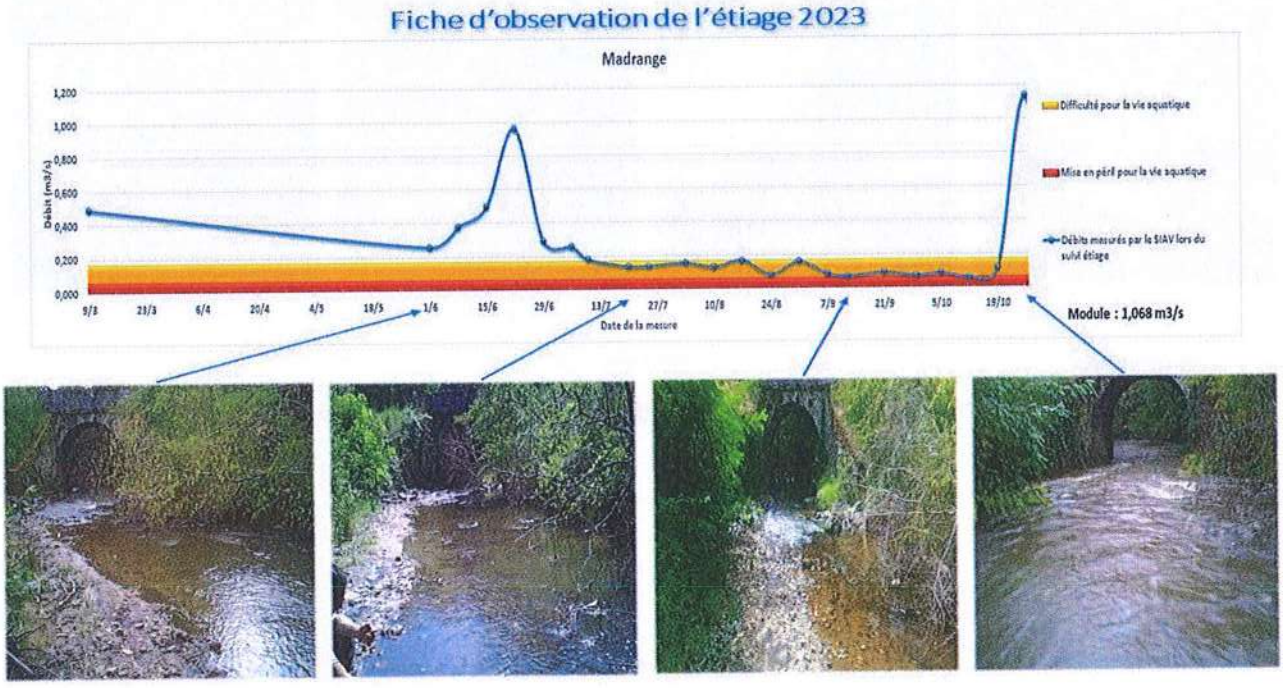

m. LE RUISSEAU DE L'ETANG LARUE

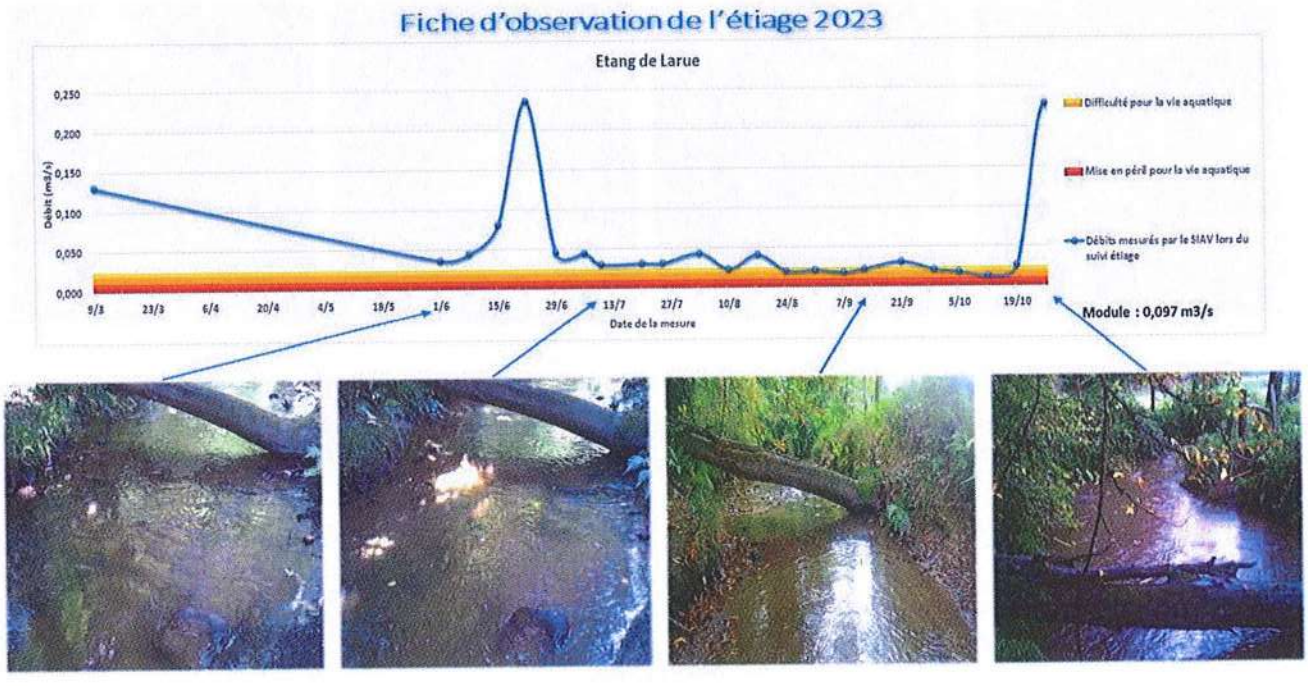

n. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AMONT

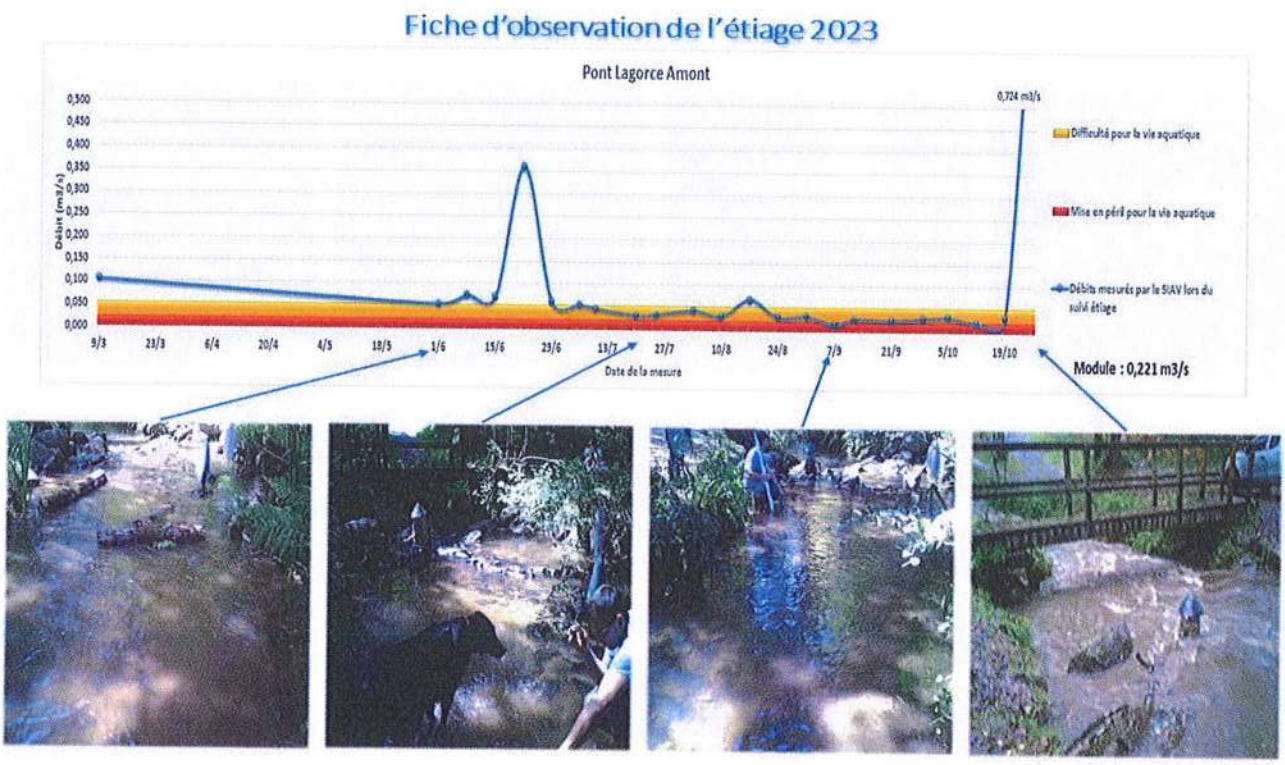

o. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AVAL

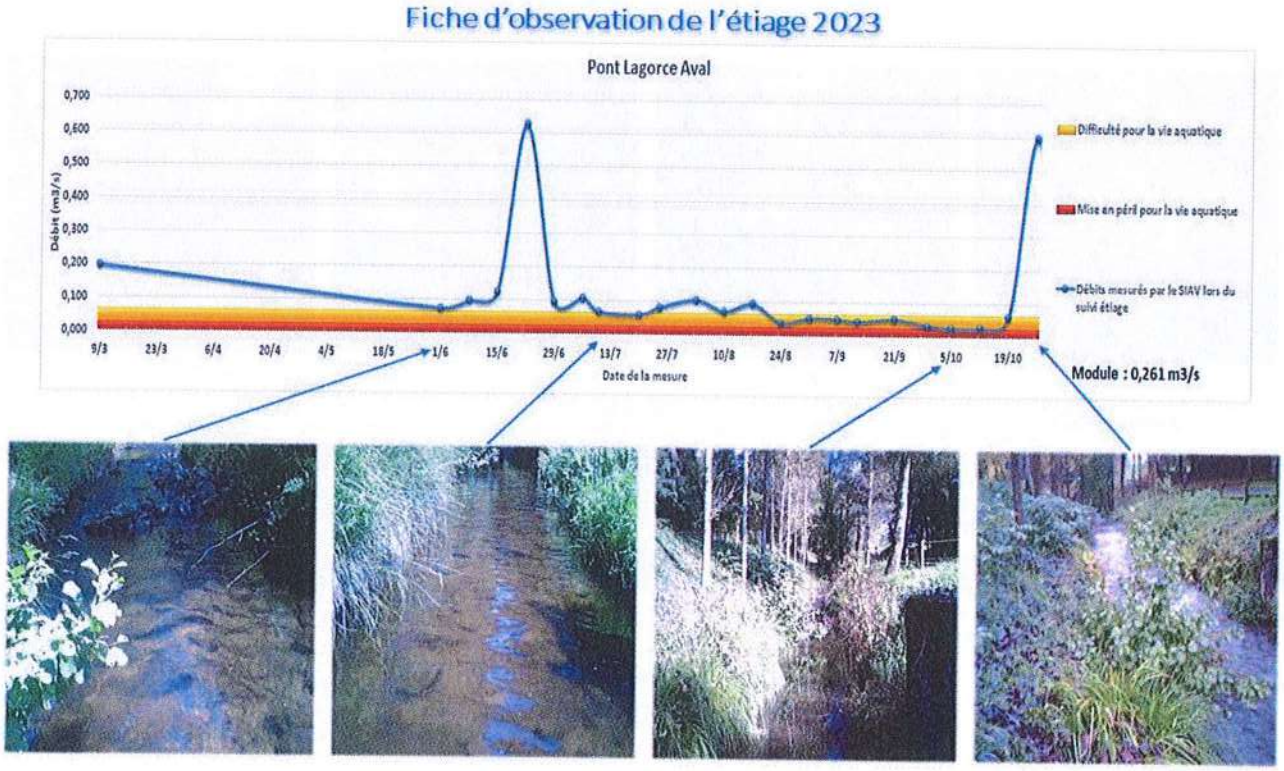

p. LE CLAN

Fiche d'observation de l'étiage 2023

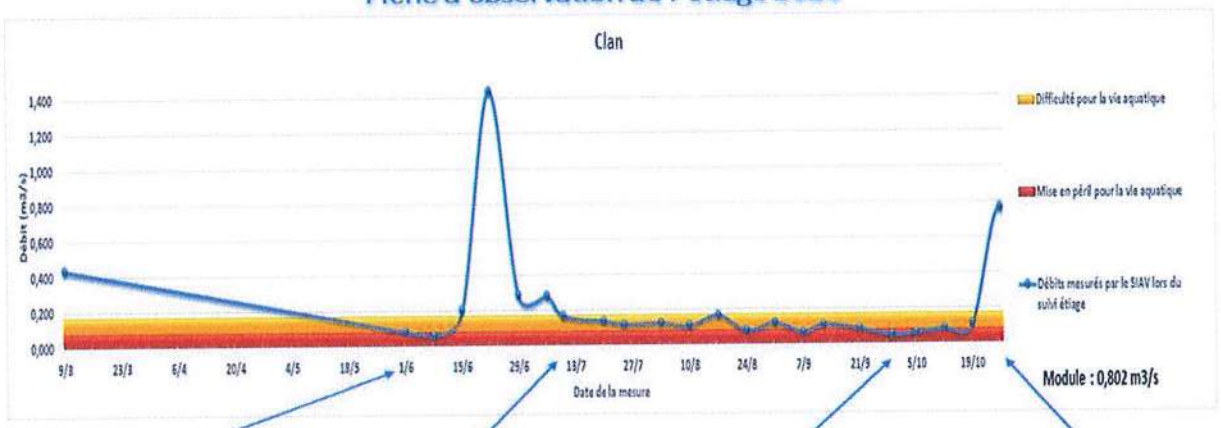

ANNEXE 4 : Délibérations du SIAV 2023

ADMINISTRATION GENERALE N°2023_10

GEMAPI N°2022_12

GEMAPI N°2023_10

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230323-305_2023_10-DE

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°2023_10

Cotisation des membres 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 20 h 00, le Comité du Syndicat mixte a la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 14 mars 2023 par M. Daniel FREYGEFOND, président, réuni à ALLASSAC

Nombre de membres			
En exercice	73	Pour	
Présents	46	Dont pouvoirs	
Votants	45	Abstention	
		Contre	

Étaient présents, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	ALLASSAC	BOULOUX	Christophe	
2	AYEN	DELORD	Lionel	
3	BRIGNAC LA PLAINE	FRICOTIN	Patrick	
4	BRIVE LA GAILLARDE	PONCHARAL	Jean	
5	CHARTRIER FERRIERE	BERNET	Christian	
6		PEREZ	Martine	
7	CHASTEAUX	LAFONT	Raymond	
8	COSNAC	PELISSIER	Guillaume	
9	CUBLAC	FRAYSSE	Paul	
10	DONZENAC	CONJAT	Annette	
11	LA CHAPELLE AUX BROCS	ISCHARD	Serge	
12	LISSAC SUR COUZE	DASCHIER	Didier	
13	MALEMORT	RIGOUX	Alain	
14	MANSAC	GOUDOUR	Sonia	
15	NESPOULS	SERRE IGOULZAN	Monique	
16	NOAILLES	BRUCY	Hervé	
17	OBJAT	DONZEAU	Michel	
18	PERPEZAC LE BLANC	GAY	Bernard	
19	ROSIERS DE JUILLAC	GUINET	Bruno	
20	SADROC	RISACHER	Gérard	
21	SAINT AULAIRE	POUCH	Christophe	
22	SAINT BONNET LA RIVIERE	VILLEPREUX	Gilbert	
23	SAINT CYR LA ROCHE	PERSEC	Alain	
24	SAINT PANTALEON DE LARCHE	TOURNADOUR	Marie-Paule	
25	SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	MARCOU	Christian	
26	SAINT SOLVE	FREYGEFOND	Daniel	
27	SAINT VIANCE	VANNIEUWENHOVE	Joël	
28	SAINTE FEROLE	SOULARUE	Daniel	
29	TURENNE	DANIEL	Rémy	
30	USSAC	CHANOURDIE	Patrick	
31	VARS SUR ROSEIX	TEXIER	Guy	
32	VIGNOLS	BESSON	Steven	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	ESPARTIGNAC	TRASSOUDAINE	Alain	
2	EYBURIE	SERRE	Jean-Marie	
3	ORGNAC	LOUBRIAT	Miléna	
4	PERPEZAC LE NOIR	HERCOUET	Hélène	
5	SAINT-YBARD	SARDENNE	Romain	
6	UZERCHE	BUISSON	Jean-François	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	BEYSSAC	DUPUY	Muriel	
2	SAINT PARDOUX CORBIER	LARRIEU	Hélène	
3	SAINT SIORNIN LAVOLPS	GEYL	Alfred	
4	TROCHE	LACHAUD	Guy	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230323-305_2023_10-DE

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		TULLE AGGLO :		
1	CHAMBOULIVE	COULOUMY	Pierre	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNES INDIVIDUELLES :		
1	CHAMBOULIVE	MECHAUSSIE	Serge	
2	MEILHARDS	VAN-TILBEURGH	Eric	
3	ORGNAC/VEZERE	MALEYRIE	Dominique	

Absents excusés :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :		
1	CHABRIGNAC	CHARBONNIAUD	Christophe	
2	DAMPNIAT	POMPIER	Françoise	
3	ESTIVALS	JARROSSON	Christophe	
4	ESTIVAUX	FAYAC	Noël	
5	JUGEALS NAZARETH	LANDRAUD	Richard	
6	JUILLAC	CROISY	Jean-Pierre	
7	LARCHE	BUISSON	Frédéric	
8	LASCAUX	DAUPHIN	Alain	
9	LOUIGNAC	POZZA	Marie-José	
10	SAINT BONNET L'ENFANTIER	TEIXEIRA	Valérie	
11	SAINT CERNIN DE LARCHE	PERRIER	Valérie	
12	SAINT CYPRIEN	SEIZELARD	Sandra	
13	SAINT ROBERT	MESMIN	Christophe	
14	SEGONZAC	MICHEL	Jean-Louis	
15	VARETZ	TERNAT	Sabine	
16	VOUTEZAC	REYNAUD	Jean-Claude	
17	YSSANDON	DUCHOWICZ	Carine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :		
1	CONDAT SUR GANAVEIX	DROUET	Alexis	
2	LAMONGERIE	MAGRIT	Xavier	
3	MASSERET	ROUCHON	Sébastien	
4	MEILHARDS	MAZERBOURGH	Yves	
5	SALON LA TOUR	ROBERT	Nathalie	
6	VIGEOIS	BESSE	André	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :		
1	CONCEZE	BOUCHOU	Anne-Laure	
2	SAINT MARTIN SEPERT	BOSSELUT	Sabine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO		
1	PIERREFITTE	CUEILLE	Annie	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
		COMMUNES INDIVIDUELLES :		
1	JUGEALS-NAZARETH	BROMET	Lorraine	
2	PIERREFITTE	LEFORT	Damien	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230323-305_2023_10-DE

ADMINISTRATION GENERALE
DELIBERATION N°2023_10
Cotisation des membres 2023

Selon statuts article 9, « administration générale » : Chaque membre participe au fonctionnement par une cotisation votée annuellement au prorata de sa population DGF de l'année N-1 et quelles que soient le nombre de compétences déléguées en se référant aux modalités actuelles.
« - C'est l'EPCI-FP qui cotise pour tous ses membres et pour toutes les compétences dont il souhaite transférer ou déléguer la compétence. Le choix est possible pour chaque commune d'adhérer aux compétences autres que GEMAPI sans cotisation supplémentaire – »
Cotisation : 0,42€ par habitant.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le président

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE AMENAGEMENT VEZERE
SIAV
5 rue des Gaulois
19100 BRIVE

Daniel FREYGEFOND

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

GEMAPI

DELIBERATION N°2022_12

Plan de financement prévisionnel tracteur agricole avec équipements forestiers minimum 140 ch pour travaux en milieux aquatiques

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 20 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 18 novembre 2022, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	68	Pour	41
Présents	45	Abstention	0
Votants	41	Contre	0

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
7	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
8	Cublac	Patrick	VIGNOT	
9	Dampniat	Françoise	POMPIER	
10	Donzenac	Daniel	CANOU	
11	Estivaux	André	CROUZEVIALLE	
12	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
13	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
14	Larche	Jean	MEYJONADE	
15	Malemort	Alain	RIGOUX	
16	Mansac	Didier	LABROUSSE	
17	Nespouls	Monique	SERRE-IGOULZAN	
18	Noailles	Hervé	BRUCY	
19	Objat	Michel	DONZEAU	
20	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
21	Sadroc	Gérard	RISACHER	
22	Saint Bonnet la Rivière	Gilbert	VILLEPREUX	
23	Saint-Cernin-de-Larche	Valérie	PERRIER	
24	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
25	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
26	Saint Pardoux l'Ortigier	Christian	MARCOU	
27	Saint Solve	Daniel	FREYGEFOND	
28	Sainte-Féréole	Daniel	SOULARUE	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
29	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
30	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	

31	Varetz	Sabine	TERNAT	
32	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
33	Vignols	Steven	BESSON	
34	Voutezac	Jean-Claude Frédéric	REYNAUD GERAUDIE	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR			
35	Saint-Sornin-Lavolps	Alfred	GEYL	
36	Troche	Guy	LACHAUD	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :			
37	Eyburie	Jean-Marie	SERRE	
38	Masseret	Bernard	ROUX	
39	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
40	Saint-Ybard	Romain	SARDENNE	
41	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
	COMMUNES INDIVIDUELLES			
42	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
43	Meilhards	Éric	VAN TILBEURGH	
44	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	

Etaient absent·e·s

	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :			
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Estivals	Christophe	JAROSSON	
3	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
4	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
5	Lissac Sur Couze	Didier	DASHIER	
6	Louignac	Marie-José	POZZA	
7	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
8	Saint Aulaire	Christophe	POUCH	
9	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
10	Saint Cyprien	Sandra	SEIZELARD	
11	Saint Robert	Christophe	MESMIN	
12	Saint Viance	Joël	VANNIEUWENHOVE	
13	Turenne	Rémy	DANIEL	
14	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR			
15	Beyssac	Muriel	DUPUY	
16	Concèze	Anne-Laure	BOUCHOU	
17	Saint Martin Sepert	Sabine	BOSSELUT	
18	Saint Pardoux Corbier	Daniel	BOUDINET	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE			
19	Condat sur Ganaveix	Alexis	DROUET	
20	Espartignac	Lucien	DEMICHEL	
21	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
22	Meilhards	Yves	MAZERBOURGH	
23	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
24	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
25	Vigeois	André	BESSE	
	TULL'AGGLO			
26	Chamboulive	Christian	MADELRIEUX	
27	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

GEMAPI

DELIBERATION N°2022_12

Plan de financement prévisionnel tracteur forestier avec équipements forestiers minimum 140 ch pour travaux en milieux aquatiques

- Après attribution du lot : **tracteur forestier tracteur avec équipements forestiers minimum 140 cv pour travaux en milieux aquatiques**
- Après contractualisation d'un emprunt délibération n°2022_09

Il est proposé au comité syndical, le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRACTEUR*	360 000,00 €	EMPRUNT	200 000,00 €
INTERETS EMPRUNT	9 062,50 €	FCTVA	59 054,40 €
frais de dossier	200,00 €	SIAV fonds propres	110 208,10 €
TOTAL	**369 262,50 €**	**TOTAL**	**369 262,50 €**

***y compris reprise tracteur 30 000€ ht _remise exceptionnel 1 500€ ht**

AUTOFINANCEMENT EPCI 100% ECHELONNEMENT SUR 7 ANS	
1ère année	44 315,44 €
2ème année	44 315,44 €
3ème année	44 315,44 €
4ème année	44 315,44 €
5ème année	44 315,44 €
6ème année	44 315,44 €
7ème année	44 315,44 €
	310 208,10 €

PARTICIPATION PREVISIONNELLE ANNUELLE EPCI GEMAPI			
	Population DGF 2022	**7 ans**	**Par an**
	130083	**310 208,10 €**	**44 315,44 €**
CABB	113948	271 731,07 €	38 818,72 €
CCPU	11134	26 551,18 €	3 793,03 €
CPLP	3444	8 212,88 €	1 173,27 €
TULLE AGGLO	1557	3 712,97 €	530,42 €

Le président demande l'autorisation de signature des documents contractuels et financiers se rapportant à cette décision.

Le président demande l'autorisation de signature des documents contractuels et financiers se rapportant à cette décision.

Les membres du comité syndical délibèrent et acceptent à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Daniel FREYGEFOND

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE AMENAGEMENT VEZERE
5, rue [illegible]oulies
19[illegible] BRIVE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230707-2023_10-DE

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE
DELIBERATION N°2023_10
GEMAPI
Programme prévisionnel 2023

1ère convocation

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 22 juin 2023, assemblé à CHARTRIER-FERRIERE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	68	Pour	Quorum non atteint
Présents	32	Abstention	
Votants	30	Contre	

Au registre sont les signatures

2ème convocation

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet à 11 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 30 juin 2023, assemblé à BRIVE LA GAILLARDE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	68	Pour	6
Présents	6	Abstention	0
Votants	6	Contre	0

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Donzenac	Daniel	CANOU	
3	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
4	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
5	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230707-2023_10-DE

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
6	Ayen	Lionel	DELORD	
7	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
8	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
9	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
10	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
11	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
12	Cublac	Paul	FRAYSSE	
13	Dampniat	Françoise	POMPIER	
14	Estivals	Christophe	JAROSSON	
15	Estivaux	Noël	FAYAC	
16	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
17	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
18	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
19	Larche	Jean	MEYJONADE	
20	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
21	Lissac	Didier	DASCHIER	
22	Louignac	Marie-José	POZZA	
23	Malemort	Alain	RIGOUX	
24	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
25	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
26	Noailles	Hervé	BRUCY	
27	Objat	Michel	DONZEAU	
28	Perpezac le Blanc	Francine	LAPOUGE	
29	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
30	Sadroc	Gérard	RISACHER	
31	Saint Aulaire	Christophe	POUCH	
32	St Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
33	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
34	Saint-Cernin-de-Larche	Valérie	PERRIER	
35	Saint Cyprien	Sandra	SEIZELARD	
36	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
37	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
38	Saint Pardoux l'Ortigier	Christian	MARCOU	
39	Saint Robert	Christophe	MESMIN	
40	Saint Viance	Joël	VANNIEUWENHOVE	
41	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
42	Turenne	Rémy	DANIEL	
43	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
44	Varetz	Sabine	TERNAT	
45	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
46	Vignols	Steven	BESSON	
47	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
48	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230707-2023_10-DE

2	Condat sur Ganaveix	Alexis		
3	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
4	Eyburie	Jean-Marie	SERRE	
5	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
6	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
7	Meilhards	Yves	MAZERBOURGH	
8	Perpezac le Noir	Nicolas	PENYS	
9	Saint Ybard	Laurence	GERBE	
10	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
11	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
12	Vigeois	André	BESSE	

CCPLP				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Anne-Laure	BOUCHOU	
3	Saint Martin Sepert	Sabine	BOSSELUT	
4	Saint Pardoux Corbier	Daniel	BOUDINET	
5	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
6	Troche	Guy	LACHAUD	
TULLE AGGLO				
1	Chamboulive	Christian	MADELRIEUX	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 019-251928776-20230707-2023_10-DE

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT VEZERE

DELIBERATION N°2023_10

GEMAPI

Programme prévisionnel 2023

Année transitoire pour l'année 2023. Cette année verra l'aboutissement des travaux d'ingénierie pour présenter un Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau avec des actions ciblées.(PPG Plan Pluriannuel de Gestion).
Celui-ci apportera de nouvelles orientations et interventions des agents GEMAPI (conventions d'intervention sur les bassins voisins et avec les structures fédérales, associatives de gestion des cours d'eau ....).
Est présenté :

– GEMAPI prévisionnel 2023 : **272 302€**

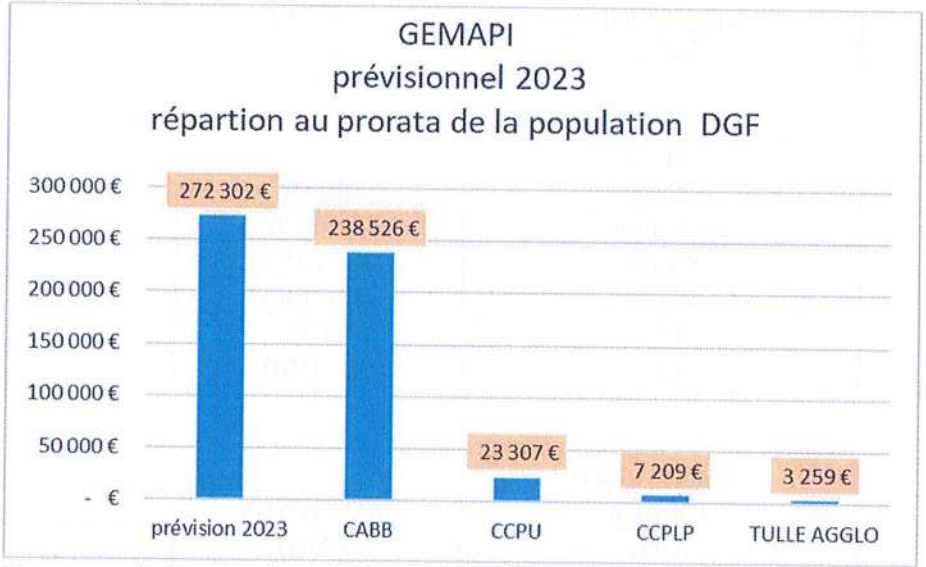

Comprenant : (gestion, ingénierie, animation, relevé d'informations étiage, acquisition, entreprises et interventions des agents sur le milieu les travaux en régie, prestation d'entreprises et le remboursement de l'emprunt dédié à l'acquisition du tracteur
Types de travaux présentés au DOB Débat 'Orientation Budgétaire 2023. Déclaré d'intérêt général en 2020 pour une durée de 5 ans.

- EVB1 (Entretien de la Végétation de berge sur les cours d'eau) : Loyre et Logne
- EVB2 (Entretien végétation de berge sur les grands axes) : Vézère, Corrèze, Loyre, Maumont, Clan, Bradascou, Roanne, Couze
- EVB3 (Entretien végétation de berge) : suivi du territoire
- Scarification et atterrissement et murs (Brive)
- 3 passes à poisson : 12 passages
- Etude transversale
- Suivi étiage et bancarisation de mai à décembre
- Suivi thermie et bancarisation des données

Pêche électrique avec FDAAPPMA et MEP 19
La participation financière finale sera établie au prorata du nombre d'habitants des 4 EPCI,
Il est proposé au comité syndical de valider ce programme prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter toutes aides ou subventions pouvant être allouées.
Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du SIAV
Daniel FREYGEFOND

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE AMENAGEMENT VEZERE
SIAV
5, rue des Gaulles
19100 BRIVE

ANNEXE 5 : Les notes de synthèses du CFU

Synthèse 6 CFU 71

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

SYNTHESE

6 CFU 2023

Contexte :
Annexe note de présentation retraçant les informations financières essentielles (art. L.2312-1 du CGCT) s'appliquant à l'ensemble des communes ainsi qu'aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et + (art.5211-36 du CGCT).

Présentation structure :
Le SIAV a été créé en 1969. Il est constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé à vocations multiples au sens des dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT des collectivités territoriales, régi par les dispositions des articles L.5211-1 et suivants et L. 5212-1 et suivants.
Le SIAV a tenu un débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption des CFU et aux votes des budgets.

Constitution :
4 EPCI pour tout ou partie de leur territoire :

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
- Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- Communauté de Communes Du Pays de Lubersac-Pompadour
- Communauté d'Agglomération de Tulle
- 33 Communes individuelles aux diverses cartes hors GEMAPI

Population DGF CFU 2023	
Agglo de Brive	113 948
CCP Uzerche	11 134
Tulle'agglo	1 557
Com com du Pays de Lubersac-Pompadour	3 444
33 Communes individuelles	
TOTAL	130 083

COMPETENCES GEMAPI, OPERATIONS AMENAGEMENTS, SENTIERS, SAUVEGARDE DU PATRIMOINE, NATURA 2000.
Les EPCI cotisent à hauteur de 0,42€/habitant pour le fonctionnement du syndicat.
Par ailleurs, elles participent financièrement à hauteur du prorata des dépenses, selon les projets inclus dans chaque compétence.

Dans le cadre des statuts en vigueur article 12 les communes ne paient pas de cotisations, celle-ci étant supportée par l'EPCI auxquelles elles appartiennent.
Si des projets sont portés à exécution, ces communes participent à l'autofinancement calculé au prorata de la population DGF de cette carte.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

C F U 2023
COMPTE FINANCIER UNIQUE

1 – 305 ADMINISTRATION GENERAL : exécution sections fonctionnement et investissement

Effectif : 2 agents

FONCTIONNEMENT

Comprenant la cotisation des membres 4 EPCI, 2 ETP et gestion salariale, parc informatique, location et entretien local administratif.

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 011 charges à caractère général	26 682,72€	18 094,43€
C 012 charges de personnel (2 agents dont 1 pendant 3 mois)	92 174,75 €	88 024,93 €
C 065 autres charges de gestion courantes (abonnement cloud et indemnités élus)	23 100€	22 531,69€
C 042 opérations d'ordre	1 465,88€	1 465,88€
Total dépenses	**143 423,35€**	**130 116,93€**
C 013 atténuations de charges (quote part chèques déjeuner)	850€	923,35€
C 70 produits (dont versement GEMAPI)	50 000€	44 447,52€
C 74 dotations et participations (cotisations)	54 634€	54 779,54€
C 75 autres produits de gestion courante		0,96€
C 042 opérations d'ordre	250,38€	250,38€
R002 report	37 688,97€	37 688,97€
Total recettes	**143 423,35€**	**141 090,72€**

INVESTISSEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 20 immobilisations incorporelles	1 000€	0€
C 021 immobilisation corporelles	36 078,11€	0€
C 40 opérations ordre	250,43€	250,38€
Total dépenses	**36 328,48€**	**250,38€**
040 opérations ordre	1 798€	1 465,88€
C 10 FCTVA		234,54€
Total recettes	1 845,10€	1 700,42€
R001 report	34 483.39€	34 483,39€
Total recettes	**36 328,49€**	**36 183,81€**

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT : 10 973,79€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 35 933,43€

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

2 – 364 Carte GEMAPI : exécution sections fonctionnement et investissement

4 EPCI (68 communes)

Loi du 27 janvier 2014 – MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles – Ces dispositions ont été complétées et mises à jour par la loi – NOTRe - portant -Nouvelle Organisation Territoriale de la République -du 7 août 2015, par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et par la loi GEMAPI du 30 décembre 2017.

La compétence GEMAPI– Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018.

Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement. Pas de subvention en 2023.

Convention d'Entente :

- SIAV/SMBVVD Syndicat mixte Bassin versant de la Vézère en Dordogne
- SIAV/SMBI convention et prestations de service 2022
- SIAV/MEP 19
- SIAV/gestion coordonnée sur les bassins versant de la Vézère et de la Corrèze (Haute-Corrèze Communauté, Vézère-Monédières-Millesources, Ventadour-Egletons-Monédières, Midi-Corrézien, Xaintrie-Val Dordogne
- SIAV/Fédération de Pêche

Actions et projets du SIAV :

- PPGC Plan Pluriannuel de Gestion Coordonnée (Entente collectivités) en cours.
- Pêche scientifique a l'électricité (inventaire-sauvetage)
- Plan étiage
- Réseau thermie départementale
- Animation
- Sensibilisation des élus, communication
- Fresque de l'Eau
- Carrefour des collectivités
- Modification des statuts du SIAV et adaptation budgétaire.
- EDUC 'EAU : action coordonnée sur le bassin versant Vézère-Corrèze Délibération 2023 – 13

Investissement : 88 800€ TTC/Auto-financement 6 EPCI / 15 072€

Fonctionnement : 50 750€/Auto-financement 6 EPCI /10 149€

- Étude de faisabilité technique : 6 000€ - Projet maison de l'Eau recherche de financements, de partenariats et de mécénats -
- Travaux entretien de berges : 14 520€ TTC
- **Commande d'un tracteur forestier 396 000€ TTC** Acte d'engagement en décembre 2022. Emprunt d'un montant de 200 000€ négocié en 2022. Autofinancements EPCI adhérents à hauteur de 44 328€ pendant 7 ans

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Etat de la dette :

Emprunt à taux fixe 1,25% à rembourser du 1ermars 2023 au 1er mars 2030
Montant remboursé en 2023 : 23 236,62€

Effectif : 3 agents ETP

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 011 charges à caractère général (maintenance, fournitures entretien et équipements)	202 032,47€	46 348,17€
C 012 charges de personnel (3 agents + 1 saisonnier)	171 300€	139 771,23€
C 065 autres charges de gestion courantes (reversement GEMAPI)	91 400€	47 232,00€
C 66 charges financières	2000€	1 808,04€
C 042 opérations d'ordre	45 988,07€	45 987,97€
Total dépenses	**512 720,54€**	**281 147,41€**
C 013 atténuations de charges (quote part chèques déjeuner)	1 280€	1 284,90€
C 042 quote part subventions	19 050,39€	19 050,29€
C 74 dotations et participations (cotisations)	287 902€	217 645,45€ dont PAR 83 686€
C 75 autres produis de gestion courante	0	12 275€
R002 report	204 488,25€	204 488,25€
Total recettes	**512 720,54€**	**454 743,89€**

INVESTISSEMENT RAR DI 508 470€ RAR RI : 59 200€

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 020 immobilisations incorporelles (étude)	6 000€	0
C 204 subventions équipements versées (Educ Eau)	57 270€	0
C 021 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	549 241,57€	40 777.19€
C16 emprunt	22 000€	21 428,57€
C 40 opérations ordre	19 050,29€	19 050,29€
Total dépenses	**653 561,86€**	**81 256,06€**
C 10 dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	235,98€	235,98€
C 13 autres subventions d'investi transf	59 200€	2 191,10€
C16 emprunt	200 000€	200 000€
040 opérations ordre	45 988,07€	45 987,97€
R 001	279137,89€	279 137.89€
Total recettes	**653 561,86€**	**527 552,94€**

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT : 173 596,48€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT-RAR : 66 026,88€

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

3 – 366 Carte Opérations aménagements : sections fonctionnement et investissement

1 EPCI (48 communes) 14 communes individuelles
Délibération n°2023_04 : participation annuelle de 3 000€ des EPCI et communes adhérentes pour remplacer les aménagements détériorés.
Pas de mouvement budgétaire en investissement.

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 011 charges à caractère général (achat tables et bancs.)	7 000€	774,70€
C 65 autres charges gestion courante	207,41€	0
Total dépenses	**7 207,41€**	**774,70€**
C 74 dotations et participations (participations adhérents)	2 999,64€	2 960,63€
R 002 report	4 207,77€	4 207,77€
Total recettes	**7 207,41€**	**7 168,40€**

INVESTISSEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 21 immobilisations corporelles	66 412,78€	0
Total dépenses	**66 412,78€**	**0**
R 001 report	66 412,78€	66 412,78€
Total recettes	**66 412,78€**	**66 412,78€**

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT : 6 393,70€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 66 412,78€

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

4 – 367 Carte SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : section fonctionnement et investissement
25 communes individuelles
Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 023 virement à la section investissement	986,04€	0
C 042 opérations d'ordre	1 392,06€	1 392,06€
Total dépenses	**3 032,42€**	**1 392,06€**
R 002 report	874,29€	874,29€
C 042 op ordre	2 158,13€	1 172,10€
Total recettes	**3 032,42€**	**2 046,39€**

INVESTISSEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 21 immobilisations corporelles	2 455,42€	0
C 040 opérations d'ordre	2 158,13€	1 172,10€
Total dépenses	**4 613,55€**	**1 172,10€**
C 021 virement de la section de fonctionnement	986,04€	0
C 040 opérations d'ordre	1 392,06€	1 392,06€
R 001 report	2 235,45€	2 235,45€
Total recettes	**4 613,55€**	**3 627,51€**

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 654,33€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 455,41€

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

5 – 368 Carte SENTIERS : section fonctionnement et investissement

22 communes individuelles

Pas de mouvement budgétaire.

.

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 11 charges à caractère général	1 563,60€	0
Total dépenses	**1 563,60€**	**0**
R 002 report	1 563,60€	1 563,60€
Total recettes	**1 563,60€**	**1 563,60€**

INVESTISSEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023
C 21 immobilisations corporelles	45 669,11€	0
Total dépenses	**45 669,11€**	**0€**
R 001 report	45 669,11€	0€
Total recettes	**45 669,11€**	**45 669,11€**

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT : 1 563,60€
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 45 669,11€

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 019-251928776-20240321-305CFU3-BF

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

6 – 370 Carte NATURA 2000 : section fonctionnement

14 communes individuelles

Ce budget ne comporte que des opérations réelles de fonctionnement, pas de section investissement.

Animation du DOCOB, Document d'Objectifs « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne ».

En 2022 :

- Renouvellement de la structure porteuse : SIAV
- Renouvellement de la présidence : M. Daniel FREYFEFOND
  Mission confiée à CENNA du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025

DEPENSES		RECETTES	
Mission 2022/2025	95 199,72 €	F.E.A.D.E.R. (fonds européen agricole pour le développement rural) titre n°	62 067,10 €
*S.I.A.V. (exécution et suivi du dossier)	2 886,53 €	D.R.E.A.L. (direction régionale environnement, aménagement, Limousin) °	29 161,70 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	432,98 €	sous total	91 228,80 €
		COMMUNES	7 290,43 €
TOTAL	98 519,23 €	TOTAL	98 519,23 €

1ère période de la mission 01/07/2022 au 30/06/2023 : 31 500€ CENNA
Demande de subvention pour la 1ère période déposée auprès des services Région NA.
La participation des communes sera demandée à la fin de la mission (2025).

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	EXECUTION 2023	
C 011 charges à caractère général (mission)	85 363,10€	31 500€ PAR annulé=0	Paiement 1ère année de la mission
C 65 autres charges de gestion courante	0€	343,87€	
Total dépenses	**85 363,10€**	**31 500€**	
C 74 participations	85 019,23€	31 500€	PAR 31 500€ subvention NA et autofinancement
R 002 report	343,87€	343,87€	
Total recettes	**85 363,10€**	**31 843,87€**	

REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT : 343,87€

Fin du document.